

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 26 MARS 2018

(n° 2018/3691 à 2018/3808)

Présidence de M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Maire

Le lundi 26 mars 2018 à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 19 mars 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Hommage à la mémoire des victimes de l'attentat perpétré dans l'Aude le 23 mars 2018

Les membres de l'assemblée se lèvent pour l'hommage.

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues,

Vous l'avez compris, dans ce contexte de tragédie pour notre pays, j'ai voulu que nous prenions un temps, avant l'ouverture de notre séance pour évoquer ce qui s'est passé à Carcassonne et à Trèbes. Pour cela, je veux le remercier, je suis accompagné par le colonel Thibaut Lagrange, qui représente ici toute la gendarmerie de notre territoire et de la France.

Nous avons tous été bouleversés par l'attentat qui s'est déroulé vendredi dans l'Aude, à Carcassonne et à Trèbes. Une nouvelle fois, cette tragédie a plongé notre pays dans le deuil, et je veux, cet après-midi, avoir une pensée pour chacune des victimes de cet acte de barbarie.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à exprimer notre soutien et notre solidarité totale aux familles et aux proches des victimes, Christian Medvès, Jean Mazières, Hervé Sosna et Arnaud Beltrame. Je veux les assurer de notre amitié et de notre présence à leurs côtés dans cette terrible épreuve.

Lors de cette attaque, vendredi, le Lieutenant-colonel de gendarmerie, Arnaud Beltrame, a réalisé un acte d'un immense courage. Nous devons saluer, avec un profond respect, la décision de cet homme, qui a souhaité prendre la place d'un otage et qui est mort pour la patrie.

J'ai tenu à associer aujourd'hui à ce Conseil municipal le colonel Thibaut Lagrange, commandant du groupement de gendarmerie du Rhône, auquel je viens de témoigner, il y a quelques instants, tout notre soutien, mais aussi notre gratitude pour l'engagement quotidien de ses troupes. Par son intervention vendredi, la gendarmerie nationale a pu éviter un nombre plus important de victimes.

Ce tragique événement nous rappelle, s'il en était besoin, que la menace terroriste reste omniprésente dans notre pays.

Je veux saluer le travail quotidien que réalisent les forces de sécurité sur notre territoire, qu'il s'agisse de la gendarmerie, des polices municipales, ou encore de la police nationale, et des différents services de renseignements, qui accomplissent un travail remarquable, sous l'autorité du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb.

Nous devons leur renouveler notre confiance et l'expression de notre profonde reconnaissance, ainsi qu'à l'ensemble du gouvernement pleinement mobilisé.

Je souhaite également renouveler notre message de soutien au chef de l'État pour son engagement total au service de la protection des Français, mais aussi pour son appel à la nation, car, à travers cette tragédie, nous devons plus que jamais être unis.

Nous savons que cette guerre contre le terrorisme sera longue et éprouvante. Nous devons la mener avec détermination, aux côtés de toutes les femmes et de tous les hommes mobilisés hier, aujourd'hui et demain.

À la mémoire du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, de Christian Medvès, de Jean Mazières et d'Hervé Sosna, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Nous ouvrons donc notre séance du Conseil municipal de ce 26 mars 2018.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Je mets aux voix. S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, merci, madame Hajri, vous avez la parole.

## Appel nominal

**Présents** : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, Mme Rivoire, M. le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Farih, M. Maleski, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : M. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Berra (pouvoir à Mme Sangouard), M. Rudigoz (pouvoir à M. Durand), M. Collomb (pouvoir à M. Képénékian), M. Remy

**Absents non excusés** : M. Havard, M. Tête

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Julien-Laferrrière (pouvoir donné à Mme Tazdaït), Mme Lévy (pouvoir donné à M. Lafond), Mme Nachury (pouvoir donné à M. David), Mme Picot (pouvoir donné à M. Graber), Mme Rivoire (pouvoir donné à Mme Bley), M. Touraine (pouvoir donné à M. Lévy), M. Blache (pouvoir donné à M. Geourjon), M. Hamelin (pouvoir donné à M. Royer), Mme Balas (pouvoir donné à M. Guillard), M. Bérat (pouvoir donné à Mme Roux de Bézieux), M. Coulon (pouvoir donné à M. Bernard), Mme Bauguil (pouvoir donné à M. Broliquier), M. Cucherat (pouvoir donné à M. Sécheresse), Mme Brugnera (pouvoir donné à Mme Palomino)

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté.)

## Hommage à la mémoire de Monsieur Émile Azoulay

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues,

En ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de Monsieur Émile Azoulay, qui nous a quittés le 16 février 2018. Je voudrais saluer la présence dans la tribune du public de proches, et, en particulier de son épouse Josette et de Madame Isabelle Amsallem, fille de Monsieur Azoulay.

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

En ce début de séance, je tenais à rendre hommage à Émile Azoulay, qui nous a quittés le 16 février dernier.

Je veux d'abord adresser en notre nom à tous mes plus sincères condoléances à son épouse, Josette, à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, qu'il chérissait. Je les remercie de nous faire l'amitié de leur présence.

Pour avoir bien connu votre mari et père, je sais combien il était apprécié, bien au-delà de sa famille politique, et je tiens à vous dire ici combien nous partageons votre peine.

Émile Azoulay a siégé sur ces bancs pendant près de 20 ans, d'abord Conseiller municipal sous Louis Pradel, puis sous la mandature de Francisque Collomb, il avait ensuite été Premier adjoint du Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement et Adjoint au Commerce et à l'Artisanat de Michel Noir.

Dans chacun de ses mandats, Émile Azoulay manifestait un engagement total. Son dévouement, mais aussi son ouverture aux autres et ses valeurs humanistes, lui valaient la sympathie et le respect de nombre de ses collègues élus, et, au-delà bien sûr, de très nombreux Lyonnais.

Émile Azoulay était un homme de convictions, qui concevait l'engagement au service de la collectivité comme un devoir, un homme sincère et entier qui considérait qu'il faut faire vivre les valeurs auxquelles on croit, même si les choix militants que l'on fait exigent parfois des sacrifices personnels.

Il menait de front sa vie de famille, à laquelle il était profondément attaché, sa vie d'entrepreneur et ses responsabilités politiques. Et puis, il y avait aussi son implication au service de l'amitié entre Lyon et Israël, avec Rhône-Alpes Israël Échanges, l'association qu'il avait créée il y a plus de 30 ans pour favoriser les relations économiques entre nos territoires. Je veux redire ici tout ce que les liens d'amitié entre Lyon et Beer-Sheva lui doivent.

La force d'Émile Azoulay est que chacun de ses engagements nourrissait les autres. Au fond, dans toutes ses vies, il n'en avait qu'une, celle d'un homme habité par des idéaux de tolérance, de dialogue et de paix.

À sa mémoire, j'aimerais que nous observions ensemble une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée)

---

### Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017

---

### Adoption de l'erratum au procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 et de l'erratum au procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017. Si personne n'a d'observations à présenter sur la rédaction de ces derniers, je mets ces deux procès-verbaux aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci. Le procès-verbal et l'erratum sont donc adoptés.

---

### Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération numéro 2017/3176 du 17 juillet 2017. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

### Désignations

**M. LE MAIRE** : Nous avons plusieurs désignations de représentants de la Ville de Lyon pour siéger au sein de différents conseils.

---

### Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon (IAE Lyon) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal (rapport n° 2018/3805)

**M. LE MAIRE** : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant sein du Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (l'IAE). Je vous propose de pourvoir au remplacement du représentant titulaire, Madame Anne Brugnera. Je vous propose la candidature que vous avez sur table, Monsieur Guy Corazzol.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

Qui est pour le vote à main levée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Cette nomination est donc adoptée.

---

### Conseil d'administration du lycée général et technologique la Martinière Duchère, Lyon 9<sup>e</sup> - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal (rapport n° 2018/3806)

**M. LE MAIRE** : Nous avons ensuite la désignation de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée général et technologique la Martinière Duchère, à Lyon 9<sup>e</sup>.

La Ville de Lyon dispose de deux représentants titulaires et de deux suppléants au sein du Conseil d'administration du lycée la Martinière Duchère à Lyon 9<sup>e</sup>. Je vous propose de pourvoir au remplacement de Monsieur Hafid Sekhri, en tant que représentant titulaire. Je vous propose la candidature de Mina Hajri.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous remercie.

Comme précédemment, je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### **Conseil de la Faculté de philosophie – Université Jean Moulin Lyon 3 – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal (rapport n° 2018/3807)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil de la Faculté de philosophie, Université Jean Moulin Lyon 3.

La Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein du Conseil de la Faculté de philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Je vous propose de pourvoir au remplacement de Madame Laura Ferrari. Je vous propose la candidature de Monsieur Franck Heurtrey.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets maintenant cette candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### **Conseil de l'Institut de psychologie – Université Lumière Lyon 2 – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal (rapport n° 2018/3808)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil de l'Institut de psychologie, Université Lumière Lyon 2.

La Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein du Conseil de l'Institut de psychologie de l'Université Lumière Lyon 2. Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Maurizio Espinosa-Barry.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non, nous pouvons donc passer aux votes.

Je vous propose de voter à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets la candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### **Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole (rapport n° 2018/3752)**

**M. LE MAIRE** : Nous avons à désigner un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement (le CAUE) Rhône-Métropole.

Par délibération numéro 2018/3752, vous serez appelés à vous prononcer sur l'adhésion de la Ville à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement Rhône-Métropole et sur le versement d'une cotisation. Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale du CAUE. Je vous propose la candidature de Loïc Graber.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous pouvons donc peut-être voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### **Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'association Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 (rapport n° 2018/3758)**

**M. LE MAIRE** : Nous avons maintenant la désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby en 2023.

Par délibération numéro 2018-3758, vous serez appelés à vous prononcer sur l'adhésion de la Ville à l'association Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023. Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de cette association. Je vous propose ma candidature.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Qui est pour le vote à main levée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets cette candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. 2023 est bien loin et il peut se passer beaucoup de choses d'ici là. Je vous remercie de votre confiance.

#### Questions écrites du 5<sup>e</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux questions écrites. C'est le 5<sup>e</sup> arrondissement qui est aujourd'hui appelé à nous proposer ses questions.

##### Question n° 1 : Colline de Fourvière et Vieux-Lyon : Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 20 ans

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole, en l'absence, comme vous le savez de Madame la Maire, qui ne siège pas dans notre Conseil, de Thomas Rudigoz, qui est absent, à Madame Henriette Manoukian pour la première question.

**Mme MANOUKIAN Henriette** : Merci, Monsieur le Maire,

Le 5 décembre 1998, l'UNESCO inscrivait 427 hectares, soit 10 % de la Ville, au Patrimoine mondial de l'Humanité, reconnaissant ainsi le caractère exceptionnel du développement urbain de Lyon au fil des siècles.

Cœurs historiques de la cité romaine de Lugdunum, fondée en 43 avant Jésus-Christ, la colline de Fourvière et le Vieux-Lyon permettent non seulement de voyager dans le temps, mais aussi de découvrir des trésors d'architecture et des musées aux collections inestimables. Du Théâtre antique à la gare Saint-Paul, en passant par le Temple du Change, la Primatiale Saint-Jean, les nombreuses traboules, ou encore la Montée du Gourguillon, le périmètre classé conserve ces multiples visages, façonnés par les différentes civilisations, qui ont influencé son patrimoine, sa culture et son art de vivre.

Depuis 20 ans, cette inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO fait la fierté des habitants, des acteurs associatifs et culturels, des commerçants et artisans qui vivent et animent nos quartiers anciens.

À l'heure où les groupuscules d'extrême droite tentent en vain de s'approprier cette histoire et d'imposer une culture d'un autre temps, la célébration des 20 ans de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO présente une excellente occasion pour continuer à fédérer tous les acteurs engagés et renforcer nos actions en faveur du vivre ensemble.

Si nous aimerions bien évidemment connaître le programme des festivités envisagées pour honorer cet anniversaire, nous souhaitons également vous interroger sur les actions mises en œuvre par la Ville pour préserver, valoriser les trésors urbains et architecturaux, et celles décidées en faveur du vivre ensemble, pour que ces quartiers restent des lieux de vie et de partage culturel.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : C'est Monsieur Jean-Dominique Durand qui va vous répondre, Madame Henriette Manoukian.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Madame le Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, Mes chers collègues,

La question posée comprend en réalité trois questions : la colline de Fourvière, les 20 ans de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le vivre ensemble.

Si Fourvière et le Vieux-Lyon sont des éléments majeurs du site UNESCO, ce dernier s'étend sur 478 hectares, soit 10 % de la superficie de la Ville et couvre quatre quartiers : la colline de Fourvière, le Vieux-Lyon, la Presqu'île jusqu'au quartier d'Ainay, les Pentes de la Croix-Rousse jusqu'au boulevard de la Croix-Rousse. Il convient d'ajouter la zone dite tampon, qui permet de penser la préservation et la mise en valeur du patrimoine au-delà du site historique stricto sensu.

C'est précisément la diversité de ces quartiers qui a permis l'inscription. L'originalité de Lyon réside dans la coexistence de différentes strates urbaines, sur 2 000 ans d'histoire : influence romaine, Renaissance, classicisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, architecture canuts, style haussmannien. C'est ce patrimoine vivant et multiple qui a été distingué selon les critères définis par l'UNESCO de « valeur universelle exceptionnelle ». C'est la première fois que l'UNESCO acceptait d'inscrire au patrimoine un tel site. Un patrimoine vivant, qui continue à évoluer, comme en témoigne l'architecture moderne du Monoprix, face au Palais de la Bourse et jouxtant l'église Saint-Bonaventure.

Dans la préparation du renouvellement de la convention Ville-État concernant le patrimoine, nous prenons en considération l'ensemble de la Ville.

La colline de Fourvière occupe dans nos préoccupations une place singulière, car elle est un signe de la Ville de Lyon, un marqueur de son identité. D'où qu'il arrive, en voiture, en train ou en avion, c'est en la distinguant que le voyageur comprend qu'il approche de Lyon. Elle est le site fondateur de la ville romaine, et même auparavant, puisque les fouilles archéologiques récentes, conduites par le Service Archéologie de la Ville, notamment place Abbé Larue, et actuellement sur le site de la Basilique, ont révélé une occupation gauloise antérieure. La colline est un élément majeur de la mémoire lyonnaise et de la vie religieuse de l'antiquité païenne au christianisme contemporain, avec un patrimoine majeur. Elle représente aussi un pôle culturel de grande importance, avec des musées qui racontent l'histoire de la ville – Gadagne et Lugdunum – et des festivals, mais aussi un pôle économique avec les flux touristiques, des hôtels et des restaurants désormais célèbres, et un lieu d'enseignement de qualité qui attire de nombreux étudiants, dont beaucoup d'étrangers. Il s'agit d'un véritable nouveau campus universitaire composé de plusieurs pôles, le Conservatoire de Musique à Rayonnement Régional, l'ENSATT, l'ECAM, qui est en plein développement, tout comme les établissements des Lazaristes et des Maristes. Le Maire de Lyon et le Président de la Métropole ont présenté ce matin même un projet ambitieux pour ce grand site, visant à améliorer l'accueil des touristes, la vie quotidienne des habitants, organiser les circulations, et valoriser les patrimoines, afin d'avoir une vision urbaine d'ensemble. Au cours du Conseil, Céline Faurie-Gauthier évoquera également les travaux engagés par la Fondation Fourvière.

Fourvière et le Vieux-Lyon occupent une place notable dans les actions mises en œuvre pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial. Celle-ci a été d'abord un projet collectif, porté par des acteurs locaux. L'initiative n'est pas venue de l'État, comme c'était l'habitude alors, ni de la municipalité, mais ce fut une idée portée par Régis Neyret et l'association Renaissance du Vieux-Lyon, présidée alors par Denis Heyraud, avec l'expertise de Didier Repellin, puis soutenue par le Maire de Lyon, Raymond Barre, et son Adjoint à la Culture et au Patrimoine, Denis Trouxe. C'est pourquoi nous avons souhaité souligner, 20 ans après, l'engagement toujours actif des citoyens au service de leur patrimoine, comme en a témoigné le succès des Rendez-vous du Patrimoine, pour le faire mieux connaître et partager. D'avril à juin, la Ville va promouvoir des randonnées photographiques. L'objectif pour les participants sera d'apprendre à voir, lire et comprendre les paysages lyonnais, de s'approprier ce territoire multiple, en le parcourant jusque dans ses lisières. Les participants se muniront d'un appareil photographique numérique. Les plus belles photos seront sélectionnées et exposées dans l'espace public à l'automne 2018. Ce projet participatif entend se situer dans la continuité des intuitions des promoteurs de l'inscription. Dans le même esprit, l'école de Condé mobilise ses élèves pour mettre en valeur l'architecture du site UNESCO. Les 10 meilleures photos issues de ce travail seront exposées sur des panneaux Decaux à l'automne 2018. L'aventure de l'inscription sera présentée avec ses protagonistes aux Musées Gadagne, au cours d'une exposition qui montrera les restaurations réalisées depuis 20 ans. La revue mensuelle en bande dessinée, Les Rues de Lyon, consacrera un numéro à ce thème. Tout au long de l'année, les promenades urbaines se multiplieront, centrées sur la thématique UNESCO. Nous aurons une année riche aussi en réappropriation par le public d'éléments majeurs du patrimoine. J'en évoque trois seulement : la Fontaine Bartholdi, qui vient d'être inaugurée, l'Hôtel-Dieu, la galerie Philibert Delorme.

Nous voulons que l'année des 20 ans ait aussi une valeur pédagogique. Le patrimoine est un outil de développement culturel au service de tous. Il est le fruit d'apports cumulés au cours des siècles, de strates successives, intégrant des apports les plus divers, faisant vivre une véritable mixité culturelle. Tandis que des groupuscules veulent, par la violence, instrumentaliser le patrimoine, et le mettre au service d'une idéologie d'exclusion et de haine, nous voulons réaffirmer ce qu'avait rappelé avec force Léon Blum devant l'Assemblée constitutive de l'UNESCO à Londres, le 1<sup>er</sup> novembre 1945, au sortir d'une guerre effroyable, provoquée par ce type d'idéologie. Je le cite : « La culture française a toujours été marquée

par une tendance à l'universalité. » J'ai eu le plaisir de visiter, la semaine passée, le chantier de restauration de la galerie de Philibert Delorme, rue Juiverie. Les restauratrices ont dégagé sur un pilastre des inscriptions, parmi celles-ci, on lit : « L'Afrique apporte toujours quelque chose de nouveau. » Cet adage antique aurait été cité par Erasme et Rabelais, grandes figures de l'humanisme. Il est de notre responsabilité de faire vivre toujours cet humanisme, qui est une marque de notre Ville. Sur la colline, le nouvel institut franco-chinois rappelle l'ouverture traditionnelle de Lyon sur les cultures étrangères, et le cachot de Saint-Pothin, dont les mosaïques viennent d'être magnifiquement restaurées, rappelle que le christianisme a été apporté par des étrangers.

Les nombreuses associations du Vieux-Lyon (ce week-end a été marqué par la fête du Carnaval de Saint-Georges) témoignent de la volonté des habitants de vivre tous ensemble, car le secteur UNESCO, ce ne sont pas seulement des vieilles pierres, ce sont aussi des femmes et des hommes d'hier et d'aujourd'hui, qui le font vivre et évoluer. Le Vieux-Lyon n'est pas figé dans le passé. Il n'est pas un musée, car le patrimoine vit grâce à l'attention que nous portons à la personne, au citoyen, à sa place dans ce patrimoine, en conjuguant dynamisme économique, vitalité culturelle et mixité sociale. C'est là un enjeu vital pour trouver l'équilibre entre l'afflux des touristes qui ne peut que nous réjouir et la vie quotidienne des habitants des quartiers historiques, qu'il faut absolument protéger en développant également des offres touristiques en dehors du Vieux-Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher Jean-Dominique Durand.

#### **Question n° 2 : Rénovation de la MJC de Ménival**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Madame Gilda Hobert pour la deuxième question, concernant la rénovation de la MJC Ménival.

**Mme HOBERT Gilda** : Merci, Monsieur le Maire.

Au cœur du quartier de Ménival, la Maison des Jeunes et de la Culture est un vecteur fort de lien social et un lieu incontournable de l'éducation populaire de l'arrondissement. Son équipe engagée contribue activement à l'animation du quartier, initiant et développant des activités de proximité pour tous les publics. Ces actions sont conduites par des professionnels et soutenues par des bénévoles fortement motivés.

Depuis 1982, la MJC Ménival a progressivement développé en son sein une école de cirque, devenue désormais l'École de Cirque de Lyon, qui bénéficie d'un agrément de la Fédération française des écoles de cirque. Cette école propose d'une part une formation préparatoire aux grandes écoles, et d'autre part initie aux pratiques amateurs un nombre important d'enfants du quartier. L'accueil de compagnies émergentes, l'organisation de spectacles originaux lui valent depuis plusieurs années le label Scène Découverte.

Grâce à l'École de Cirque de Lyon, qu'elle a ainsi développée, la MJC de Ménival organise notamment le festival Éclats de Cirque, qui rencontre un grand succès.

Dans le cadre de la PPI, des travaux ont été décidés pour restructurer le bâtiment et ainsi mieux répondre aux besoins de la MJC de Ménival. Nous ne saurions que trop nous en réjouir. Pouvez-vous, je vous prie, nous éclairer sur la nature et l'agenda des travaux envisagés ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : C'est Monsieur Charles-Franck Lévy qui vous répondra.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe d'arrondissement,

Chère Gilda Hobert, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La MJC Ménival est un acteur de l'éducation populaire, très présent sur le 5<sup>e</sup> arrondissement. Elle propose un grand nombre d'activités sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que des actions d'animation de la vie de quartier au bénéfice des habitants. Elle compte environ 1 300 adhérents et gère un budget de 1,1 million d'euros, dont 465 000 euros de subventions de la Ville de Lyon pour l'exercice 2017.

Comme vous le rappelez à l'instant, la MJC a la spécificité de gérer en son sein depuis 1982 une école de cirque agréée par la Fédération française des écoles de cirque, qui regroupe à la fois des ateliers de pratique amateurs, enfants et adultes, des ateliers hors les murs, développés en partenariat avec de nombreux établissements scolaires et des institutions culturelles, des actions d'intégration pour enfants porteurs de handicap, une formation professionnelle préparatoire aux concours des écoles nationales et internationales (12 élèves chaque année), et un lieu de diffusion. L'école est en effet labellisée Scène Découverte par la Ville de Lyon et la DRAC. Dans ce cadre, elle propose toute l'année des représentations ouvertes au public, accueille et accompagne régulièrement des compagnies artistiques reconnues ou émergentes. Les Quartiers Nomades, vous l'avez rappelé, événements annuels autour du spectacle et de la performance, à destination des habitants dans les quartiers de Ménival, Jeunet et Janin, quartiers également prioritaires au titre de la Politique de la Ville.

Nous savons que, pour toute structure d'éducation populaire, l'équilibre économique et l'attractivité de la MJC sont aussi en fonction de la qualité des locaux et de leur capacité d'accueil et d'activité, qui sont évidemment source de revenus pour l'association. Or, la configuration actuelle des locaux de la MJC Ménival limite les possibilités d'y développer les activités payantes. La MJC Ménival occupe un bâtiment mis à disposition par la Ville de Lyon sur le quartier de Ménival, une surface de 1 100 mètres carrés. Une enveloppe de 350 000 euros a en effet été inscrite au Plan d'investissement de la Ville de Lyon dès le début du mandat, pour la rénovation d'anciens vestiaires, situés en sous-sol de la MJC. Ces vestiaires ne sont plus occupés depuis la construction d'un club-house destiné au Football Club de Ménival et peuvent donc être réaménagés en salle d'activité pour la MJC.

Notre objectif est de rendre compatibles les travaux proposés avec les besoins de développement de la MJC, pouvant également bénéficier à l'École de Cirque. Étant très attentive à l'utilisation des deniers publics, la Ville de Lyon a également considéré que l'aménagement des seuls anciens vestiaires présentait un coût élevé par rapport aux bénéfices attendus pour les activités de la MJC. C'est pourquoi une étude plus globale a été conduite par le service des études de la Ville de Lyon, permettant de réfléchir d'une part d'une manière plus globale sur les besoins de la MJC en termes de fonctionnalité des espaces, d'accessibilité, de circulation, afin d'améliorer le fonctionnement de la structure et son attractivité, et, d'autre part, de garantir la pérennité de l'activité cirque, en incluant des travaux de sécurisation de la salle de spectacle, de mise en conformité d'accessibilité sur l'ensemble du bâtiment et d'amélioration des conditions d'accueil du public. À l'issue de l'étude préalable, un programme de travaux a été validé et sera engagé dans le mandat, pour un montant total d'environ 710 000 euros, répartis comme suit : 350 000 euros d'ores et déjà inscrits dans la PPI en opération individualisée, 200 000 euros sur l'enveloppe de l'agenda d'accessibilité de la Ville, et 160 000 euros sur l'enveloppe d'équipements socio-éducatifs.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci de cet état des lieux et de la réponse à la question qu'a posée Madame Gilda Hobert. Madame le Maire, qui êtes dans la tribune, j'espère que vous serez satisfaite également de cette réponse.

#### **Question n° 3 : Futur EHPAD La Sarra**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la troisième question, concernant le futur EHPAD la Sarra, La troisième question, Madame Céline Faurie-Gauthier.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline** : Merci, Monsieur le Maire.

Avec les progrès de la médecine et l'allongement de la durée de la vie, les besoins des personnes âgées évoluent. Nos aînés vivent et profitent plus longtemps de la qualité de vie à leur domicile et sont de moins en moins nombreux à solliciter un hébergement dans une résidence senior traditionnelle. C'est pourquoi la Ville de Lyon a fait le choix de réduire son nombre de résidences, tout en engageant un vaste plan de rénovation de 72 millions d'euros dans ses 15 résidences.

Concernant le grand âge, la prise en charge en établissement intervient de plus en plus tard dans la vie, et les besoins en lits médicalisés en EHPAD, à des tarifs accessibles pour tous, sont croissants dans notre arrondissement et à Lyon. Dans ce contexte, la Ville de Lyon accompagne les besoins de nos seniors et personnes âgées, et la décision a été prise l'an dernier de fermer la résidence autonomie senior de la Sarra pour la transformer en EHPAD.

Pourriez-vous nous indiquer les délais de réalisation de ce nouvel EHPAD, le nombre de lits prévu, et les projets spécifiques de ce nouvel établissement ?

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Rivoire.

**Mme RIVOIRE Françoise**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire, Madame le Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, Madame la Conseillère déléguée, chère Céline,

Pour répondre à votre question, le futur EHPAD la Sarra est le résultat d'une réflexion que la Ville de Lyon a conduite pour évaluer les pistes possibles d'intervention, qui permettent de faire face aux attentes de plus en plus nombreuses sur ce type d'établissement médicalisé.

Comme vous le savez, la demande de places en EHPAD est très forte sur notre territoire, et c'est la raison pour laquelle la Ville de Lyon a engagé un plan stratégique pour renforcer l'offre d'accueil de ces établissements et répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

En 2008, la Ville disposait de quatre EHPAD pour un total de 256 lits. L'enjeu a donc été d'augmenter le nombre de ces lits, avec, d'ici 2020, 142 lits médicalisés supplémentaires à des tarifs accessibles. Il a ainsi été décidé de procéder à l'extension de l'EHPAD Les Balcons de l'île Barbe, qui est de 73 lits, pour atteindre la taille critique des 90 lits, soit 17 lits supplémentaires pour un coût d'investissement de 6 millions d'euros, dont aucun budget pour la Ville de Lyon pour cette opération. Outre l'extension des Balcons de l'île Barbe, 21 lits supplémentaires viendront compléter l'offre de l'EHPAD Étoile du Jour dans le 5<sup>e</sup>, pour également porter sa capacité à 90 lits. Il a été également décidé la relocalisation de l'EHPAD Villette d'Or dans le 3<sup>e</sup> actuellement sur le site de la Sarra dans le 5<sup>e</sup>, ce qui permettra 18 lits supplémentaires, et d'accueillir 90 personnes.

L'opération la Sarra, sur 5 400 mètres carrés de surface neuve, se fera au travers d'un concours de conception, réalisation, entretien et maintenance, avec dialogue compétitif, avec des enjeux clairement identifiés : l'intégration au paysage urbain, l'intégration paysagère et développement durable, et l'intégration relative au patrimoine des monuments historiques.

Le projet a été élaboré dans le cadre d'un partenariat plus actif avec le milieu hospitalier et une plus grande proximité avec l'hôpital de Fourvière. Un jardin thérapeutique sera créé. Le futur EHPAD la Sarra sera un véritable lieu de vie et lieu d'accueil pour les résidents et leurs familles.

Le bâtiment actuel sera démolé au cours de cette année. Le permis de construire sera déposé au cours du premier trimestre 2019, avec un début des travaux prévu normalement au premier trimestre 2020. Nous avons l'aléa des vestiges archéologiques sur ce site. La livraison est envisagée en 2021. Le budget global s'élève à 11 550 000 euros, avec une subvention de 3,5 millions d'euros au titre de la Ville de Lyon, inscrite dans le cadre de la PPI.

En résumé, sur les EHPAD Ville de Lyon, au total, 56 lits supplémentaires seront proposés, auxquels, je vous le rappelle, il convient d'ajouter Marius Bertrand dans le 4<sup>e</sup> et l'EHPAD Constant dans le 3<sup>e</sup>, dont la gestion est pilotée par l'ACPPA, et au sein duquel la Ville de Lyon dispose de 33 lits. Je tiens à souligner que toutes ces places supplémentaires sont habilitées à l'aide sociale. C'est également dans ce même état d'esprit que la Ville a souhaité poursuivre une même stratégie pour ses résidences autonomie seniors, avec un ambitieux plan de rénovation. Ainsi, depuis 2008, 40 millions d'euros ont été consacrés pour les rénovations de 12 résidences. Ces travaux se poursuivent sur ce mandat et nous pouvons affirmer que les résidences de la Ville de Lyon, seule offre publique existante ouverte à l'aide sociale, seront, d'ici 2020, toutes rénovées. La Ville, soucieuse du bien-être et du bien vieillir de ses seniors, déploie de nombreuses initiatives pour faire de ces résidences des lieux de vie, de vrais acteurs de quartier, ouvertes et animées grâce au lien intergénérationnel. Lyon, une ville inclusive et solidaire au plus près des seniors, qui sont au cœur de la vie de la cité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup de ce propos qui montre bien l'étendue et nos ambitions pour toutes les générations de notre Ville. Merci, donc. Nous avons clos les questions du 5<sup>e</sup> arrondissement et nous allons pouvoir aborder l'ordre du jour des projets de délibération.

---

COMMISSION FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

---

**2018/3728 - Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2015-2020 – Opérations 60029054 « Maintien en condition opérationnelle des infrastructures PEP 2015-2020 », 60029055 « Maintien en condition opérationnelle des applications métier PEP 2015-2020 », lancement de la deuxième phase des opérations et affectation complémentaire des AP n° 2015-8 et n° 2015-9, programme 00008**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**M. LE MAIRE** : Madame Frih, je vous passe la parole.

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

En deux mots, cette délibération vise à financer pour la seconde partie du mandat les deux thématiques, maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure et maintien en condition opérationnelle des applications. La Commission a rendu un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Merci. Nous avons un temps de parole demandé par le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Guillard, pour trois minutes.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération est l'occasion de vous interroger, Monsieur le Maire, mais vous aussi, Madame l'Adjointe en charge de l'Administration générale, sur la mise en œuvre du règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) au sein de notre collectivité.

La Ville de Lyon est amenée à collecter et à gérer un certain nombre de données personnelles, que ce soit en matière de gestion du personnel, d'état civil, d'éducation, de petite enfance ou de diverses démarches lancées directement en ligne sur le site internet de la Ville. Nous avons souvenir, il n'y a pas si longtemps, puisque c'était fin 2016, et j'avais eu l'occasion de le signaler, que, par exemple, la démarche de déclaration du quotient familial, qui comprenait des informations sensibles s'il en est, telles que le numéro fiscal ou la situation personnelle de l'usager, s'effectuait sur le site de la Ville en http et non pas en https, et ne présentait donc guère de sécurité. Nous espérons qu'avec la refonte du site internet de la Ville, les questions de sécurité et de protection des données seront mieux appréhendées.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur dans deux mois du RGPD, il nous semblerait opportun que vous nous précisiez quelques points, comme l'évaluation réelle des risques, les analyses d'impact réalisées, les mises en conformité que vous avez ou que vous aurez eu à réaliser.

Deuxième point que nous souhaitons aborder, c'est celui de la mise à disposition des données de la Ville en accès libre. Sur ce sujet, il semble que la marge de progression soit relativement forte. En dehors des emplacements réglementés pour les personnes à mobilité réduite ou pour les deux-roues motorisés, la seule chose que l'on puisse trouver sur la plateforme de la Métropole, à laquelle notre Ville est contributrice, sont les données relatives au découpage des circonscriptions, des bureaux de vote et des conseils de quartier, avec même certaines erreurs, puisque, dans la localisation des Mairies d'arrondissement figure encore la Mairie annexe de Saint Rambert, fermée depuis septembre 2016. Heureusement que la mise à jour est annuelle !

Nous pourrions imaginer un peu plus de ressources mises à disposition du public, comme, par exemple :

- en matière d'écoles, les périmètres scolaires avec la cartographie précise, les nombres d'élèves inscrits dans les écoles publiques, inscrits en périscolaire, inscrits à la pause méridienne – informations que nous demandons régulièrement,
- en matière de petite enfance, les demandes de places en accueil collectif, le taux de couverture,
- en matière d'état civil, le nombre de naissances, de mariages, de décès,
- en matière d'urbanisme, le nombre de permis de construire, par exemple, et le nombre de logements induits,
- enfin, en ce qui concerne les équipements publics (bibliothèques, musées, piscines), nous pourrions imaginer mettre en ligne des données relatives à leur fréquentation.

La Ville de Lyon affiche aujourd'hui péniblement 13 jeux de données en ligne sur la plateforme, quand une ville comme Meudon en affiche 179, Saint-Malo, 50, Toulouse, 40, ou la commune de Brocas, que tout le monde connaît bien dans les Landes (800 habitants), 33 lignes de données. Vous voyez, ce n'est pas une question de taille, c'est une question de volonté.

Nous ne pouvons donc que vous inviter, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, à accélérer ce processus, gage d'une certaine transparence que nous appelons régulièrement de nos vœux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci pour cette question, Monsieur le Conseiller municipal.

Vous ne pouvez pas mieux tomber, puisque nous avons recruté deux personnes, qui vont entrer en fonction très rapidement. C'est dire que sur l'euphémisme que vous avez beaucoup utilisé sur le chemin que nous avons parcouru, je suis assez d'accord. Nous avons à mettre vraiment en place dans notre Ville, à revisiter nos systèmes, nos données. Les données doivent aujourd'hui être d'abord protégées et ensuite être un outil de transparence et de mise à disposition des citoyens. Toutes les rubriques que vous avez citées, que ce soit l'évaluation des risques, nos mises en conformité, la remise à jour d'un certain nombre de fichiers, sont pour nous un enjeu majeur. Mon Directeur général m'indique que les ateliers que nous avons mis en place fonctionnent déjà. Je pourrai, à loisir, vous redonner des réponses plus précises, mais votre question est éminemment recevable et je vous en remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

## **2018/3731 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 994 223,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements PLS situés 372, rue Garibaldi à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE MAIRE** : Nous passons au rapport suivant, avec un temps de parole demandé, et, Monsieur le Faou, la garantie sollicitée par la SACVL. Je vous passe la parole.

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Le rapport qui vous est présenté concerne l'acquisition en VEFA par la SACVL de sept logements qui seront agréés en logements PLS. Il s'agit donc d'une VEFA dans le cadre d'une opération privée, développée par COGEDIM, au travers de la construction d'un bâtiment de 40 logements et la création de 34 aires de stationnement. Au titre de la mise en œuvre des secteurs de mixité sociale, il est imposé ici la réalisation de 20 % de la surface de plancher habitat en logements au profit de logements en PLS ou PLUS-PLAI. C'est dans ce cadre que nous avons à délibérer, notamment sur la garantie d'emprunt afférente.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : J'ai un temps de parole demandé par le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Perrin-Gilbert, pour six minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

J'interviens au nom du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, à l'occasion d'une série de 14 délibérations, par lesquelles notre Ville se porte garante de sociétés HLM, afin que ces dernières puissent obtenir des prêts bancaires de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations, et construire ou réhabiliter des logements.

En d'autres termes, si un de ces organismes ne pouvait pas rembourser son emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, notre Ville le ferait à sa place, à hauteur de la garantie qu'elle a consentie. En contrepartie, les sociétés HLM s'engagent à réserver à la Ville un pourcentage de surface habitable pendant la durée de la garantie, c'est-à-dire que, sur ce pourcentage, c'est la Ville qui positionne des demandeurs de logements.

Notre groupe examine toujours avec attention ces délibérations, qui se sont systématisées, et nos votes, eux, ne sont pas systématiques. Alors, nous disons oui quand il s'agit de garantir à une hauteur raisonnable, souvent 15 %, des emprunts qui vont permettre à des sociétés HLM de construire ou réhabiliter des logements, dont les loyers et charges seront abordables pour les locataires, c'est-à-dire en rapport avec leur pouvoir d'achat. Nous voterons favorablement les délibérations 3733 et 3743, qui vont dans ce sens, avec deux opérations portées par la société Cité Nouvelle, l'une dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, quai Saint-Vincent, l'autre dans le 8<sup>e</sup>, rue Professeur Beauvisage. Nous voterons aussi les délibérations 3727 et 3732, qui garantissent quatre emprunts de la société ICF Habitant pour une opération de logements à loyers modérés, toujours dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, cette fois rue Chollat. Nous allons malgré tout suivre de près l'évolution de la société ICF, qui est la filière habitat de la SNCF, et dont nous ne savons pas trop ce qu'elle va devenir ni comment va évoluer son patrimoine.

En revanche, nous voterons contre la délibération 3729, par exemple, où il nous est demandé de nous porter garants, à hauteur de 15 %, d'un prêt de quasiment 3 millions d'euros pour une opération de 17 logements, portée par la société HLM Immobilière Rhône-Alpes. Nous voterons contre car cette opération prévoit exclusivement du logement dit PLS, c'est-à-dire avec des loyers à peine plus bas que les loyers libres moyens de la promotion immobilière privée. Cet immeuble sera donc composé de ménages, qui auront, entre eux, peu ou prou le même profil avec des revenus bien plus élevés que la moyenne des candidats au logement social. En soi, pourquoi pas, mais sans la participation financière de la puissance publique, une participation qui ne se justifie ni au regard de l'intérêt général, ni au regard des défis que nous avons à relever par ailleurs.

Enfin, cet emprunt de 3 millions d'euros pour 17 logements nous paraît quelque peu déconnecté du coût de revient moyen de la production de logement social. D'ailleurs, nous retrouvons cette même déconnexion du côté des emprunts présentés par la SACVL. Mais là, en plus, il nous est demandé de nous porter garants à hauteur de 100 %.

Je prends la délibération 3731, par exemple. Elle prévoit que notre Ville garantisse à hauteur de 100 % un emprunt de près de 1 million d'euros pour seulement 7 logements, qui plus est, exclusivement des PLS. Nous voterons contre cette garantie d'emprunt. D'ailleurs, nous voterons contre les six délibérations qui concernent aujourd'hui les garanties d'emprunt à la SACVL. D'abord parce que nous désapprouvons le fait que la SACVL, présidée par un élu et bras immobilier de notre Ville, ne réponde pas mieux aux objectifs politiques et sociaux affichés par notre collectivité, alors qu'elle devrait au contraire donner l'exemple et entraîner les autres bailleurs. Ensuite, parce que, systématiquement, la SACVL demande à notre Ville de garantir à 100 % les emprunts qu'elle réalise auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en contrepartie d'une réservation pour la Ville de 20 % de surface habitable. Nous encourageons la SACVL, qui a aussi d'autres actionnaires, même si la Ville est l'actionnaire principal, à diversifier ses garants.

Enfin, nous voterons d'autant moins les yeux fermés ces garanties d'emprunt que des erreurs assez incroyables apparaissent. Ainsi, nous avons à voter ce soir quatre délibérations, qui rectifient quatre dossiers que nous avons votés ici même le 18 juillet 2017. Le 18 juillet dernier, nous nous sommes portés garants à 100 % d'emprunts de la SACVL à hauteur de 12 millions d'euros – excusez du peu –, pour une surface totale habitable, sur les quatre opérations, de 2 52 mètres carrés. Aujourd'hui, il nous est demandé de voter à nouveau des délibérations sur ces mêmes opérations immobilières, au motif que, pour chacune d'entre elles, pour les quatre donc, les surfaces habitables étaient surévaluées par la SACVL. Il nous est simplement demandé d'acter la nouvelle surface habitable. À aucun endroit, dans aucune des quatre délibérations rectificatives, il ne nous est expliqué pourquoi ces erreurs, quelles conséquences sur le nombre de logements produits, et, bien sûr, à aucun moment, les emprunts ne sont revus à la baisse. Même en Conseil d'arrondissement du 8<sup>e</sup>, ce sujet n'a pas été évoqué, pas plus qu'en Commission.

La plus symptomatique de ces quatre délibérations rectificatives est la 3736. Le 18 juillet, nous accordions une garantie d'emprunt de 100 % à la SACVL pour 6 896 915 euros empruntés à la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une opération de 40 logements. La délibération 3736, que nous avons à voter ce soir, explique laconiquement, je cite : « Il y a eu une erreur sur la surface habitable, qui n'est pas de 2 853 mètres carrés, mais de 834 mètres carrés. » Rien de plus, pas un mot d'explication. Comment une erreur de 2 000 mètres carrés de surface habitable est-elle possible ? Comment pouvons-nous passer en silence de 2 800 à 800 mètres carrés, avec, en prime, un montant d'emprunt que nous garantissons à 100 % et qui reste, lui, le même. Près de 7 millions d'euros empruntés pour 800 mètres carrés. Le coût de revient de cette opération est hors de proportion. C'est à se demander si nous finançons la production de logements ou bien la SACVL.

Pour ces raisons, nous ne voterons favorablement que pour les quatre délibérations que j'ai citées précédemment, de Cité Nouvelle et ISF Habitat, et nous vous demandons, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, des explications argumentées quant à la SACVL.

**M. LE MAIRE** : Monsieur le Faou, vous souhaitez répondre, rapidement.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Oui, très rapidement, Monsieur le Maire, je fournirai quelques éléments sur ce sujet d'une manière générale.

Concernant d'une part les PLS, il ne vous aura pas échappé, Madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, que la mission de la SACVL se développe au travers d'un certain nombre de produits logements, à la fois du logement conventionné classique, type PLUS-PLAI, du logement libre intermé-

diare, ce qui était sa vocation initiale lorsqu'elle a été créée et constituée en 1954, et une offre aujourd'hui qui vient en complément au travers du logement PLS. Elle correspond aussi à une demande d'une partie de nos concitoyens et elle permet de développer une offre en logements intermédiaires sur notre agglomération, avec un niveau de tarification de l'ordre de 20 % inférieure au prix du marché.

Sur les différentes délibérations qui sont proposées, cela montre en tout cas la capacité qu'a eue la SACVL à rebondir et à se réengager dans une phase de production de logements, à la fois pour des biens réalisés en maîtrise d'ouvrage directe ou des biens achetés au travers de VEFA.

Concernant la délibération 3736, je vous apporterai les éléments d'information dans le détail. Je n'en dispose pas ici.

Je voudrais simplement compléter mon propos par un certain nombre de chiffres qui montrent la volonté de la Ville de mener une politique ambitieuse en matière de production de logements. Pour l'année 2017, nous avons mis en chantier 4 510 logements, dont 1 643 ont été conventionnés, soit 36 % de la production de nos logements, qui sont des logements conventionnés, avec, il est vrai, une part importante de PLS, parce que rentrent dans ce décompte les logements produits en direction du public étudiant ou des personnes âgées. Sans vouloir revenir sur vos demandes d'explication concernant l'emprunt de la SACVL – et je vous apporterai les éléments techniques de réponse –, je tiens à indiquer que nous entendons toujours votre musique lancinante sur les PLS, une forme de 45 tours un peu rayé que vous nous servez à chaque Conseil municipal.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Ce que nous souhaitons, c'est bien sûr construire des logements.

Je vous remercie.

---

### 2018/3745 - Ratios d'avancement sur les grades de catégorie C dotés des échelles C2 et C3

**M. LE MAIRE** : Nous continuons avec Monsieur Gérard Claisse, concernant les ratios d'avancement sur les grades de catégorie C. Je vous donne la parole.

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Une délibération importante concernant la gestion de carrière de nos agents de catégorie C, puisqu'il s'agit de fixer les nouveaux ratios d'avancement de grade des agents de catégorie C de la Ville de Lyon. Ces nouveaux ratios interviennent dans le cadre de la mise en œuvre de ce que nous appelons le PPCR, c'est-à-dire le Protocole de modernisation des parcours professionnels des carrières et du recrutement.

La Commission a rendu un avis favorable sur cette délibération, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. J'ai une explication de vote pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Granjon, pour une minute.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Par cette délibération, la Ville décide de placer le curseur des ratios entre 25 et 30 % pour la catégorie C. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire regrette que soient appliqués des taux aussi faibles. Lors des négociations, seul un syndicat ne s'est pas opposé à ces ratios. Il s'est contenté de s'abstenir, ce qui montre malgré tout un désaccord. Je précise que tous les autres syndicats ont voté contre.

La hausse de la CSG, l'augmentation du coût de la mutuelle, le gel du point d'indice depuis quelques années, tout cela mis bout à bout augmente la précarité des agents de la Ville et leurs difficultés financières, et en particulier pour ceux de la catégorie C, qui ont les plus faibles revenus et qui sont de fait les plus fragiles.

À cette situation d'appauvrissement des agents s'ajoutent les problèmes liés à l'utilisation d'un nouveau logiciel gérant les paies de nos agents. En effet, des salaires sont arrivés divisés par trois. Nous espérons que les problèmes logistiques seront rapidement régularisés, car ce stress supplémentaire pèse évidemment sur le moral de nos agents.

Porter les ratios à 100 %, c'est-à-dire accorder une promotion à tous les agents promouvables, quelle que soit leur catégorie, coûterait 4 millions d'euros, soit 0,4 % du budget de la Ville de Lyon. Ce serait une mesure de justice pour nos agents et une reconnaissance de leur travail.

Nous voterons évidemment contre cette délibération.

**M. LE MAIRE** : J'avais cru le comprendre, merci. Merci pour cette explication. Gérard Claisse, un mot ?

**M. CLAISSE Gérard**, Adjoint : Oui, quelques mots pour la bonne information du Conseil municipal et de nos concitoyens qui suivent nos débats.

J'ai eu l'occasion de l'expliquer à Madame Granjon en Commission Finances Ressources Humaines. Les ratios que nous votons aujourd'hui sont faiblement en diminution par rapport aux ratios qui prévalaient précédemment. Pour autant, je vous ai entendue parler de 25 à 30 %. Non ! Un ratio ne change pas : le ratio à 100 % pour l'ensemble de nos agents qui réussiront l'examen professionnel. Nous maintenons ce ratio visant à valoriser la préparation aux concours, aux examens professionnels, et à assurer à l'ensemble des agents qui l'ont réussi une promotion à 100 %.

Pour les autres, concernant la filière technique, pour laquelle il n'y avait pas d'examen professionnel, les ratios qui préexistaient étaient de 30 %, ils restent de 30 %.

Là où cela change, c'est pour les filières pour lesquelles les ratios de progression à l'ancienneté étaient liés, dans le cadre d'une règle de proportionnalité, à la réussite aux examens professionnels. En d'autres termes, les agents pouvaient passer des examens professionnels tous les deux ans, si un réussissait, nous pouvions assurer la promotion de deux agents à l'ancienneté. Vous avez 200 promouvables, 20 qui réussissent à l'examen professionnel, une fois tous les deux ans, cela signifie donc que vous pouvez en promouvoir une fois tous les deux ans 40 supplémentaires à l'ancienneté. Autant vous dire que le ratio à 75 % qui préexistait n'était évidemment jamais atteint, puisque 60 sur 200 n'est pas égal à 75 %.

Dans le cadre des nouveaux ratios, comme je vous l'ai indiqué et je tiens à le souligner ici, nous allons promouvoir au cours des trois dernières années plus d'agents que nous n'en promouvions au cours des trois ou quatre dernières années. Nous avons donc pris des ratios dans le cadre de ce nouveau dispositif dit PPCR qui permettent de promouvoir plus d'agents. C'est le premier élément.

Deuxième élément, nous allons y consacrer un budget supplémentaire par rapport au budget que nous y consacrons par le passé. En moyenne, ces trois ou quatre dernières années, nous consacrons 590 000 euros à l'avancement de grade des agents de catégorie C. Nous allons y consacrer dans les trois prochaines années 704 000 euros en moyenne. Cela signifie une progression budgétaire de 19 %. Comprenez bien que, dans un contexte où la collectivité doit maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 %, consacrer 19 % de dépenses supplémentaires à l'avancement de grade des agents de catégorie C a un sens politique. Cela affiche la volonté politique de la Ville de Lyon d'accompagner, de faciliter la promotion de nos agents les plus modestes. C'est bien ce qu'il faut lire à travers cette délibération.

Vous avez évoqué les négociations avec les organisations syndicales. Elles avaient initialement demandé un ratio à 100 %, que nous leur avons proposé, avec Monsieur le Directeur général des services, lorsque nous avons mené cette concertation. Je vous répète que nous avons proposé aux organisations syndicales de mettre un ratio à 100 % dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui serait négociée chaque année, et, ensuite, nous négocions à l'intérieur de cette enveloppe budgétaire, la déclinaison de ces ratios à 100 % chaque année. Elles n'en ont pas voulu, elles ont préféré rester sur le régime classique des ratios avec pourcentage fixe annuel. Nous avons donc convenu de cela. Nous n'avons pas des ratios à 25 %, mais des ratios à 30 % pour les promotions de catégorie C1 à C2 et de 30 % de C2 à C3, avec un effort budgétaire mis en place par la Ville pour faciliter le déroulé de carrière de nos agents. Nous pouvons toujours rêver de vouloir assurer la promotion de tous, sauf que, sachez qu'à la Ville de Lyon, nous n'avons pas 100 % des postes de catégorie C fléchés en catégorie C3. Nous allons y travailler dans les mois à venir. Le pourcentage est actuellement d'environ 60 %. Si vous assurez la promotion à 100 % partout et pour tous et que vous ne

pouvez pas promouvoir les agents, faute de postes pour les promouvoir, vous créez de la frustration, de la démotivation. Ce n'est pas nécessairement une bonne manière de gérer le personnel.

Ce sont les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter. Merci, Monsieur le Maire

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Claisse.

Ces précisions étaient importantes. Un train peut en cacher un autre, et le premier niveau de lecture peut être très trompeur quant à la réalité de ce que nous menons comme politique volontariste dans cette Ville.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3727 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 279 096 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 15 logements (11 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 11, rue Chollat à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

---

**2018/3734 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot).

---

**2018/3735 - Modification de la délibération n° 2017/3240 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 475 492,00 euros – Opération : acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 341, rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

---

**2018/3736 - Modification de la délibération n° 2017/3059 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 6 896 915,00 euros – Opération : construction de 40 logements PLUS situés 130, rue Challemel Lacour à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

---

**2018/3737 - Modification de la délibération n° 2017/3049 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 027 480,00 euros – Opération : acquisition de 11 logements (10 logements PLS et 1 logement PLAI) situés 30, montée Saint Sébastien à Lyon 1<sup>er</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

---

**2018/3738 - Modification de la délibération n° 2017/3056 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 724 846,00 euros – Opération : acquisition de 11 logements (8 logements PLS et 3 logements PLUS) situés 14, rue de la Thibaudière à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

---

**2018/3739 - Modification de la délibération n° 2017/3054 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 408 967,00 euros – Opération : acquisition de 8**

**logements (7 logements PLS et 1 logement PLAI) situés 44, rue Sergent Blandan à Lyon 1<sup>er</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
 (Adopté.)  
 (Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).  
 (Abstention de M. Boudot).

**2018/3740 - Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
 (Adopté.)  
 (Abstention de M. Boudot).

**2018/3741 - Modification de la délibération n° 2017/3247 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 673 000,00 euros – Opération : construction de 26 logements PSLA situés 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 1<sup>er</sup> (rectificatif)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
 (Adopté.)  
 (Les groupes Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon et Lyon citoyenne et solidaire votent contre).  
 (Abstention de M. Boudot).

**2018/3742 - Modification de la délibération n° 2003/2872 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEM-CODA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 644 917,00 euros – Opération : construction de 28 logements PLS situés rue Joannès Masset à Lyon 9<sup>e</sup> (rectificatif)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
 (Adopté.)  
 (Les groupes Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon et Lyon citoyenne et solidaire votent contre).  
 (Abstention de M. Boudot).

**2018/3743 - Modification de la délibération n° 2017/3488 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 535 000,00 euros – Opération : acquisition en VEFA de 8 logements (5 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 107, rue du Professeur Beauvisage à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
 (Adopté.)  
 (Abstention de M. Boudot).

**2018/3744 - Transferts de charges des communes à la Métropole de Lyon en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - Évaluation des charges transférées par la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
 (Adopté.)  
 (Abstention de M. Boudot).

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. LE MAIRE** : Monsieur BRUMM, des dossiers sans demande d'intervention.

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Les douze dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ces douze dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

**2018/3729 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 2 989 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 17 logements PLS situés 288, cours Lafayette à Lyon 3<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
 (Adopté.)  
 (Les groupes Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon et Lyon citoyenne et solidaire votent contre).  
 (Abstention de M. Boudot).

**2018/3730 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 2 562 500,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements**

**PLAI) situés 28, rue Casimir Périer / rue Smith à Lyon 2<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Les groupes Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon et Lyon citoyenne et solidaire votent contre).

(Abstention de M. Boudot).

**2018/3732 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 568 749,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements (5 logements PLUS et 1 logement PLAI) situés 11, rue Chollat à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon groupe vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

**2018/3733 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 1 002 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 20 logements (14 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 32, passage Gonin à Lyon 1<sup>er</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot).

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE MAIRE** : Monsieur le Faou, des dossiers sans demande de temps de parole. La Commission a rendu un avis favorable sur ces dossiers.

Je mets aux voix ces quatre dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

**2018/3746 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

**2018/3747 - Accès à l'emploi titulaire : ajustement du programme pluriannuel 2016-2018**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. LE MAIRE** : Monsieur Claisse, deux rapports.

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces deux rapports, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

(Abstention de M. Boudot sur le rapport 2018/3747).

**M. LE MAIRE** : Merci.

## COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES – ÉCONOMIE – COMMERCE ET ARTISANAT – TOURISME

**2018/3748 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018, première phase**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**M. LE MAIRE** : Madame Dognin-Sauze.

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous avons l'année dernière expérimenté une nouvelle manière de faire avec la mise en place d'un dispositif d'appel à projet pour établir un dialogue renouvelé avec les acteurs associatifs et autres structures de la société civile, dont les initiatives abondent dans le sens des priorités de notre politique internationale et de coopération décentralisée.

L'objectif que nous poursuivons est de garantir une plus forte efficacité dans nos soutiens, de stimuler l'engagement de la société civile, en particulier les nouvelles générations, de faire émerger des dynamiques d'actions nouvelles et de favoriser le rapprochement des acteurs pour générer davantage de collectif.

Compte tenu du succès rencontré par cette démarche, initiée conjointement par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, il a été décidé de reconduire cet appel à projets jusqu'à la fin du mandat.

Sur cette première phase, qui couvre le premier semestre 2018, nous avons reçu plus de 56 dossiers, dont la moitié étaient portés par des acteurs nouveaux. 19 projets ont été retenus sur les axes suivants : la valorisation de l'internationalité de notre territoire, l'éducation à la citoyenneté, l'appui aux actions de solidarité internationale, en lien avec nos villes partenaires, et la promotion de la francophonie.

Sur ce dernier sujet, « Magnifique Printemps », qui vient de se terminer, a proposé une superbe programmation mêlant poésie et francophonie ; un programme tout au long du mois de mars, qui a représenté près de 50 rendez-vous sous des formes différentes, dans 35 lieux et avec près de 30 auteurs.

Notre Ville sera également fortement présente lors du prochain Sommet international de la Francophonie, qui se tiendra à Erevan, en octobre, avec la mise en lumière de plusieurs monuments phares dans cette belle ville.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

#### **2018/3749 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

---

#### **2018/3750 - Lancement de l'opération « Bas des Pentes - Droit de préemption fonds de commerce et aides à la rénovation des locaux commerciaux » - n° 01BASPEN pour la préemption du fonds de commerce sis 3 rue Sainte Catherine à Lyon 1<sup>er</sup> - Affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014 et approbation du cahier des charges pour la rétrocession de ce fonds**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot).

---

#### **2018/3751 - Autorisation d'un nouvel appel à candidatures pour la rétrocession du bail commercial sis 4 rue des Capucins à Lyon 1<sup>er</sup> et approbation du cahier des charges**

**M. LE MAIRE** : Madame Bouzerda, vous avez plusieurs délibérations sans demande d'intervention.

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Oui, Monsieur le Maire. L'avis est favorable pour ces trois dossiers.

Le premier illustre notre politique de soutien à l'animation commerciale, et notamment auprès des associations de commerçants en l'occurrence, Monplaisir.

Les deux rapports suivants illustrent notre politique d'accompagnement et de mobilisation sur les Pentes, à la suite du dispositif FISAC, avec la volonté de poursuivre l'action initiée.

La Commission a rendu un avis favorable sur ces trois dossiers.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de M. Boudot)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

### COMMISSION ÉDUCATION – PETITE ENFANCE – UNIVERSITÉ – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

---

#### **2018/3756 - Organisation des temps scolaires et périscolaires de la Ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019**

Rapporteur : M. CORAZZOL GUY

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Monsieur Corazzol.

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Les 167 Conseils d'école de Lyon se sont prononcés sur les deux propositions élaborées par la Ville de Lyon, sur la base des enseignements tirés de la consultation qui s'est déroulée cet automne. 85 Conseils d'école, soit 51 %, ont choisi l'emploi du temps comprenant quatre jours de classe et une offre périscolaire le mercredi matin, plutôt que le scénario sur quatre jours et demi de classe, avec périscolaire le vendredi après-midi, qui a été soutenu par 74 Conseils d'école. Dans huit écoles (5 %), les deux scénarios sont arrivés à égalité.

Comme la Ville s'y est engagée, c'est donc ce scénario majoritaire qui est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil municipal. Il fera l'objet d'une décision officielle de l'Inspecteur d'Académie le 5 avril prochain, pour s'appliquer ensuite aux 38 000 élèves des 167 écoles lyonnaises à la rentrée prochaine.

Les 24 heures d'enseignement seront donc réparties sur quatre journées. Désormais, dans toutes les écoles, les enfants pourront être accueillis gratuitement en garderie dès 7 heures 50. Pour la trentaine d'écoles où rien n'existait jusqu'à présent, c'est un nouveau service que nous offrons en plus aux parents. La matinée d'apprentissage, plus propice à l'acquisition des compétences, est renforcée avec un temps scolaire de 3 heures 30, contre 2 heures 30 l'après-midi. Une pause méridienne de 2 heures 15, élargie d'un quart d'heure donc, en accueil de loisirs, donnera plus de temps aux enfants, pour déjeuner et pour favoriser les temps calmes. Ces 15 minutes supplémentaires sont un gage de sécurité, de sérénité et de qualité pour nos enfants. Nous répondons ainsi concrètement à une forte demande des parents d'élèves, mais aussi de nos partenaires associatifs, qui gèrent cette pause avec nos services. Ces 15 minutes n'entraîneront pas de coût supplémentaire pour les familles. Le soir, les garderies se transforment en accueil de loisirs, en complément des apprentissages scolaires, avec un meilleur taux d'encadrement, et ce, jusqu'à 18 heures 30. De 16 heures 45 à 17 heures 30, nous organiserons des aides aux leçons, des ateliers langage, de la lecture, de l'aide à la lecture, selon les âges. De 17 heures 30 à 18 heures 30, nous organiserons les ateliers (scientifiques, sports cérébraux, citoyenneté, etc.). Ils apporteront une réponse concrète aux besoins de garde des familles. La matinée du mercredi devient un temps périscolaire à part entière, organisé par la Ville, avec ses associations partenaires. Ils s'appelleront les ateliers du mercredi et ils seront au même tarif que les vendredis après-midi actuellement. Ce sera, en quelque sorte, la cinquième matinée d'apprentissage, avec 30 minutes supplémentaires par rapport au vendredi après-midi, et avec des taux d'encadrement qui seront réglementairement ceux de l'extrascolaire (1 adulte pour 8 enfants en maternelle, et 1 pour 12 enfants en élémentaire).

Par ailleurs, nous poursuivrons notre démarche d'amélioration continue et de démocratie participative, en mettant en place une véritable démarche d'évaluation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Pour conclure sur cette présentation, à la différence de nombreuses autres communes, Lyon a fait le choix de conserver une forte offre péris-

colaire, avec ces nouveaux rythmes scolaires sur quatre jours. Ce choix se base sur la conviction politique que les nouveaux temps périscolaires sont un complément indispensable aux enseignements scolaires, pour la réussite de nos enfants à l'école, mais aussi dans la vie de la cité, et cela est d'autant plus vrai pour les enfants de nos quartiers populaires.

Monsieur le Maire, ce rapport a recueilli un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. J'ai des temps de parole demandés. Monsieur Boudot, huit minutes.

**M. BOUDOT Christophe** : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il aura fallu attendre un peu plus de trois ans pour voir la modification de l'expérimentation hasardeuse de la réforme Peillon, ici, à Lyon. Nous avons été nombreux à l'époque à considérer que cette réforme coûteuse et imposée était une mauvaise réforme, une mauvaise organisation du temps de travail, concentrant les activités des écoles jusqu'au vendredi seulement, ce qui, pour de nombreux observateurs, constituait un non-sens.

Cette organisation n'était pas bonne. Et s'il fallait encore s'en convaincre, je vous invite à relire, chers collègues, les déclarations à la presse de notre Adjoint à l'Éducation : « La nouvelle organisation est un bond en avant de qualité pour les enfants. » Je laisserai à Monsieur Corazzol la responsabilité de ses références maoïstes. J'espère toutefois que cette nouvelle organisation, le bond en avant de Monsieur Corazzol, nous épargnera la grande famine.

Plus sérieusement, je rappellerai que, selon une étude récente de la DEP (Direction de l'Évaluation et de la Prospective), 26 % des élèves à l'entrée en 6<sup>e</sup> ne savent ni lire ou compter. La seule connaissance de ces chiffres aurait pu conduire notre municipalité à cesser bien plus tôt les expérimentations douteuses et à mettre véritablement le paquet sur les enseignements fondamentaux, sans oublier l'apprentissage renforcé des langues étrangères, dans le cadre d'une organisation du temps sereine et apaisée.

Les écoles de la Ville se sont majoritairement prononcées pour une organisation à quatre jours, supprimant les mercredis matin travaillés et retrouvant l'après-midi du vendredi. Donc acte.

Vous mettez en place le développement des garderies du matin dans toutes les écoles et allongement des garderies du soir, que nous pourrions parfaitement appeler, pour les élèves les plus âgés, une étude surveillée. Comment ces développements seront-ils financés, car tout est payant ? Il y aura plusieurs tarifs suivant le revenu des familles. Nous connaissons tout cela et nous connaissons bien ce que cela veut dire. Comme d'habitude, les uns vont payer pour les autres.

Par ailleurs, puisque vous vous hasardez tous les trois ans à modifier l'organisation scolaire, laissez-moi à mon tour vous faire part d'une proposition, une proposition de bon sens, et du bon sens, nous en manquons singulièrement à l'étage de la Direction des Affaires scolaires. Enseigner la lecture, l'écriture et le calcul dans un cadre apaisé, n'est-ce pas là la mission première de l'école primaire, au-delà de toute idéologie ? Puisque vous avez demandé leur avis aux écoles et aux parents sur l'organisation scolaire, soumettez-leur donc une nouvelle question, la question urgente du port du vêtement uniforme à l'école.

Le port du vêtement uniforme à l'école n'est pas un concept dépassé, comme on l'entend dire encore trop souvent. Il est en réalité une excellente manière de lutter contre les discriminations et l'échec scolaire. Il est aujourd'hui une réalité dans de nombreux établissements en France. C'est le cas notamment dans les territoires et départements d'outre-mer, en Guyane, aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie, et aussi ailleurs sur le territoire métropolitain.

Selon un sondage IFOP datant de l'été dernier, 60 % des Français, qu'ils soient de droite ou de gauche, se disent favorables au retour de l'uniforme à l'école. Ainsi, à l'évidence, demander aux enfants de revêtir un même vêtement à l'intérieur de l'école, lieu du savoir sanctuarisé, présente bien des avantages.

D'abord, il conforte le respect de la laïcité. Il fait tomber la pression des revendications religieuses et communautaristes, qui se développent aujourd'hui sous la pression de certains parents.

Ensuite, le port du vêtement uniforme ramène de la sérénité dans les cours de récréation. Il fait cesser cette course vertigineuse aux marques et au fric, courses vertigineuses génératrices de frustrations, de trafics, de racket, de discriminations et d'inégalités sociales.

J'ajoute enfin, et ce n'est pas le moindre argument, que le port du vêtement uniforme participe également à l'élaboration d'une identité commune aux élèves, à l'intérieur de l'école, d'une ville, à l'apparition d'un sentiment d'appartenance, renforçant un phénomène d'assimilation, visant à dépasser les particularismes de chacun. Cela renvoie une image positive et valorisante de chaque enfant, d'où qu'il vienne.

Nous sommes tous attachés à une école primaire de qualité, mais cette école de qualité passe nécessairement par une organisation sereine du rythme scolaire et un retour aux fondamentaux de l'apprentissage, de la lecture, du calcul et de l'écriture.

Avec l'arrivée du ministre Blanquer, nous sortons, semble-t-il, de l'idéologie soixante-huitarde de Monsieur Mérieux, que vous avez longtemps ici adoré, avant finalement de le brûler.

Ma proposition de renouer avec l'uniforme à l'école est très importante et vous devez la considérer avec attention, Monsieur le Maire. Le ministre Blanquer lui-même a déclaré qu'il souhaitait permettre aux écoles qui le souhaitent de mettre en place le port de l'uniforme. Comme c'est une mesure de bon sens, qui ne revêt là aucun caractère politique, je vous demande solennellement, Monsieur le Maire, de former un groupe de travail sur le sujet, auquel je suis évidemment prêt à participer.

Pour terminer, je reprendrai les mots de mon maître, Gustave Thibon : « C'est toujours un grand mal que de juger dépassé ce qui est irremplaçable. » Alors, Monsieur le Maire, je sais que vous êtes un homme de dialogue, un homme de réflexion et de grande écoute, au-delà même de toutes les considérations partisanes. Je sais que ma proposition pourra vous séduire. Pour vous en convaincre, je reprendrai également, une fois n'est pas coutume, les mots du Président de la République, qui déclarait, au mois de mars 2017, il y a tout juste un an, au quotidien *Quest France* : « Le port de l'uniforme à l'école est un symbole important pour créer de l'homogénéité et un rapport à la discipline, du fait que l'école est un lieu à part. »

Alors, Monsieur le Maire, reprenez l'avantage, rompez avec les expérimentations hasardeuses du passé, distinguez-vous un peu de l'ancienne équipe municipale, proposez ce qui fonctionne bien, la mise en place d'un vêtement uniforme, seyant et discret pour tous les petits Lyonnais de notre Ville, et vous verrez vite certains problèmes se résoudre, les relations entre élèves au sein de l'école s'apaiser, et le niveau moyen des élèves s'améliorer.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Boudot. Je ne résiste pas à réagir d'abord à votre proposition, qui me tente terriblement, Monsieur Boudot. En même temps, j'ai connu quelques régimes qui donnaient des costumes. Vous parlez de Mao. Tout le monde était habillé de la même manière sous Mao aussi. Nous allons nous méfier, mais nous allons réfléchir. C'est une très bonne suggestion. Je suis sûr qu'elle entraînera l'avis positif de notre nation et de notre société.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Perrin-Gilbert, pour huit minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Il est des sujets en France où le législateur et les ministres successifs aiment produire lois et décrets à volonté, parfois par conviction, souvent en réaction à un événement ou à un gouvernement précédent, et tant pis si la loi précédente ne s'est pas installée, si on ne s'est pas donné les moyens de l'application sur le terrain, ni le temps de l'évaluation. Je dirais que c'est le cas, généralement, en matière de sécurité et d'immigration, de logement et d'éducation.

Ainsi donc, le 8 juillet 2013 apparaissait une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, qui visait à alléger les journées des élèves, avec des temps d'apprentissages mieux répartis dans la semaine et tenant compte de la chronobiologie des enfants. Mais le ministre Peillon dut faire face à des maires récalcitrants, qui, malgré des aides de l'État, ont mis en avant le coût budgétaire de cette nouvelle organisation, coût dont beaucoup conviennent a posteriori, et souvent entre les lignes, qu'il n'était finalement pas si lourd que cela.

Des décrets successifs ont ensuite permis aux communes, grandes et petites de s'engouffrer dans des expérimentations, qui ont transformé des élèves, des familles, des professeurs et des personnels municipaux comme associatifs, en cobayes toujours plus épuisés et déboussolés. Car, évidemment, dans cette agitation, l'objectif initial de la loi, diminuer la fatigue des enfants et favoriser leur apprentissage, avait été oublié.

De cette expérimentation, il n'y eut pas non plus de véritable méthode d'évaluation, ni empirique, ni scientifique, ni encore moins partagée, de manière à ce que chacun restait isolé et finalement au milieu du quai.

Nouvelle élection en 2017, nouveau Président, nouveau gouvernement, nouveau décret, celui du 27 juin 2017, qui permet de nouvelles dérogations à la loi Peillon de 2013, qui n'a de loi plus que l'appellation et certainement plus la force.

Rebelote, nous repartons sur une vaste opération de consultation ou de communication, appelons cela comme on veut, en vue de la rentrée 2018-2019, avec, de la part de notre Ville, deux scénarios proposés au vote des Conseils d'école :

- Soit le statu quo, insatisfaisant pour le plus grand nombre, avec de réelles difficultés d'organisation, familiales, sociales et scolaires ;
- Soit le retour à quatre jours, sûrement moins propice au temps de l'élève comme de l'enfant, mais, entre guillemets, moins pire que ce que les familles lyonnaises ont connu depuis trois ans avec ces fameux nouveaux rythmes.

Alors, que dire de cette future rentrée de septembre 2018 ? Que, fin mars, elle est d'abord pleine d'incertitudes quant à son organisation, et, comme d'habitude, ce sera aux parents, aux familles, aux enseignants et aux élèves de s'adapter à l'institution. Nous sommes loin de l'enfant et de l'élève au cœur du projet de loi.

Elle est incertaine et nous ne connaissons pas le coût social de cette énième réorganisation, et je pense, Monsieur le Maire, que nous ne devrions pas sous-estimer le nombre de départs d'élèves vers l'enseignement privé, dont les parents sont lassés de servir de cobayes et de jongler en permanence entre école, centre social, baby-sitter, nounou ou grands-parents, et que, tant qu'à faire de payer les activités à l'école et les temps de garderie, autant mettre ses enfants dans le privé, là où, au moins, il y aurait une stabilité d'organisation. Finalement, pour votre exécutif municipal, ce n'est pas un si mauvais calcul : moins de personnel à rémunérer et à gérer, moins de difficultés dans les cantines, tellement surchargées que l'on en est à imaginer des troisièmes services, moins d'écoles à construire. Cela tombe bien, cela coûte cher et elles n'ont pas été prévues dans les nouvelles opérations de densification urbaine où logements et centres commerciaux se succèdent.

En revanche, pour la défense de l'école publique, gratuite et laïque, on repassera. Mais après tout, peut-être n'est-ce pas si important dans notre ville, qui se veut le berceau du Président Macron, un Président obsédé par la destruction des services publics nationaux comme de proximité, services publics, ultime signal d'une volonté d'organisation politique de notre société, ultime rempart contre le libéralisme sans frein.

Alors, oui, nous approuvons que le temps du matin réservé aux apprentissages soit désormais plus long que celui des après-midi. Et oui, nous approuvons que le nombre d'encadrants par enfant soit augmenté lors des activités périscolaires. Mais, à part cela, les objectifs essentiels là-dedans sont-ils atteints ? Lutterons-nous mieux contre la fatigue des enfants ? Améliorerons-nous les apprentissages des élèves ? Rendrons-nous les élèves curieux, ouverts aux autres et au monde, avec ces capacités de compréhension et d'adaptation désormais indispensables ? Réduirons-nous les inégalités sociales ? Lutterons-nous contre l'illettrisme et le décrochage scolaire ? Rendrons-nous les parents moins inquiets et plus facilement acteurs du parcours scolaire de leur enfant ? L'école sera-t-elle l'école de la République, l'école de tous nos enfants, une école de la laïcité, de la fraternité et de la solidarité ? De tout cela, encore une fois, rien n'est vraiment dit.

Pour sa part, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera contre cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur Brolquier, pour six minutes.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2ème arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Éducation,

Chers collègues,

Un peu de modération et de réalisme dans ce débat. Le 7 février dernier, vous avez annoncé le résultat des votes des Conseils d'école sur la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires de la Ville. C'est le scénario à quatre jours qui a été majoritairement retenu. Vous vous étiez engagés à proposer le scénario choisi par les Conseils d'école à l'approbation du Conseil municipal. C'est aujourd'hui chose faite avec la délibération que vous présentez. Les élus de notre groupe s'étaient engagés à respecter le choix des Conseils d'écoles, c'est pourquoi ils voteront pour cette délibération.

Cependant, l'adoption du nouveau cadre général des temps scolaires et périscolaires ne doit pas clore le dialogue initié avec les Conseils d'école, avec les familles, avec les enseignants. Des échanges doivent encore avoir lieu avec les acteurs, afin d'éclaircir les trop nombreuses zones d'ombre concernant l'application de ces nouveaux rythmes.

L'articulation globale et cohérente entre l'ensemble des temps de la journée des enfants pose aujourd'hui de vrais problèmes d'organisation des familles et de qualité pour l'apprentissage des enfants. Les questions des parents et des enseignants doivent être entendues avec beaucoup d'attention.

Alors, nous nous ferons encore une fois les porte-parole des parents d'élèves, des enseignants, des acteurs du secteur dans cet hémicycle, afin d'évoquer les points d'inquiétude et les pistes d'ajustement possibles.

Tout d'abord, concernant la modification de l'heure de fin de premier temps de garderie, qui passe donc – nous l'avons compris – de 17 heures 45 aujourd'hui à 17 heures 30 demain, si l'offre de temps de garderie supplémentaire le soir était une demande très forte des familles, cette division en deux temps inégaux ne respecte pas le rythme biologique de l'enfant et ne tient pas compte des besoins des familles pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Un quart d'heure de différence, cela peut sembler anodin, mais cela va avoir des conséquences, des répercussions lourdes, d'abord pour les enfants, avec une sortie à 16 heures 45, un temps de goûter d'un quart d'heure, le temps consacré à l'étude proprement dite ne sera plus que de 30 minutes, de 17 heures à 17 heures 30. C'est un temps qui nous semble trop court pour accompagner les enfants les plus en difficulté. C'est un avis partagé par de nombreux directeurs d'école, qui tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme. Et puis, pour les familles, cette nouvelle contrainte aura pour conséquence d'augmenter le temps de présence de leurs enfants à l'école de trois quarts d'heure. En effet, la plupart ne peuvent pas venir dès 17 heures 30 pour chercher leur enfant, et les enfants resteront donc jusqu'à 18 heures 30 à l'école. C'est une perspective qui pose une véritable question de bien-être pour ces derniers, et notamment pour les plus petits. C'est parce qu'une sortie au fil de l'eau n'est pas envisageable que cet aménagement est indispensable. Cela n'empêcherait pas ceux qui restent jusqu'à 18 heures 30 de commencer une activité, mais, elle, dès 17 heures 30.

Enfin, la fin de la pause méridienne à 14 heures 15 pose la question du retour des enfants ne déjeunant pas à la cantine, rentrant chez eux pour le déjeuner. D'une part, la sieste des maternelles risque d'être perturbée. D'autre part, les parents qui travaillent pourront-ils encore ramener leurs enfants à 14 heures 15 ou seront-ils contraints de les laisser à la cantine ? Organiser un retour dès 13 heures 30 de tous les enfants permettrait de conserver ce temps de repos indispensable à leur bon développement et d'offrir une alternative d'accueil pour les parents. Je sais que c'est un sujet qui vous préoccupe. Où en êtes-vous concernant cette réflexion ?

De plus, si la généralisation d'une garderie dès 7 heures 50 sur l'ensemble des écoles de la Ville est une avancée notable, l'absence de ce temps le mercredi matin inquiète certains parents. Une harmonisation des garderies le matin sur l'ensemble de la semaine permettrait une simplification de l'organisation des familles, mais également – c'est toujours notre objectif – une régularité de rythme pour les enfants et donc un confort pour eux. Pouvez-vous nous indiquer également votre position sur cette question.

Enfin, de nombreuses inconnues demeurent. Quelles seront les tarifications des temps périscolaires pour les garderies du soir et pour l'accueil du mercredi ? J'ai entendu que ce serait le même tarif que ce qui était pratiqué auparavant le vendredi. Pouvez-vous nous le confirmer ? Les temps périscolaires du mercredi matin seront-ils ouverts aux enfants des écoles privées, comme c'est le cas aujourd'hui pour les Mercredis de Lyon ? Les inscriptions aux temps périscolaires pourront-elles être d'une périodicité inférieure à un an ? Autant de questions qui demandent des réponses claires, rapides, pour l'organisation des familles.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause le schéma des quatre jours, mais bien d'adapter son organisation aux réalités du terrain.

Nous sommes tout à fait conscients que ce sujet et sa mise en œuvre sont complexes. Nous sommes aussi conscients que des intérêts parfois antagonistes s'entremêlent entre le respect des rythmes de l'enfant, l'organisation des familles, l'exigence de l'Éducation nationale et les contraintes budgétaires de la Ville. Il faut permettre à la nouvelle organisation de tendre à des aménagements nécessaires pour respecter le rythme des familles. Cependant, nous devons tous avoir en mémoire que l'objectif premier est de proposer la meilleure organisation possible pour les enfants. C'est pourquoi nous avons réclamé et accompagné depuis le début cette concertation, avec autant de constance, d'engagement, d'objectivité aussi. Nous souhaitons la réussite de cette réforme, mais pour qu'elle puisse s'inscrire dans la durée, il faut que des solutions soient rapidement trouvées en adéquation avec les attentes de tous les acteurs. C'est primordial pour la pérenniser dans le temps.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Brolquier de cette contribution réaliste, qui prend en compte l'ensemble des questions et qui, surtout, nous incite à être prospectifs. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération porte la proposition d'organisation de la semaine scolaire dans le premier degré public à compter de la rentrée 2018. Cette proposition acte le résultat de la consultation des 167 conseils d'école, qui s'est déroulée entre le 15 janvier et le 6 février. Ces conseils extraordinaires se sont tenus de façon satisfaisante, puisque nous avons rapidement réglé la question de l'exclusion des ATSEM. Il est honnête de relever que les interrogations ont été nombreuses et sont restées en l'état pour beaucoup d'entre elles.

La majorité des Conseils s'est prononcée pour une semaine scolaire à quatre jours, et c'est donc cette organisation que vous nous proposez de transmettre à Monsieur le Directeur des services académiques de l'Éducation nationale, qui le soumettra pour avis au Conseil départemental d'Éducation nationale du 5 avril.

Parce que cette délibération acte le choix majoritaire des Conseils d'école, nous voterons favorablement, tout en renouvelant notre regret que l'ensemble des parents n'aient pas été consultés directement en amont, parce que, maintenant, on leur fait dire bien des choses.

Ce vote sera favorable un peu aussi parce que nous avons regretté et combattu les modalités d'organisation de la semaine de quatre jours et demi avec le vendredi après-midi libéré, qui restait l'autre scénario proposé.

Mais ce vote positif ne vaut pas adhésion aux décisions qui vont être maintenant nécessaires pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation. Je rappelle les principaux points. Ils ont été évoqués lors des conseils d'école et ont souvent été repris dans les motions ou contributions que plusieurs conseils ont souhaité joindre au procès-verbal officiel.

Premier point, la pause méridienne, son décalage et son allongement. C'est le problème du déjeuner tardif pour bien des enfants et celui de la nature du temps d'attente.

Deuxième point, l'étude du soir, aujourd'hui organisée et gratuite pour le cycle 3, et la prise en compte de l'aide aux devoirs.

Troisième point, les tarifs. Quels tarifs ? Ils sont annoncés attractifs, mais encore ? Et combien pourrait-il y en avoir ? Il pourrait y en avoir cinq : un pour la pause méridienne, un pour le retour à 13 heures 30 sans déjeuner, un pour la séquence 16 heures 45-17 heures 30, un pour la séquence 17 heures 30-18 heures 30, et un pour le mercredi matin. C'est peut-être beaucoup.

Quatrième point, la suppression des Mercredis de Lyon, dont les effectifs avaient certes chuté avec le passage à quatre jours et demi, mais qui permettaient encore la pratique d'activités sportives et culturelles à un prix compétitif pour quelque 1 300 enfants en 2016. Cette suppression sera-t-elle accompagnée d'un renforcement du ticket Sport Culture, pour permettre à certains enfants de continuer une activité ?

Beaucoup de points restent donc à traiter et la question de la méthode a été posée. Quels liens et échanges avec les acteurs dans cette période de réponses à trouver ? Et quelle restitution des arbitrages avant la finalisation ?

À travers ce débat de la semaine scolaire surgissent deux grands sujets plus généraux, dont je conviens bien qu'ils sont d'une autre nature et dépassent notre Conseil municipal, mais ils ont une répercussion sur la vie de notre collectivité.

Le sujet de cohabitation entre la mission d'enseignement de l'école et le besoin de garde des familles pour leurs enfants, cela sur les mêmes temps, les mêmes lieux. Nous pouvons à ce propos évoquer l'inquiétude légitime sur la possibilité ainsi offerte d'une longue présence en collectif (près de 45 heures). Or, nous savons que le collectif est toujours source de tensions et de fatigue.

Deuxième sujet, le sujet de la dualité des institutions en responsabilité de l'école, Éducation nationale pour la pédagogie et collectivité pour la partie « intendance », donc les activités périscolaires. Je donnerai deux illustrations. La cohabitation en un même lieu physique d'activités différentes et de personnels relevant d'un management différent n'est pas toujours évidente. Sur les activités, il y a donc celles qui sont scolaires, mais pour lesquelles les ATSEM, personnel de la Ville, apportent leur concours. Il y a également les activités périscolaires avec un personnel en règle générale différent, qui n'a pas nécessairement la même formation ni le même mode de fonctionnement que le personnel intervenant sur le temps scolaire. Au milieu, l'enfant, parce qu'on le met toujours en avant, mais je ne suis pas certaine qu'il soit toujours respecté dans l'ensemble de son identité ; l'enfant peut perdre ses repères.

Une autre illustration : certains enseignants ont fait remarquer que la matérialisation en tableau de l'organisation de la semaine au sein du bâtiment école posait réellement la question de la place de l'école enseignante.

Comme je l'ai indiqué, si ces sujets ne relèvent pas de notre compétence, nous pouvons œuvrer à notre niveau pour les faire avancer.

Monsieur l'Adjoint, puisque vous avez évoqué l'évaluation, il est essentiel que, dès le départ, le cadre de l'évaluation soit fixé, pour que, ainsi, nous puissions tout au long de la mise en œuvre et des ajustements qui pourraient être nécessaires assurer véritablement l'évaluation dans le sens de l'intérêt de l'enfant.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nachury. Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Chevallier, pour cinq minutes.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous regrettons le choix opéré par la Ville de Lyon d'un retour à la semaine de quatre jours. Les évolutions dans la nouvelle organisation qui est proposée sont intéressantes, comme la mise en place de garderies le matin dans toutes les écoles, l'instauration d'un périscolaire en fin d'après-midi remplaçant les garderies actuelles, ou encore l'allongement de la pause méridienne, permettant plus de détente pour les enfants. Mais il n'y aura plus de classe le mercredi matin, et donc c'est bien un retour à la semaine de quatre jours dont il s'agit, un vrai retour en arrière pour le rythme des enfants.

Beaucoup de spécialistes, de chronobiologistes, expliquent depuis des années, je dirais même des dizaines d'années, l'intérêt d'un temps de classe réparti sur cinq jours. L'Académie de médecine avait fait de même dans un rapport en 2010, en affirmant, sur des bases scientifiques, que la semaine de quatre jours est néfaste, qu'elle fatigue les enfants et qu'il faudrait une année scolaire de 180 à 200 jours, 4 à 6 heures de travail par jour selon l'âge de l'élève, 4 jours et demi à cinq jours de classe par semaine. Il n'y a certes toujours pas d'évaluation officielle de l'Éducation nationale, entre quatre jours et quatre jours et demi, et c'est bien regrettable, mais on ne peut pas dire qu'il n'existe pas d'études et d'évaluations scientifiques sur ce sujet. Le fait d'allonger le temps du matin ne compensera pas la perte d'une matinée de classe. Il faudra aussi être vigilant à l'heure du déjeuner, pour qu'elle ne soit pas tardive pour les plus petits.

La large consultation organisée par la Ville pour la réforme des rythmes scolaires, par voie d'outils numériques et de réunions publiques, a permis une participation très importante, soulignant l'intérêt des membres de la communauté éducative sur cette question.

Nous avons regretté la neutralité de l'exécutif dans cette consultation. Nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un choix de votre part, mais, étant donné l'enjeu de l'organisation du temps scolaire pour l'apprentissage des enfants, et en particulier pour ceux qui rencontrent des difficultés scolaires, nous ne comprenons pas ce choix. D'autres villes, comme Paris ou Villeurbanne, qui font partie du réseau des villes éducatrices comme Lyon, ont manifesté, elles, leur attachement à la semaine de quatre jours et demi.

Le résultat global de la consultation – écoles maternelles et élémentaires confondues – des Conseils d'école a donné une courte majorité au retour à la semaine de quatre jours (51 %). Le résultat aurait pu être différent avec une réelle implication de votre part.

En analysant les résultats, nous constatons que les Conseils d'école des écoles élémentaires se sont prononcés majoritairement pour la semaine de quatre jours et demi, à 59 %, et ceux des maternelles pour la semaine de quatre jours, à 53 %. Le fait que, pour les groupes scolaires, il ne soit pas possible de différencier les votes maternelles et élémentaires ne change pas cette différence de positionnement entre les maternelles et les élémentaires. C'est pour cela que nous vous avons proposé une application différenciée selon les niveaux, avec une semaine de quatre jours et demi pour les élémentaires et une semaine de quatre jours pour les maternelles. Cette proposition respecte le vote des Conseils d'école. Certes, cela est un peu compliqué d'un point de vue organisationnel mais à notre sens possible, et cela aurait permis un meilleur rythme pour les apprentissages des enfants en élémentaire.

Sur le fond, nous avons regretté qu'un autre scénario, avec des journées raccourcies et des activités périscolaires renforcées en fin d'après-midi n'ait pas été proposé aux Conseils d'école. Ce scénario n'était pas dérogoire à la loi et il aurait mieux respecté le rythme des enfants. Il aurait pu permettre aussi une synergie entre activités scolaires et périscolaires, synergie qui commence à exister dans certaines écoles, mais qui risque de disparaître avec le périscolaire du mercredi matin.

Avec la mise en place de ce nouveau périscolaire en fin d'après-midi, remplaçant la garderie, l'organisation de ce scénario, que j'ai appelé « Journée de classe plus courte », était plus facile à mettre en place. Cela aurait allongé le temps périscolaire de trois quarts d'heure. En Europe, tous les enfants des pays qui ont des meilleurs résultats que les nôtres ont plus de jours d'école que nous. Toujours en Europe, le nombre moyen de jours de classe par an est de 182 jours. En France, la réforme Peillon l'avait ramené à 180 jours, donc assez proche de la moyenne

européenne, et le décret Blanquer a permis un retour à 144 jours avec la semaine de quatre jours.

Et même si la Ville de Lyon a choisi de garder du périscolaire le mercredi matin, à la différence de nombreuses communes qui l'ont abandonné, le périscolaire proposé le mercredi matin n'équivaut pas à une cinquième matinée de classe. Il n'est pas obligatoire et il est payant pour les familles.

Nous suivrons de près les taux d'inscription aux mercredis matin à l'année scolaire prochaine, et en particulier pour les écoles en REP +. Nous craignons malheureusement qu'ils soient encore plus faibles que ceux du vendredi après-midi actuel.

Ce retour à quatre jours est un choix fait par des adultes, privilégiant la plupart du temps des questions organisationnelles, mais en aucun cas un choix privilégiant l'intérêt de l'enfant.

Pour cela, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Je passe la parole au groupe Lyon Écologie et Citoyens, Madame Bley, pour quatre minutes.

**Mme BLEY Antonia** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La perspective de revenir à la semaine de quatre jours de classe paraissait inaccessible pour nombre de familles lyonnaises qui ont eu à subir dans leur quotidien et dans leurs finances la réforme du ministre Vincent Peillon. Conscients des efforts d'adaptation et de financement consentis par les familles et par la collectivité, peu d'entre eux croyaient que la Ville de Lyon aurait le courage de tout refaire, allant même jusqu'à douter de l'intérêt de leur participation à la consultation organisée par la Mairie. C'est pourtant ce qui a été fait avec le courage d'en tirer les conséquences nécessaires.

Je tiens à saluer la procédure qui a été suivie d'une consultation ample et de qualité de la population concernée, des partenaires éducatifs, comme de tous les groupes politiques de cette assemblée. La procédure et la méthode suivies rejoignent notre vision de la démocratie participative et font honneur à la démocratie.

Très à l'écoute des Lyonnais, et fortement investis sur le thème de l'éducation, avec, dans notre groupe, la présence de Monsieur Hitz, directeur du groupe scolaire Pergaud, nous avons vu se dessiner le schéma qui a été retenu en définitive par la Ville et que nous avons proposé à l'Adjoint à l'Éducation, Monsieur Corazzol, lors de notre entrevue du 30 novembre.

Les constats suivants ont étayé notre position :

- la faveur des familles pour la semaine de quatre jours, conformément à la position exprimée majoritairement dans les consultations directes des familles et des Conseils d'école ;

- le regret des enseignants que la fatigue ressentie par les enfants dès jeudi ait neutralisé l'intérêt pédagogique de cette journée, traditionnellement favorable à la réceptivité des enseignements ;

- l'asymétrie avec le privé, resté à quatre jours, ayant conduit des familles à inscrire dans le privé pour cette seule raison ;

Enfin, l'avis du service technique des statistiques du ministère de l'Éducation nationale, de novembre 2017, et je cite : « Pas d'impact sur les performances scolaires que l'on se trouve à quatre ou à quatre jours et demi. » Or, faut-il le rappeler, l'objectif principal de la semaine de quatre jours et demi était l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants, pour contribuer à redresser les mauvais scores des écoles françaises dans les comparatifs internationaux. Force est de constater, si l'on en croit cet avis du service de l'Éducation nationale, après trois ans d'expérimentation, que l'objectif même de la réforme Peillon n'était pas atteint.

Dans les schémas retenus par la Ville, nous apprécions particulièrement la matinée centrée sur les apprentissages, l'accueil généralisé du matin, et surtout l'aide aux devoirs après l'école, dans le cadre de l'offre périscolaire du soir. C'est un point essentiel pour l'amélioration des apprentissages des enfants, pour plus d'égalité entre eux, pour l'amélioration de l'ambiance de la soirée familiale, abrégée par le rythme de la vie actuelle, susceptible ainsi de favoriser l'avancement de l'heure du coucher.

La vie associative du mercredi après-midi reprendra des couleurs, avec la présence d'enfants motivés par des activités qu'ils ont réellement choisies.

C'est pour toutes ces raisons et avec beaucoup de satisfaction que notre groupe Lyon Écologie et Citoyens votera cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Bley. Je passe la parole aux groupes Lyon Centristes et Indépendants et Centre démocrate, Madame Condemine, pour trois minutes.

**Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

J'interviens sur ce dossier au nom du groupe Lyon Centristes et Indépendants, et au nom du groupe Centre démocrate.

Il nous est proposé aujourd'hui de valider l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles lyonnaises pour la rentrée 2018, suite à la réforme nationale des rythmes scolaires. Nous avons expérimenté depuis 2014 une semaine à quatre jours et demi d'enseignement avec le vendredi après-midi dédié au périscolaire.

La mise en place de cette expérimentation et son suivi ont fait l'objet de débats et de consultations très larges et approfondis. Les parents d'élèves et la communauté éducative dans son ensemble ont, depuis le départ, été impliqués dans les choix d'organisation et la mise en œuvre concrète de cette organisation.

Au sein de notre Conseil municipal, une Mission d'Information et d'Évaluation créée en 2016 a travaillé sur ce sujet pendant six mois. En 2017, la Ville a mené une enquête auprès des parents et des enfants et une concertation très large de l'ensemble des parties prenantes. Ces dispositifs de concertation ambitieux ont permis de recueillir de très nombreux avis sur l'ensemble des aspects de la vie scolaire et périscolaire, plus de 500 participants aux réunions publiques et plus de 2 000 contributions sur la plateforme innovante numérique créée par la Ville.

Les résultats de ces temps de concertation soulignent des points de convergence et de divergence, comme ce fut déjà le cas – et je m'en souviens pour y avoir participé – dans les années 90. Les avis restent partagés quant à la question du rythme hebdomadaire, tant chez les experts, les enseignants, les parents que chez les enfants. Il n'existe en réalité pas de consensus tranché et chacun pense détenir en la matière la solution suprême. Plus largement, la question des rythmes se pose également sur l'année, et pas seulement sur la semaine.

Plutôt que d'imposer unilatéralement une organisation, la Ville a donc fait le choix de donner la parole aux Conseils d'école, qui se sont prononcés sur deux scénarios. Le scénario de la semaine de quatre jours ayant recueilli une majorité de votes, c'est donc celui qu'il nous est largement et légitimement proposé de valider. Il en va ainsi en démocratie, n'en déplaise à celles et ceux qui souhaitent parfois s'en affranchir.

Au-delà du choix des quatre jours d'enseignement, ce scénario permet de concilier, d'une part, de bonnes conditions d'apprentissage et de réussite des écoliers, en renforçant les matinées, et, d'autre part, en proposant l'aide aux devoirs pour tous le soir. L'organisation de la vie familiale est également importante. Il est en effet nécessaire de faire preuve de réalisme et de laisser les tabous de côté, de tenir compte des contraintes professionnelles des parents, en proposant une prise en charge des enfants homogène, élargie et de qualité.

Le matin, les garderies sont généralisées à toutes les écoles et le soir, une offre périscolaire est proposée jusqu'à 18 heures 30. Les matinées d'enseignement sont prolongées d'une demi-heure. La pause méridienne sous forme d'accueil de loisirs, plébiscitée par les parents et les enfants est élargie, et les activités périscolaires du vendredi après-midi sont transférées au mercredi matin, alors que de nombreuses communes repassant à quatre jours suppriment cette offre.

Le scénario, choisi démocratiquement par les Conseils d'école, permet ainsi de répondre de manière satisfaisante aux enjeux d'enseignement et d'organisation pour les familles.

Les groupes Lyon Centristes et Indépendants et Centre démocrate voteront donc favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Vient maintenant le groupe Lyon Gauche Solidaire, Madame Manoukian, pour cinq minutes.

**Mme MANOUKIAN Henriette** : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

La procédure de concertation puis de proposition de deux scénarios mis au vote des Conseils d'école donne une légitimité à la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Le groupe Lyon Gauche Solidaire acte le retour en temps scolaire du vendredi après-midi. En effet, c'est la concentration des activités périscolaires sur le vendredi après-midi qui a, pour beaucoup, motivé notre abstention sur les rythmes mis en place en 2014.

Nous apprécions la généralisation de l'accueil le matin et son extension le soir jusqu'à 18 heures 30. Ces avancées correspondent à une volonté d'améliorer la qualité des temps périscolaires. En effet, tout le périscolaire passe en accueil de loisirs, donc avec plus d'animateurs, mieux qualifiés.

L'allongement de la pause méridienne est aussi un point positif, mais le passage à trois services de restauration ne devra pas amener certains enfants à déjeuner à une heure trop tardive.

En revanche, nous déplorons de voir disparaître les MeLy, les mercredis après-midi de Lyon, qui permettaient d'accueillir les enfants des familles plus défavorisées. Alors, quel dispositif met en place la Ville pour garantir l'accès et la qualité des activités associatives pour les enfants qui, auparavant, bénéficiaient des MeLy ?

Autre interrogation pour nous : que deviennent les animateurs, ceux des vendredis après-midi et des Mercredis de Lyon ? Ces nouveaux temps scolaires se veulent pérennes, ils devront néanmoins savoir évoluer pour s'adapter aux besoins des enfants, des parents, des équipes pédagogiques, des animateurs et des associations.

Nous avons pour notre part déjà quelques propositions. Par exemple, pour aider les parents qui travaillent, l'accueil du matin pourrait commencer partout à 7 heures 30, quitte à ce qu'il soit payant. Et le soir, nous souhaiterions que les premiers trois quarts d'heure soient gratuits, puis que de 17 heures 30 à 18 heures 30 l'heure soit payante. C'est un service public d'accueil de qualité que nous mettons à disposition des parents qui travaillent, accessible au plus grand nombre et qui remplace d'autres formes de garderie plus onéreuses.

Quoi qu'il en soit, les tarifs devront être limités pour les parents et, bien sûr, établis au quotient familial.

Au final, nous avons un regret, que Lyon n'ait pas mis en place des rythmes conformes à l'esprit de la réforme des temps scolaires recommandés par l'Etat et l'Académie de médecine, celui d'un temps scolaire réduit sur quatre jours, de façon régulière pour les enfants et avec cours le mercredi matin. C'est pourquoi nous serons vigilants sur les activités proposées le mercredi matin, car elles sont fondamentales pour permettre aux enfants de préserver leur rythme biologique.

Avec l'ensemble de ces propositions et la vigilance que nous portons, le groupe Lyon Gauche Solidaire votera non pas à l'unanimité mais à la majorité cette nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires de la Ville de Lyon.

Si vous me le permettez, je passe la parole à Thérèse Rabatel pour une explication de vote.

Je vous remercie.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Au vu des questions et des propositions exprimées par ma collègue de groupe et dans la suite de mon intervention du 28 janvier dernier, pour ce qui me concerne, je m'abstiens. Il m'a manqué entre autres un troisième scénario non dérogoire et conforme à l'esprit de la réforme nécessaire des temps scolaires.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, merci, merci. Je passe la parole au groupe Socialiste, Radical et apparentés, Monsieur Lévy, pour quatre minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal engage aujourd'hui la Ville de Lyon dans une nouvelle étape dans sa politique éducative. Une nouvelle organisation proposée par la Ville de Lyon s'est imposée pour la prochaine rentrée et fait suite à une large concertation et au vote des Conseils d'école. Le schéma proposé fait suite aux réunions publiques, rencontres, et apporte plusieurs avancées, mais s'appuie sur un socle qui est le Programme éducatif de territoire que nous avons déjà approuvé. C'est le cadre essentiel pour penser l'organisation de l'ensemble des temps éducatifs. Leur organisation proposée aujourd'hui repose sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs, dont font notamment partie les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les acteurs du sport et de la culture.

Concrètement, il s'agit de généraliser les accueils du matin et de renforcer les accueils après 16 heures 45, en complémentarité et en cohérence avec les temps éducatifs. Il nous faut prendre en compte toutes les contraintes, notamment des familles (horaires décalés notamment), tout en privilégiant toujours l'intérêt de l'enfant. L'ambition proposée aujourd'hui vise à consolider durablement leurs apprentissages, grâce à des activités périscolaires adaptées. Cette aide à la scolarité est fondamentale, car nous savons bien que tout se joue à ce niveau-là. Pour lutter contre les inégalités sociales en matière de scolarité, il ne s'agit pas simplement de donner plus à ceux qui ont le moins, mais de favoriser les apprentissages des enfants.

Des activités périscolaires de qualité, des apprentissages complémentaires à la scolarité seront un élément de la réussite et de l'épanouissement de chaque enfant.

Finalement, ce que nous retenons des interventions précédentes, c'est que les réflexions sont très polarisées et cristallisent les débats entre pour et contre les quatre jours, pour la promotion de telle organisation des temps scolaires, sans guère se demander ce que nous devrions mettre dans ces temps, comment, pourquoi et au bénéfice de qui.

Parce que la réflexion a trop souvent été réduite à des considérations certes importantes sur la fatigue des enfants, ou de leur pic de vigilance, ne tenant pas compte des contenus et des activités qui leur sont proposés.

Concernant la pause méridienne, avec une politique ambitieuse qui vise à accueillir dans de bonnes conditions les enfants, sa dimension éducative est reconnue et renforcée. Il est pourtant essentiel d'y défendre le droit de ne rien faire et l'organisation de temps calmes, qui sont essentiels pour les enfants.

La délibération proposée aujourd'hui rappelle que l'éducation ne s'arrête pas à l'école et tant mieux. L'implication des associations depuis le début du mandat a impulsé plus de travail partenarial entre les acteurs scolaires (associations, structures d'éducation populaire et travailleurs sociaux). Ce travail se poursuit. Les associations d'éducation populaire avec les services de la Ville y travaillent. Bien évidemment, des questionnements demeurent, mais rien n'est insurmontable et beaucoup reconnaissent que l'action auprès des enfants, des familles, fait bien partie de leur ADN.

Mais tout ceci ne peut pas être fait si nous ne nous entendons pas sur les objectifs et les modèles éducatifs que nous voulons promouvoir et pour quoi, si nous ne posons pas très sérieusement la question de ce qui se joue pour les enfants de différents milieux sociaux, des relations du point de vue des enfants entre les diverses activités et expériences dans lesquelles ils sont enrôlés. C'est tout le travail entrepris pour les enfants, afin de créer du lien, de valoriser l'apport d'acquis, qui l'aideront à être un citoyen responsable, capable de comprendre le monde dans lequel il vit.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Merci pour toutes ces prises de parole, toutes ces contributions, toutes ces remarques.

Je laisse d'abord la parole à Guy Corazzol.

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je souhaite saluer la démarche constructive de la plupart et la grande majorité des groupes ici présente cet après-midi, dans l'organisation de ces temps scolaires. Je crois qu'une grande majorité d'entre vous a compris que la démarche principale, les objectifs premiers que nous comptons mettre en œuvre, étaient dans le cadre de l'intérêt de l'enfant en premier lieu.

Nous continuons à travailler avec toute la communauté éducative, puisque nous avons des groupes de travail en cours, sur toutes les questions que vous avez posées cet après-midi et que vous avez déjà posées lors du dernier Conseil municipal, trouveront une réponse dans quelques semaines. Au prochain Conseil municipal, à la veille de l'organisation des inscriptions pour les enfants, l'ensemble de ces questions trouveront une réponse.

Mais il faudra faire vivre ce scénario. Nous ne pouvons pas anticiper toutes les réponses à vos questions, parce que certaines n'amènent pas nécessairement de réponses au sens organisationnel du terme. Il est donc nécessaire de faire vivre ce scénario. Pour cela, nous comptons sur la même démarche que nous avons mise en place en amont : celle d'une démarche participative pour continuer dans le sens d'une évaluation partagée et pour faire évoluer cette organisation en fonction des retours qui nous seront faits.

Ce sont les propos que je souhaitais exprimer, Monsieur le Maire. Je ne souhaite pas entrer dans les détails et dans les réponses à chaque questionnement. En tout cas, le 29 mai prochain, nous aurons les réponses à une grande partie des questions que vous nous avez posées cet après-midi.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Corazzol.

J'ai très attentivement écouté toutes les contributions, dont certaines ont déjà été exprimées ici ou là, du costume unique – pourquoi pas, j'avais une blouse grise à l'école primaire – jusqu'à toutes les propositions qui ont été formulées.

J'avais demandé – et c'est que notre équipe d'exécutif a mis en œuvre – que nous ne posions pas d'abord ni doctrine ni idéologie. Fort des expériences précédentes, puisque nous avons eu quatre jours pendant des années ici, et la dernière expérience de quatre jours et demi, dans le temps des rythmes scolaires, et, en tout cas pour ces trois dernières années, ne partant pas de zéro, puisque nous avons des évaluations et des données importantes, nous avons essayé de trouver une voie qui, je vous le rappelle ici solennellement, n'est ni les quatre jours d'avant ni les quatre jours et demi identiques. Nous avons voulu, dans tous les cas, faire bouger les lignes et essayer de proposer des organisations nouvelles.

J'entends bien que l'enfant doit être au milieu. C'est le principe de toutes les réformes, mais les enfants ne sont pas les enfants en général, les parents ne sont pas les parents en général, les enseignants ne sont pas les enseignants en général, etc. Le problème auquel nous sommes confrontés, vous comme nous, dans toute prise de décision, est qu'il faut trouver le point d'équilibre, le point raisonnable, ou, comme disent nos cousins du Québec, les accommodements raisonnables. C'est ce point que nous avons essayé de trouver. Je remercie Guy Corazzol de l'avoir rappelé, nous n'étions pas dans une vision définitive, mais dans un dispositif – j'y tiens beaucoup – qui va travailler, qui va évoluer, et doit amener, je pense, à faire converger peut-être ce qui ne converge pas tout de suite aujourd'hui, mais qui pourrait peut-être converger.

C'est dire aussi que nous devons trouver ou générer vis-à-vis de tous les acteurs de l'école un fond de confiance. Si chacun pense que, dans deux ans, nous changerons encore de système, ce ne sera pas terrible, mais je pense que nous devrions être à l'abri d'une telle éventualité, sans toutefois être en mesure de le promettre formellement. En tout état de cause, maintenant que nous avons trouvé un dispositif, nous n'allons pas le changer ni dans un an, ni dans deux ans. Il a vocation à être pérenne. Je vous rappelle que c'était le texte de loi. Cette confiance doit être renouvelée entre tous les acteurs de l'école, et j'inclus également les enfants dans ce dispositif. Nous devons générer de la confiance, c'est-à-dire une coconstruction à partir de ce qui est proposé aujourd'hui. Je pense que plus personne, dans aucun endroit, ne peut avoir à lui seul une vision unique du dispositif idéal. J'ai cherché le point médian de chacune des positions et je peux trouver, dans chacune des critiques ou des questions qui ont été posées, quelques points qui pourraient m'interpeller et m'amener à faire évoluer la situation. Néanmoins, nous sommes également confrontés à des injonctions paradoxales. La priorité, c'est l'enfant. Cependant, les parents qui travaillent ne sont pas moins préoccupés par la vie de leur enfant, mais ils ont également besoin de travailler avec des horaires qui sont imposés. Nous pouvons avoir tous les avis des académies – l'Académie de médecine n'est pas la dernière à sécréter des avis. Néanmoins, je regarde mon collègue Thierry Philip, pour soigner tel ou tel cancer, nous pouvons avoir trois options différentes, qui peuvent chacune arriver par des voies différentes au même projet. C'est dire qu'il est extrêmement difficile d'appuyer un mode de fonctionnement très concret, pratique, uniquement sur telle ou telle position des uns ou des autres. C'est bien cette convergence des opinions, cette convergence des avis, cette convergence vers l'école qui est recherchée. L'école est plus que jamais ce lieu fondateur, à l'image de ce que rappelait Condorcet : « Pour qu'il y ait république, il faut qu'il y ait des citoyens, pour qu'il y ait des citoyens, il faut que l'école fonctionne. » Je n'ai pas dérivé d'un pouce de ce que j'ai appris il y a bien longtemps.

Cette école doit nous mobiliser plus que jamais. L'affaire de l'organisation que nous vous proposons n'est pas un vote avec lequel tout se termine. Au contraire, je pense que tout commence, d'une certaine manière, à partir du dispositif que nous vous proposons ici. C'est le socle à partir duquel nous pouvons, je pense, trouver du temps périscolaire qui n'est pas de la garderie tout-venant. Vous le savez bien, je ne vais pas le redire ici. Guy Corazzol pourrait vous l'expliquer. Nous avons essayé d'habiter ces temps, pour ne pas qu'ils ne soient pas simplement des temps, comme nous nous avons connu, les uns et les autres, où il était possible d'être à la garderie tel ou tel jour.

Le point essentiel aujourd'hui de la réforme, et j'en suis profondément convaincu, est ce que le ministre de l'Éducation nationale a proposé, en dédoublant les classes dans les quartiers REP +. C'est une des réformes les plus en capacité, en potentiel de produire ce que nous attendons. Je ne sais plus qui l'a rappelé, lire, compter, écrire reste ce socle fondamental. Je ne suis pas certain que, quoi qu'on en dise, quatre jours et demi ou quatre jours modifieraient fondamentalement. Encore une fois, les enfants posent ou soulèvent des questions différentes suivant leur environnement familial, suivant l'école dans laquelle ils sont. C'est bien cette école de la République, qui doit permettre l'accès à l'égalité de tous, qui doit être notre préoccupation. Je pense que nous avons besoin, au-delà de ce qui peut nous faire diverger, de refonder ensemble un acte de confiance sur cette école dont nous avons plus besoin que jamais.

Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Les groupes Lyon citoyenne et solidaire et Europe écologie - Les Verts votent contre).

(Abstention de M. Boudot et de Mme Rabatel).

**M. LE MAIRE** : Merci.

## **2018/3759 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 6 400 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. LE MAIRE** : Monsieur Corazzol, vous avez une autre délibération avec un temps de parole.

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. C'est le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Granjon, pour quatre minutes.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se félicite de voir la Ville soutenir des associations étudiantes, bien que l'enseignement supérieur ne soit pas de sa compétence propre. Cela témoigne de la vigueur de notre cité dans le domaine des études supérieures, du dynamisme intellectuel et démographique qui en découle, et d'une volonté de Lyon de prendre soin de sa jeunesse.

Nous profitons de cette délibération pour attirer l'attention de chaque élu sur deux questions importantes en rapport avec le monde étudiant.

La nouvelle plateforme d'orientation, Parcoursup, semble être un outil de sélection déguisé, avec la nécessité d'écrire un CV et des lettres de motivation pour postuler dans les différentes filières post-bac, alors que les enseignants n'ont matériellement, notamment faute de temps suffisant, pas les moyens de former les élèves à cet exercice, qui est en effet une façon de créer une ligne de fracture entre les jeunes dont la famille peut être une aide et ceux qui n'auront pas l'aide de leurs aînés.

Il est clair que Parcoursup va donc aggraver les inégalités sociales de façon insidieuse, sans compter le fait que les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas tenus de donner les réponses lorsqu'elles sont négatives. Vous en conviendrez, cela est un peu cavalier.

Par ailleurs, les récents événements de l'université de Montpellier nous interpellent. Nous savons que Lyon est depuis de nombreuses années le laboratoire de groupuscules d'extrême droite et d'identitaires, qui se sont d'abord ancrés dans certaines universités lyonnaises, puis dans le 5e arrondissement. Lors du Conseil municipal de septembre, vous avez, Monsieur le Maire, affirmé votre volonté de mettre un terme aux agissements de ces groupuscules dans notre Ville, et nous nous en félicitons. Néanmoins, l'ouverture d'un nouveau local appartenant à un réseau de lieux identitaires, nommé « le bastion social », sur le territoire de Lyon, est inquiétante.

Le 3 mars dernier, des centaines de Lyonnais étaient dans nos rues, les élus de LCS y étaient avec eux, comme certains de vos élus de la majorité, pour réclamer la fermeture de cet endroit, qui organise notamment des conférences accueillant des responsables fascistes italiens, tout en se cachant derrière un vocable positif, utilisant le terme social.

Nous espérons, Monsieur le Maire, que la Ville de Lyon va s'engager fortement pour que ce lieu, comme tous ceux qui servent de paravent

à des groupuscules racistes et violents, ferme ses portes et cesse de salir l'image de la capitale de la Résistance.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Granjon.

Je ne savais pas, en vous écoutant, si j'allais vous répondre sur la nouvelle sélection, entre guillemets, à l'entrée à l'université, sur les manifestations tragiques à Montpellier, sur le plan du fonctionnement de l'université, mais, finalement, nous en venons à l'extrême droite. À part vous assurer que nous sommes ici extrêmement attentifs, je ne peux que réaffirmer une volonté que notre Ville ne devienne pas le point de ralliement. Une fois que cette affirmation est reformulée ici, vous vous imaginez bien que cela prend des temps, des tournures, des dispositifs multiples et différents, mais croyez bien que nous avons cette détermination.

Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### **2018/3771 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole au groupe Lyon Citoyenne et Solidaire pour une explication de vote, Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera contre cette délibération, comme toutes les années. Si la loi nous contraint à participer financièrement à la scolarité des élèves de primaire scolarisés en école élémentaire privée, ce n'est pas le cas pour les maternelles. C'est pourquoi notre groupe refuse de cautionner un financement non obligatoire. Cette petite économie pourrait en effet financer des projets dans nos écoles de la République, qui sont publiques, laïques, gratuites, ouvertes à tous sans conditions, et qui devraient être l'unique préoccupation d'une ville au service de sa jeunesse.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Sans esprit polémique, mais avec une petite pirouette, cela va être compliqué pour les parents, qui ne peuvent plus mettre leurs enfants à l'école publique, parce que c'est trop cher, et ils vont être obligés de repayer dans les écoles sous contrat. Vous voyez que c'est difficile.

Je mets aux voix de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### **2017/3774 - Tarification des accueils de loisirs Divertisport - Application de nouveaux tarifs adossés aux quotients familiaux arrêtés par délibération du 18 décembre 2017 (amendement)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Monsieur Cucherat, pour la tarification des accueils de loisirs Divertisport.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

La présente délibération concerne la modification de la grille tarifaire des accueils collectifs Divertisport, adossés à la nouvelle grille des quotients familiaux, votée en séance le 18 décembre dernier.

Les accueils de loisirs Divertisport, ouverts durant 14 semaines de vacances scolaires, permettent aux enfants de 6 à 16 ans, de découvrir différentes activités sportives. Elles sont encadrées par des éducateurs sportifs professionnels et concernent 1 900 familles, plus de 2 800 enfants, pour 39 000 journées d'accueil enregistrées.

Ce dispositif que la Ville de Lyon, via la Direction des Sports, érige comme l'une de ses priorités, représente une offre de grande qualité pour nos enfants, en témoigne un taux de remplissage quasi maximal, qui ne diminue pas saison après saison.

Vous aurez pris bonne note de l'amendement entérinant un report de date quant à la mise en œuvre de ces nouveaux tarifs, notamment en ce qui concerne la création de la 7<sup>e</sup> tranche, concernant les revenus fiscaux les plus élevés, repoussée au 3 septembre prochain, dans un souci de cohérence générale, d'harmonisation et de lisibilité dans la mise en œuvre des diverses tarifications, en ce contexte particulier de passage à la nouvelle semaine de quatre jours.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Perrin-Gilbert, quatre minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : C'est avant tout une explication de vote pour dire que, comme nous l'avons fait en décembre 2017, nous ne voterons pas cette nouvelle tarification. Nous nous abstenons.

En revanche, je ne comprends pas, Monsieur l'Adjoint, car les nouveaux coefficients familiaux se sont bien appliqués pour les cantines. Pourquoi donc l'avons-nous appliqué pour les cantines et ne l'appliquons-nous pas pour Divertisport ?

D'autre part, c'est l'occasion pour nous de nous interroger et de vous interroger sur le devenir du dispositif Divertisport, qui est un dispositif qui fonctionne bien, auquel les familles sont attachées, les enfants également, mais dont on annonce ici et là la disparition programmée et progressive.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Nachury, trois minutes.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques mots de commentaires sur cette proposition d'appliquer une nouvelle grille tarifaire aux activités Divertisport, incluant ainsi la nouvelle tranche de quotient familial.

Connaissant l'appétence pour la taxation, nous avons, en Commission du 30 novembre dernier, posé la question de la généralisation de la modification des tranches du quotient familial, présentée alors comme limitée à la seule restauration scolaire, aux autres activités utilisant ce quotient familial. Ce fut une réponse négative ou attentiste.

Puis, en Conseil municipal du 18 décembre, même question sur la suite, et aucune réponse. J'ai bien relu le compte rendu, je n'ai pas vu de réponse.

À voir cette délibération, nos questions étaient donc bien pertinentes. Les réponses se donnent au coup par coup, mais n'étaient-elles pas déjà actées ?

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous ne pourrions acter ce qui représente une nouvelle hausse tarifaire de près de 7 % pour certains, même si nous reconnaissons la modicité des tarifs de Divertisport ; sans compter que cette hausse s'applique à ceux qui ont déjà subi la hausse de cantine et qui en subiront sans doute d'autres, puisque nous allons avoir d'autres réponses ponctuellement sur l'application des nouvelles grilles de quotient familial.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann** : Monsieur le Maire,

Très rapidement, il n'est pas question, à l'instant où je vous parle, que le dispositif Divertisport disparaisse, au regard de la qualité du service qu'il propose aux enfants, et notamment les enfants qui ne partent pas en vacances scolaires.

La politique tarifaire de la Ville de Lyon est construite de façon à garantir une certaine forme de justice sociale. Elle se traduit par la prise en compte des capacités contributives de chaque foyer, favorisant l'accessibilité de tous aux services publics. Effectivement, il est question d'une septième tranche dans cette délibération pour les revenus les plus élevés, comme je vous l'indiquais. 60 % des enfants ont des parents et des foyers qui concernent les tranches Q1 et Q2, et qui ne seront pas du tout impactés comme les cinq premières tranches des quotients familiaux.

**M. LE MAIRE** : Je ne vais pas en rajouter. Ce sont 2 800 enfants accueillis par Divertisport, issus de 1 900 familles différentes. J'insiste à nouveau sur les propos de Yann Cucherat. 60 % des enfants sont Q1 et Q2. Nous élargissons certes le Q7, vous l'aviez bien pressenti, Madame Nachury, telle Madame Irma, vous aviez déjà prévu que cela arriverait. Vous avez sur table un amendement qui corrige les dates pour indiquer que cela ne prendra pas effet au 1<sup>er</sup> juin mais bien au 3 septembre 2018. Je pense sincèrement qu'il y a là, somme toute, une logique.

Merci.

Je mets cette proposition d'amendement aux voix, d'abord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)

**M. LE MAIRE** : Nous votons désormais sur la délibération de la tarification des accueils de loisirs.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire et M. Lafond s'abstiennent.)

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

#### **2018/3772 - Périmètres scolaires**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces périmètres scolaires.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot vote contre).

**M. LE MAIRE** : Merci.

#### **2018/3757 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

#### **2018/3758 - Association Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 - Adhésion de la Ville de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil municipal (rectificatif)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

#### **2018/3760 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association La Gauloise de Vaise pour l'organisation de la 4e édition du tournoi féminin de Lyon le samedi 7 avril 2018 au gymnase Pierre Audry à Lyon 9<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

#### **2018/3761 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation de la 9e édition du tournoi de l'OV'à Lyon, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

#### **2018/3762 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Hockey Club pour l'organisation de la 3e édition du tournoi international Charlemagne Cup, du 31 mars au 2 avril 2018 à la patinoire Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

#### **2018/3763 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Football Club Point du Jour pour sa participation au tournoi international de Blanes (Barcelone), du 30 mars au 2 avril 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3764 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Lyon 64 Echecs pour l'organisation de la 25e édition du tournoi des Hôpitaux de Lyon, le samedi 26 mai 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3765 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association FC Lyon Football pour l'organisation du tournoi international de football Top Gones, les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2018, et du Tournoi Les Fenottes, les 19 et 20 juin 2018, au stade du Clos Layat à Lyon 8<sup>e</sup> - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3766 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de Lyon Urban Trail, le dimanche 1er avril 2018 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3767 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition de l'Ultra Boucle de la Sarra, le vendredi 25 et le samedi 26 mai 2018 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3768 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Les Lions du 8<sup>e</sup>, pour l'organisation de la deuxième manche du Championnat de France de tir à l'arc de D2, le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3769 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2018, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du vendredi 18 au lundi 21 mai 2018 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3770 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Roulez Jeunesse, pour l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition des Boucles d'Or, le samedi 21 et le dimanche 22 avril 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3773 - Indemnisations dans le cadre du tournoi de tennis ATP 250 Open Parc du 20 au 27 mai 2017 de la Sarl Les Gones du Parc**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3775 - Centre Nautique Tony Bertrand quai Claude Bernard à Lyon 7<sup>e</sup> - Remplacement des cellules des électrolyseurs de sel - Lancement de l'opération 07029582 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020, programme 20004**

(Adopté.)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. LE MAIRE** : Monsieur CUCHERAT, vous avez plusieurs rapports.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : La Commission a rendu des avis favorables sur l'ensemble de ces dossiers.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3776 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'association J. Court sise 16 grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4<sup>e</sup>, pour son festival courts-métrages**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck  
(Adopté.)

---

**2018/3777 - Attribution d'une subvention pour un montant total de 3 000 euros à l'association Club de Saint Rambert, dans le cadre du soutien aux initiatives locales**

(Adopté.)

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LE MAIRE** : Monsieur Lévy.

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur les deux rapports, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

---

**2017/3693 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon, l'association GRAME Centre national de création musicale et la SAS Culture Next, établissement Le Sucre, pour l'organisation de quatre concerts dans le cadre de la saison 2017-2018 de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, le 29 septembre 2017, le 1<sup>er</sup> décembre 2017, le 2 février et le 13 avril 2018**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. LE MAIRE** : Monsieur Graber, un dossier avec un temps de parole.

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce rapport porte sur un contrat de coréalisation pour quatre concerts, baptisés Shake Your Classics, qui réunit l'Orchestre national de Lyon, le Centre national de création musicale GRAME et le Sucre. Ces quatre concerts permettent une approche innovante de la diffusion de différents genres musicaux hors les murs. Ce sont des concerts qui mélangent la musique classique, la musique contemporaine et la musique électro.

Je profite d'avoir la parole pour saluer ici le travail mené par James Giroudon à la tête du GRAME depuis 1982, qui lui a valu la reconnaissance par l'État, en 1997, en tant que Centre national de création musicale, et de souhaiter une belle arrivée à Sébastien Rivas et Anouck Avisse, qui prendront leurs fonctions à la tête du GRAME le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Tous deux ont 42 et 43 ans, Sébastien Rivas venant d'avoir le Lion d'argent à la Biennale de Venise, section musique, en 2018.

**M. LE MAIRE** : Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Balas, pour trois minutes.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

À l'occasion de ce premier dossier de la Commission Culture, vous me permettrez une petite digression pour parler de l'Opéra de Lyon. Puisque vous venez de parler de nominations, vous me tendez un peu la perche, d'une certaine façon.

Notre groupe souhaitait, à l'occasion du départ de Serge Dorny, rappeler le travail très important qu'il avait accompli pour notre Ville pendant plus de 15 ans. Il est vrai que nous aurons le temps de le redire, car son départ est prévu pour dans trois ans, donc les choses se font très en amont.

Je voudrais rappeler ici que l'Opéra de Lyon a été désigné en 2017 meilleur opéra de l'année, devant celui de Paris et celui de la Scala de Milan, avec des budgets – il est également important de le rappeler – sans commune mesure, 200 millions d'euros de budget pour l'Opéra de Paris, 124 millions d'euros pour la Scala de Milan et 37 millions d'euros seulement pour Lyon.

Sous la direction de Serge Dorny, l'établissement a développé ses ressources propres, qui représentent aujourd'hui 20 % du budget total. C'est une nette progression, même si cela reste encore faible par comparaison à Paris (50 % des ressources proviennent de l'autofinancement).

Serge DORNY a, au long de ces années, multiplié les productions, permettant à l'Opéra de Lyon d'acquiescer une renommée internationale, malgré des moyens beaucoup plus limités. Il a rajeuni le public, ouvert l'Opéra sur la ville et sur la région. Une critique récente du journal Le Figaro sur Macbeth et Don Carlos au programme du Festival de printemps ne faisait que renforcer ce sentiment d'excellence pour notre Opéra.

Certes, tout n'a pas toujours été très rose. Tout ne s'est pas fait sans frottements ni tensions. C'est le régime si particulier de notre Opéra, qui fait cohabiter à la fois des fonctionnaires et des salariés de droit privé, qui ne simplifie pas les choses.

Il y a quelques mois, alors que des questionnements sur ses notes de frais se posaient, le Directeur avait tenu à me recevoir pour m'expliquer, avec beaucoup de conviction, la façon dont il travaillait pour le rayonnement de notre Ville et pour son Opéra.

Une mission, depuis, menée par la Ville, avec l'approbation de l'État et de la Région, aura permis d'apporter les éclaircissements nécessaires. Cet épisode désagréable a, je l'espère et je le crois, eu le mérite de préciser les relations entre la Ville et l'Opéra, la Ville qui a entrepris depuis un important travail de remise à plat des règles qui régissent ces rapports. Ce travail était nécessaire, car, je le rappelle encore une fois, le financement de la Ville de Lyon vers l'Opéra, se monte à près de 16 millions d'euros, 6 millions d'euros de subventions et 10 millions d'euros en équivalent personnes, et correspond à 43 % du budget de l'Opéra.

Une nouvelle page de l'histoire de cet établissement va donc s'ouvrir, à partir de 2021, avec un nouveau directeur. Alors, nous souhaitons qu'il ait l'audace et l'enthousiasme de son prédécesseur, et que cette longue période de transition permette à la fois à Serge Dorny d'achever le travail qu'il a accompli et également à la Ville de procéder à un recrutement, le mieux possible et dans une grande sérénité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame Balas, une analyse très claire et objective de la situation. Évidemment, j'ai déjà croisé plusieurs fois Serge DORNY. Quand l'Opéra de Lyon est arrivé au niveau qui est le sien aujourd'hui – il faudrait aller voir Don Carlos pour ceux qui aiment Verdi –, son approche, en particulier par les metteurs en scène qu'il a choisis, a révélé, renouvelé totalement l'art lyrique, et d'autres ont suivi cette voie. Serge l'a initiée ici. Il a un tropisme également avec les publics allemands. J'espère que nous continuerons de garder ce public, qui avait pris l'habitude de venir voir les créations de Serge. Évidemment, il n'existe pas une liste de 30 personnes susceptibles de reprendre ce flambeau. La liste sera un peu courte. Cela signifie que le Maire, l'Adjoint et toutes les forces vives vont aller chasser des têtes ici ou là, pour essayer de trouver le meilleur ou la meilleure pour notre Opéra. À nous l'avenir et plein succès à Serge Dorny, mais nous ne sommes pas inquiets, et, surtout, nous avons un peu de temps. Nous aurons l'occasion de vous transmettre le calendrier, d'autant que l'État a également une opinion, s'agissant d'un opéra national et que Madame la Ministre est déjà très attentive à cette question, elle a eu l'occasion de me le dire.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2017/3707 – Attribution de subventions de fonctionnement à sept associations du secteur Arts Visuels pour un montant**

**total de 164 000 euros – Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) – Approbation de conventions cadre**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Je vais présenter en deux mots, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, ce rapport, qui vise à verser des subventions à sept structures associatives des arts visuels de notre Ville, qui travaillent à l'encouragement, à la création et l'accompagnement d'artistes, à la diffusion de l'art contemporain sous différents formats, ainsi qu'à des activités de médiation, sensibilisation des publics, et notamment des plus jeunes. Ces subventions sont attribuées sur des critères artistiques, de médiation culturelle, de fonctionnement économique et à l'analyse de leur bilan administratif.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Madame Perrin-Gilbert, vous avez la parole.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames, Messieurs les élus,

Le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement a émis un avis défavorable sur cette délibération lors de sa séance publique. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire confirmera donc ici cet avis défavorable.

Nous avons pris acte tout d'abord qu'une nouvelle équipe bénévole avait intégré l'association La Salle de Bain. Nous verrons quelle orientation sera donnée à cette structure, et, au regard de la subvention proposée, à hauteur de 20 000 euros, nous ne pouvons que demander en effet une plus grande transparence et peut-être un projet qui fait plus de pédagogie vis-à-vis du grand public.

Mais notre vote contre est motivé par le sort réservé à l'association Start Up, plus connue par son centre artistique contemporain, intitulé L'attrape-couleurs, qui se situe dans l'ancienne Mairie annexe du 9<sup>e</sup>. Puisque, si j'ai bien compris, la Mairie annexe du 9<sup>e</sup>, le bâtiment, va être vendue par la Ville de Lyon dans le cadre de la grande braderie municipale, qui, comme vous le voyez, ne concerne pas seulement le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais d'autres arrondissements, dont le 9<sup>e</sup>, L'attrape-couleurs n'a donc pas de visibilité sur son avenir. Je crois que, depuis plusieurs années, ils sont en discussion avec la Ville. Là, leur subvention diminue de moitié, et il me semble qu'il leur est indiqué qu'en juillet, ils n'auront plus de lieu. Cette structure réalise un travail remarquable, avec les écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement, avec les habitants. Il y a une résidence pour artistes, et nous n'avons pas tant que cela, dans notre ville, de résidences pour artistes, et puis des expositions.

Alors, ce vote contre est l'occasion pour nous d'abord de soutenir cette structure, mais de vous demander également ce que vous envisagez pour l'accompagner, puisque, après tout, c'est nous qui les mettons dehors, c'est nous qui vendons le bâtiment.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur l'Adjoint, s'il vous plaît.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots pour vous répondre, Madame la Maire.

D'une part, sur la Salle de Bain, une nouvelle structure s'est emparée du projet artistique et je tiens à votre disposition le bilan d'activités de l'année 2017 – peut-être ne l'avez-vous pas eu – qui précise effectivement l'ensemble des actions qui ont été réalisées par cette structure et par la nouvelle équipe d'administrateurs, dans un lieu de plus petite dimension que le local qu'ils occupaient rue Burdeau, mais avec un projet repensé, qui investit différents espaces publics et privés, et qui a permis de définir un nouveau projet artistique et un nouveau mode de fonctionnement.

Cela me permet de faire le lien avec L'attrape-couleurs. Je vous confirme que la Mairie annexe du 9<sup>e</sup> à Saint Rambert sera cédée. Ce point a été acté. Pour autant, l'association aujourd'hui n'est pas mise à la rue. Nous travaillons avec elle depuis plusieurs mois pour trouver une solution de relogement. Cette solution est néanmoins difficile à trouver, puisque, vous l'avez dit, cette association, L'attrape-couleurs, a trois activités : une activité de création au sein d'un atelier, une activité de diffusion au sein d'une salle d'exposition, et une activité de résidence au sein d'un studio.

Nous imaginons avec eux et avec les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement différentes solutions de relogement, à proximité des locaux de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Néanmoins, cela ne permet pas de répondre aux trois aspects de ce projet. Nous avons également imaginé des solutions en lien avec d'autres ateliers d'artistes, qui doivent quitter leurs emplacements actuels sur notre territoire métropolitain. Nous continuons donc évidemment à avancer sur ce sujet.

Il est important de rappeler que, d'une part, nous souhaitons que l'association puisse trouver des solutions de son côté, en parallèle au travail que nous conduisons, d'autre part, nous encourageons fortement l'association – et j'ai eu l'occasion de le leur dire quand je les ai rencontrés en fin d'année dernière et je crois que, Monsieur le Maire, vous le leur aviez déjà dit également à plusieurs reprises, et je leur redirai puisque j'ai pris l'engagement de les rencontrer à nouveau prochainement – à accompagner cette évolution géographique d'une évolution artistique et d'un nouveau projet économique, au même titre que la Salle de Bain a su le faire, pour trouver un projet adapté à leurs nouveaux locaux et peut-être même à leur nouveau territoire. Nous les accompagnerons en ce sens. Il n'est pas dans nos habitudes de laisser seuls nos acteurs artistiques et culturels

**M. LE MAIRE** : Merci. Je suis absolument d'accord. Nous demandons déjà depuis un certain temps – je l'ai fait en amont – qu'un certain nombre de compagnies, dans chacun des domaines puissent aussi proposer, rebondir. Ce n'est pas parce qu'on est depuis 10 ans ou plus d'ailleurs au même endroit que la situation doit se pérenniser. C'est bien cette capacité que nous attendons des uns et des autres, et pas de manière rigide, en leur demandant de se débrouiller, nous essayons de les accompagner.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Abstention de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Merci.

**2017/3714 - Organisation par la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale du Bachut d'un passe-livres la semaine du 2 au 6 mai 2018, dans le cadre du projet participatif Cabaret citoyen itinérant à Lyon Mermoz**

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un événement conduit par la Médiathèque du Bachut, dans le cadre du projet Cabaret citoyen itinérant, du 2 au 6 mai 2018, et qui permet, notamment dans le cadre du désherbage des collections de cette bibliothèque, de proposer, en anglais, on dit un « book-crossing », en français, on dit un « lâcher de livres », vous permettez de garder l'expression française que je trouve beaucoup plus poétique. Il permet de mettre gratuitement à disposition des habitants du quartier Mermoz l'ensemble de ces 362 ouvrages.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Un temps de parole Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Roux de Bézieux, quatre minutes.

**Mme ROUX DE BÉZIEUX Élodie** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

La lecture doit être au cœur de l'apprentissage, c'est ce qu'a réaffirmé avec force Emmanuel Macron il y a quelques jours, le 20 mars, à l'occasion d'une journée qui nous est particulièrement chère, Monsieur le Maire, la Journée internationale de la Francophonie. La constance est une vertu en politique.

Fin janvier 2017, le candidat Emmanuel Macron, à l'occasion de la présentation de son projet global pour le livre et la lecture, proposait une ouverture élargie des établissements de prêt. Durant la campagne électorale de 2017, dans sa réponse aux questions de l'association des bibliothécaires de France et de Bibliothèques sans Frontières, il réaffirmait l'importance des bibliothèques, je cite, « clés de voûte de l'action culturelle dans les territoires », imaginant, je cite encore, « une révolution de l'accès et un élargissement des horaires, en proposant des contrats entre l'État et les collectivités locales pour la prise en charge des dépenses de personnel supplémentaires, liées à l'ouverture en soirée et le dimanche. »

Nous sommes en 2015. Emmanuel Macron est ministre de l'Économie. Dans la loi dite Macron I, portant sur la croissance, l'activité et l'éga-

lité des chances économiques, dans le Titre III, qui s'intitule « Travailler », le chapitre premier porte sur les exceptions au repos dominical et en soirée. L'article 250 de la loi dispose, je cite : « Dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, dans le cadre de la concertation préalable à la désignation des dimanches, le Maire soumet au Conseil municipal et, le cas échéant, à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale la question de l'ouverture des bibliothèques. » Dans l'année suivant sa promulgation, Monsieur le Maire, la loi a été promulguée le 7 août 2015, un an après, nous étions en août 2016, donc il y a presque deux ans.

Monsieur le Maire, vous qui êtes en ces murs le premier des Macronistes, après Gérard Collomb, bien sûr, je ne peux un instant imaginer que vous n'applaudissiez la constance d'Emmanuel Macron. Et je suis sûre que le premier militant que vous êtes aura à cœur de nous proposer, lors d'un prochain Conseil municipal, à la fois de se mettre en conformité avec la loi Macron et de mettre en application la constance politique de celui-ci.

L'ouverture des bibliothèques à tous, c'est justement le sujet du rapport de la mission Orsenna, « Voyage au pays des bibliothèques », remis au Président de la République en février, il y a un mois. En page 39, il est écrit que les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 42 heures par semaine dans les villes de plus de 100 000 habitants. A Lyon, ville de plus de 500 000 habitants, nous oscillons entre 25 heures à la Guillotière et 44 heures à la Part-Dieu, sachant qu'aucune des autres bibliothèques ne dépasse les 38 heures par semaine. Nous sommes donc, à Lyon, très loin de ces 42 heures évoquées par le rapport Orsenna, avec une moyenne de 34 heures d'ouverture par semaine.

Écoutez Emmanuel Macron, encore une fois. Pour lui, des établissements fermés le week-end et après 18 heures sont, je cite : « une vraie inégalité, parce que c'est le plus modeste qui en a besoin. Cet accès à la culture, nous devons aussi le faire en ouvrant plus largement en soirée, les week-ends, toutes les bibliothèques de France. »

Je sais, je vais avoir le droit à la plainte des finances, toujours plus tendues, et à la baisse des dotations de l'État. Justement, constance encore, je me permets de vous signaler l'augmentation à la hauteur de 8 millions d'euros de la part de la dotation générale de décentralisation réservée aux bibliothèques, pour arriver à une enveloppe globale de 88 millions. Depuis 2017, celle-ci peut être sollicitée par les communes pour une durée de cinq ans, afin de couvrir des dépenses supplémentaires, liées à l'élargissement des horaires des bibliothèques.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, saluons la constance du Président et donnons l'exemple, car, je le répète, la lecture doit être au cœur de l'apprentissage.

Permettez-moi enfin de conclure en évoquant l'incendie criminel qui a touché la bibliothèque de la Duchère, la nuit du 12 mars dernier. Le groupe Ensemble pour Lyon condamne très fermement cet acte de vandalisme, comme tous les élus de cette enceinte. Ceux qui brûlent les livres s'attaquent au savoir, donc à la culture, donc au libre-arbitre, donc à la démocratie. Merci au personnel pour sa mobilisation et à la Bibliothèque municipale d'avoir décidé de déployer dans quelques jours un bibliobus, afin que les habitants du quartier de la Duchère retrouvent rapidement un accès aux livres, donc au plaisir de la lecture et de l'évasion.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je passe la parole au groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame Gay.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération est pour le groupe Lyon Gauche Solidaires l'opportunité bien entendu de parler des bibliothèques, et, comme ma collègue, nous voulons nous faire l'écho du récent rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin, intitulé « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain ». C'est un véritable plaidoyer en faveur des bibliothèques, de la lecture, de la culture, qui correspond parfaitement à l'engagement de nos bibliothèques, à l'action de notre majorité, à l'ambition de notre groupe.

Les trois nouvelles bibliothèques qui viennent d'ouvrir portent à 16 le nombre de nos bibliothèques, dont celle du Bachut.

Ce lâcher de livres, organisé par la Médiathèque du Bachut, en lien avec le Cabaret citoyen et le Théâtre du Grabuge, illustre l'importance des partenariats noués avec tous les secteurs, tous les acteurs de l'action publique, le monde associatif, les secteurs de l'innovation, voire de l'entreprise.

Oui, c'est bien le cas de nos bibliothèques, ouvertes et accueillantes, partenaires de nombreux événements culturels, comme le magnifique Printemps des poètes, qui vient de s'achever. Avec la Carte Culture, elles sont aussi liées à nos salles de spectacle et à nos musées.

Nos bibliothèques sont aussi au cœur d'une mutation des fonctions et des usages, qui les amènent à devenir des maisons de service public culturel. Nos trois nouvelles bibliothèques vont dans ce sens, elles ouvrent sur les nouveaux supports, les nouveaux médias, les nouveaux usages. Les enfants viennent y jouer aux jeux vidéo, c'est presque les MeLy, parfois ! Ce sont des univers nouveaux, qui doivent aussi se coordonner aux rythmes et aux temps de vie des habitants, et qui s'adaptent pour être accessibles aussi aux personnes en situation de handicap.

Par l'importance de leur maillage territorial, elles sont actrices de la cohésion des territoires et elles sont des outils inestimables pour lutter contre l'exclusion et contre toutes les fractures, culturelles, sociales et numériques. Ce sont ces valeurs que portent nos bibliothèques à Lyon.

Nous sommes donc indignés par l'incendie criminel, qui a touché la Bibliothèque de la Duchère, ce 12 mars. Nous apportons bien entendu tout notre soutien au personnel et aux usagers, et nous travaillons bien sûr à une réouverture rapide. Cet acte nous blesse, d'autant plus que, pour nous, dans chaque bibliothèque, il y a le rêve égalitaire, il y a l'idéal des Lumières, il y a cette conviction que la connaissance apporte la liberté. Je reprends, Monsieur le Maire, ce que vous nous avez dit à la Bibliothèque du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Revenons au rapport, celui-ci répond à une mission précise, Monsieur le Maire : préparer la mise en œuvre de l'engagement du Président de la République, d'ouvrir mieux et donc plus les bibliothèques. Notre groupe est plusieurs fois intervenu en ce sens dans ce conseil. En effet, des lieux ouvrent, des lieux existent, il faut maintenant qu'ils vivent, le plus possible. Mais pour ouvrir plus, il va nous falloir dépasser cette contradiction qui nous est posée : limiter nos dépenses de fonctionnement à + 1,2 %, et, en même temps, élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques.

Nous avons retenu dans le rapport ce passage pour Emmanuel Macron et Édouard Philippe : « Nous finirons bien par comprendre un jour que la culture n'est pas un secteur, une simple ligne sur un budget, c'est un élan collectif et singulier. » Alors, comme le rapport Orsenna-Corbin, nous faisons nous aussi un rêve. Le Président a dit vouloir soutenir et aider les collectivités à élargir les ouvertures des bibliothèques. L'État pourrait considérer les frais de fonctionnement et de personnel liés à l'élargissement des horaires comme des investissements, qui ne seraient donc pas concernés par la limitation à 1,2 % de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités. La lecture, la culture, l'ouverture, ne sont-elles pas des investissements d'avenir ? Telle est la question.

Bien entendu, nous donnons un avis favorable pour ce dossier. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je ferai une réponse courte, car personne ne doute ici que nous ne sommes pas convaincus de cette nécessité. Nous l'avons d'ailleurs évoquée très en amont.

Simplement, Madame Roux de Bézieux, vous m'avez fait les minutes des discours de Monsieur Macron. Faites attention, vous pouvez dérapier. Bientôt, vous les connaîtrez mieux que moi. Nous pouvons vous accueillir, vous le savez, cela ne pose pas de problème.

En dehors de cela, pour avoir encore une fois discuté avec la Ministre la semaine dernière, pour être aussi très engagé dans ces extensions d'horaires, nous ne passons pas d'un état à l'autre d'un coup de baguette magique. L'extension des horaires, dans laquelle nous nous engagerons à un moment prochain, sous réserve de quelques éléments, devra s'effectuer par touches progressives. Tout le monde ne comprendra pas que les bibliothèques soient ouvertes jusqu'à telle heure à tel endroit.

Je vous rappelle que la lecture publique engage le premier poste budgétaire de notre budget culture, bien avant l'Opéra et autres maisons, contrairement à ce que l'on pense.

Deuxièmement, en 2017, le ministère l'a bien remarqué, nous sommes la seule ville à avoir ouvert trois bibliothèques. Ces trois ouvertures ne se sont pas opérées en recrutant autant de bibliothécaires qu'il aurait fallu si nous avions été dans d'autres conditions. Nous l'avons réalisé avec des moyens extrêmement mesurés, limités, qui permettent de montrer aussi que la capacité de notre Bibliothèque est forte, en ventilant tous ses bibliothécaires et ses acteurs. C'est, pour moi, la démonstration de notre savoir-faire également en management.

Maintenant, vous n'êtes pas sans savoir que des revendications s'exprimeront. D'un coup de baguette magique, je ne pourrai pas décréter les nouveaux horaires d'ouverture de la Bibliothèque. Soyez ici assurés que Loïc Graber et moi-même sommes convaincus qu'il faut plaider – Nicole Gay vient de le rappeler – que la dépense supplémentaire que nous avons déjà évaluée à grands traits ne sera pas imputée dans les dépenses nouvelles de la Ville dans le contrat que nous aurons à passer. Pour le moment, ce sera considéré comme une dépense nouvelle. Même l'État peut avoir, quelle que soit sa couleur, quelques injonctions paradoxales. En tout état de cause, nous y sommes attentifs.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

**2017/3723 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et le SYTRAL assisté de la société Kéolis, dans le cadre de l'exposition temporaire « Andy Warhol Ephemera »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Il s'agit, dans cette délibération, d'approuver une convention de parrainage entre le Musée de l'Imprimerie et le SYTRAL, assisté de la société Kéolis, pour la très belle exposition Andy Warhol Ephemera, qui va démarrer dans quelques jours au Musée de l'Imprimerie, et qui permettra de mettre en avant différentes œuvres publicitaires et éphémères réalisées par cet artiste.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : J'ai un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur Broliquier, quatre minutes.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2ème arrondissement : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Guillard, deux minutes.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je voulais m'associer aux propos de votre Adjoint, pour saluer cette future exposition, qui est de qualité. La presse nationale l'a d'ailleurs déjà saluée. C'est assez intéressant pour être signalé.

Monsieur le Maire, j'ai eu le loisir de me plonger dans le détail de cette convention entre le SYTRAL et la Ville de Lyon, convention somme toute très classique. Il s'agit d'échanges de bons procédés. Dans la convention – je pense que tous mes collègues n'en ont pas lu le détail, donc je vais leur faire un petit résumé –, nous trouvons des éléments très classiques côté SYTRAL : la mise en place de canaux de promotion habituels, les crochets de bus, la newsletter des abonnés, le site TCL, ce qui sera très bien pour cette exposition. Au titre de la Ville de Lyon, titre qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, nous voyons arriver la mise en avant de la marque SYTRAL sur les supports de l'exposition, ce qui est normal à titre de compensation, les affiches, les flyers, la bache extérieure, 25 invitations pour le vernissage. Nous y voyons également des entrées à l'exposition à des conditions avantageuses, ce qui est bien, 26 pour le vernissage et 200 pour l'exposition, principalement pour le personnel des TCL et du SYTRAL, ainsi que quatre visites guidées, ce qui peut permettre à une centaine de personnes de voir cette magnifique exposition. Jusque-là, me direz-vous, Monsieur le Maire, tout est à peu près normal.

C'est là qu'arrive la chute. Il y a aussi, dans cette convention, un dîner pour quatre personnes au titre des compensations dues par la Ville de Lyon, dont, honnêtement, je ne comprends pas bien ce qu'il vient faire là. Nonobstant le prix élevé du dîner, 400 euros hors taxes pour quatre personnes, nous pouvons nous interroger sur la pertinence d'une telle dépense. Nous pouvons nous interroger sur l'impact de cette dépense sur la visibilité de l'exposition, qui est quand même l'objectif de la convention. Cet impact est probablement nul, peut-être le restaurateur viendra-t-il le voir, mais je n'en suis même pas certain. La deuxième question que nous pouvons nous poser est de savoir s'il relève du rôle de la Ville de Lyon de participer au budget des frais de bouche du SYTRAL. Là encore, la réponse doit être probablement non.

Nietzsche disait : « Le diable se loge souvent dans les détails. » Je crois que c'est un peu le cas aujourd'hui. Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur cette convention, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Loïc, j'espère que tu avais lu le détail de la convention.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Bien sûr, Monsieur le Maire. La convention est assez précise, mais je suis relativement surpris, Monsieur GUILLAND, puisque ce type de clause se retrouve souvent dans les conventions que nous passons et dans les actes de parrainage. Il s'agit bien d'un acte de parrainage. Vous avez constaté qu'il existe équivalence de sommes entre l'apport du parrain et l'apport de la Ville de Lyon. Nous ne sommes pas sur une convention de mécénat, où l'apport du mécène est de fait beaucoup plus important.

En l'occurrence, le dîner que vous évoquez est un dîner qui a lieu dans le cadre de la manifestation, qui n'a rien d'exceptionnel ni de mirobolant. Il réunit les partenaires du musée pour les remercier de leur implication, y compris les mécènes du musée.

Ce sont quatre personnes du SYTRAL, ce ne sont pas quatre personnes au total pour le dîner. C'est un dîner de remerciement pour l'ensemble des mécènes, dont quatre personnes du SYTRAL. Il n'y a donc pas de loup sous cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard, cela va vous permettre de voter la délibération après cet éclaircissement. Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Merci.

**2018/3694 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et l'association Festival Européen Latin Grec, dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition du festival**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

**2018/3695 - Approbation d'une convention de collaboration en matière de recherche, médiation, ingénierie et formation entre la Ville de Lyon / Service archéologique et le CNRS ainsi que l'Université Lyon 2 agissant au nom et pour le compte de la Fédération de recherche, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

**2018/3696 - Approbation de conventions de parrainage avec Lyon Parc Auto et Media Figaro et d'une convention de mécénat avec 20 minutes pour les expositions du Musée d'Art Contemporain présentées de mars à juillet 2018**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

**2018/3697 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, l'Université Paris-**

**Sorbonne et l'École Centrale de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3698 - Approbation d'un contrat de co-réalisation pour l'exposition « La Confluence 15 ans déjà », entre la Ville de Lyon / Archives municipales de Lyon et la Société publique locale Lyon Confluence**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3699 - Approbation d'une convention cadre triennale entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot).

---

**2018/3700 - Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3701 - Modalités d'attribution du prix Kowalski 2018**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3702 - Approbation d'un contrat pour le dépôt au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation du fonds de Monsieur Raymond Gandonnière**

(Adopté.)

---

**2018/3703 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 265 334 euros auprès de la Métropole de Lyon – Célestins, Théâtre de Lyon – Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3704 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et France Télévision, dans le cadre de la saison 2017-2018 du Théâtre des Célestins**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3705 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le ministère de la Culture pour le versement d'une subvention de 15 000 euros et d'une convention de résidence de recherche dans le cadre de l'accueil d'un jeune chercheur au Musée des Beaux-Arts**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3706 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la MAPRAA**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3708 - Attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3709 - Candidature de la Ville de Lyon / Musées Gadagne à l'appel à projet européen « Les villes et leurs patrimoines industriels dans la construction de l'Europe » - Demande de subvention auprès de la Commission européenne**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3710 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Têlerama, dans le cadre de l'exposition « Andy Warhol Ephemera », du 28 mars au 16 septembre 2018**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3711 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée Malartre et le foyer Notre-Dame des Sans-Abri, pour l'organisation du projet « Atelier Vélo » en 2018**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3712 - Approbation d'un avenant à la convention DEMOS entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et la Philharmonie de Paris**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3713 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces au Musée des Beaux-Arts, à titre gratuit, dans le cadre du festival organisé par l'association « Livraisons. Des revues en Rhône-Alpes »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3725 - Approbation d'une mise à disposition à titre gracieux du parc du Musée de l'Automobile Henri Malartre au bénéfice du club automobile Fous des vieilles anglaises**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2018/3726 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 22 000 euros à l'association Les amis du 6<sup>e</sup> continent, pour le 20<sup>e</sup> anniversaire du festival 6e continent, du 31 mai au 1er juin 2018, dans le quartier de la Guillotière et au Parc de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorables, Monsieur le Maire, sur ces 21 dossiers.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ces 21 dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3715 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3716 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association La Cocotte Prod, pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du festival « Quand les souris dansent », du 10 au 24 mars 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)  
(Mme GRANJON ne prend pas part au vote)

---

**2018/3717 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Les Canuts des Canits, pour l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du Gypsy Lyon Festival, du 24 au 27 mai 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3718 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association AOA Production, pour l'organisation de la 7<sup>e</sup> édition du festival « Les Intergalactiques », du 13 au 22 avril 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3719 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Jazz à cours et à jardin, pour l'organisation du festival « Jazz à cours et à jardin », du 1er au 3 juin et du 7 au 10 juin 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3720 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association L'Ornithorynque, pour l'organisation de la 12<sup>e</sup> édition de « La Grande Côte en solitaire », du mercredi 25 au vendredi 27 juillet 2018**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3721 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Lyon Bande Dessinée Organisation, pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 8, 9 et 10 juin 2018 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2018/3722 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle, pour l'organisation des 33<sup>e</sup> Rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival », du 25 mai au 16 juin 2018**

(Adopté.)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorables de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ces huit dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3724 - Adaptation de l'opération n° 60047528 « Étude pour convention patrimoine 2015-2020 » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

COMMISSION URBANISME – LOGEMENT – CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – POLITIQUE DE LA VILLE – DÉPLACEMENTS – SÉCURITÉ – VOIRIE

---

**2018/3753 - Rives de Saône - Aménagement de Débouché de la passerelle du Palais de Justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Avenants n° 1 aux conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon - Adaptation du montant - Opération 60074001 - Autorisation de programme n° 2009-3 - Programme 00012**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Quelques mots de présentation sur cette délibération modifiant la convention initiale, qui appelle certainement quelques éclairages.

L'aménagement des Terrasses Presqu'île datait de novembre 2012, c'est-à-dire avant le recrutement d'un maître d'œuvre, soit un budget équivalent à celui de l'ensemble des Berges du Rhône.

Ensuite, le projet prévoyait un périmètre de 5 hectares, dépassant ainsi très largement le seul cadre des rives de Saône, c'est-à-dire le simple aménagement des bas-ports, comme ce fut le cas pour les premiers espaces aménagés.

Enfin, le projet était composé d'une tranche ferme, tournée vers les rives de Saône, et de trois tranches conditionnelles, incluant essentiellement de la voirie. En 2016, d'ailleurs, avec Gérard Collomb, nous avions présenté le projet retenu, un projet dont le périmètre présentait celui de la première tranche dite ferme. Cette présentation était publique. La délibération d'aujourd'hui ne représente donc qu'une mise à jour financière du projet présenté publiquement en 2016, soit en terrasse, les jardins fluviaux de la Saône, pour faire remonter la nature au cœur du quartier, le quai haut reverdi à la place du parking, et les places Saint-Nizier et d'Albon, soit un projet écologique complet pour lutter contre les îlots de chaleur, les aménagements décalés dans le temps comprenant principalement de la voirie déplacée, pouvant, à mon analyse, attendre un peu.

En conclusion, je voulais rappeler deux éléments.

D'abord, nous allons avoir un aménagement massif pour la nature et pour le verdissement dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, 14,6 millions d'euros pour le Terrasses Presqu'île, donc, auxquels il convient d'ajouter 2,5 millions d'euros pour l'aménagement de l'espace Kitchener-Marchand. Si nous additionnons les investissements prévus dans le cadre du projet Presqu'île (verdissement de la place Ampère, requalification des rues Victor Hugo et République), soit 27 millions d'euros prévus, à ceux prévus pour la Confluence, notamment avec l'aménagement de 5,5 hectares du champ sud, cela démontre notre effort dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.

Après, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire au CICA lundi dernier en Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement – et je remercie Monsieur le Maire du

2<sup>e</sup> arrondissement pour cette invitation et pour votre accueil –, sur les 15 hectares de projet espaces verts prévus à court ou moyen terme, la moitié concerne le 2<sup>e</sup> arrondissement. J'y vois donc un signe fort d'apporter davantage de nature dans cet arrondissement, qui, malgré sa forte densité et son aspect historique, comprend déjà 10 % de trame verte et bleue.

Le projet des Terrasses Presqu'île concourt largement à cette ambition pour le végétal en zone UNESCO très contrainte. Cette délibération permettra d'ailleurs la requalification en plus des espaces publics Albon et Saint-Nizier, en plus de la requalification globale de la voirie et de la partie quai haut jusqu'au pont Maréchal Juin, de requalifier l'ensemble du bas-port, soit 8 500 mètres carrés de jardins fluviaux, et ainsi de proposer, ce qui est l'esprit évidemment des travaux, une continuité piétonne du Musée des Confluences jusqu'à l'île Barbe. Nous aurons enfin cette continuité piétonne, qui constitue d'ailleurs l'essence du projet Rives de Saône. Je souligne au passage que l'espace Kitchener-Marchand est en cours d'aménagement, soit 2,5 millions d'euros pour aménager les 400 mètres manquants et proposer un aménagement de qualité pour relier Confluence au quartier UNESCO.

J'espère avoir apporté les éclaircissements nécessaires pour ce projet majeur, qui devrait se terminer en 2022.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je passe la parole au groupe UDI et apparentés, Monsieur Brolquier, pour cinq minutes.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes,

Rassurez-vous, je ne vais pas revenir longuement sur ce dossier. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet. Et nous avons pu voir, ces derniers jours, que le réaménagement des rives de Saône, et plus particulièrement des Terrasses de la Presqu'île, n'est définitivement pas un long fleuve tranquille. Si l'on compte les deux ans de retard pris sur le parking, le contentieux du quai Tilsitt qui n'en finit pas, la plateforme du marché Saint-Antoine qui s'affaisse, et aujourd'hui le projet des Terrasses de Presqu'île divisé par deux, cela fait tout de même beaucoup de problèmes sur seulement deux kilomètres de linéaire !

J'ai toujours soutenu le projet de reconquête de la Saône, et j'ai même voté pour cette délibération à la Métropole, et je voterai encore une fois pour aujourd'hui. Mais, à un moment, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Vous pourrez faire tous les effets de manche que vous souhaitez, la réalité est là, écrite noir sur blanc, dans cette délibération. Celui qui sait lire peut tout comprendre. Vous pourrez donner toutes les explications que vous voulez, nous parler de phasage et d'opération à tiroirs, le fait est que les Terrasses de Presqu'île sont revues à la baisse. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les Lyonnais étaient en droit de le savoir. C'était mon rôle, en tant que Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, de les en informer.

Le vôtre, Monsieur le Maire, est de trouver des solutions. Je devrais dire que notre rôle à tous est de trouver des solutions. Mais, étant donné la façon dont vous tenez les maires d'arrondissement à l'écart de l'ensemble des grands dossiers, je ne vois pas comment nous pourrions y participer de façon constructive.

Je vous prends un exemple concret : le réaménagement de la rue Victor Hugo. Nous avons bien compris que ce n'était, initialement, pas votre idée ni votre envie de refaire cette rue. Et je vous sais gré, au nom de tous les Lyonnais, d'avoir changé votre fusil d'épaule à ce sujet. Mais pourquoi refusez-vous de travailler en mode collaboratif ? Vous ne nous lâchez aucune information, vous muselez les services, mettant les fonctionnaires dans des positions très inconfortables, pendant des mois, et, tout à coup, vous me convoquez un matin à 8 heures à la Métropole pour une réunion, deux heures avant la conférence de presse, durant laquelle vous dévoilez les visuels, dont nous connaissions l'existence et que nous demandions depuis des semaines ! Conférence de presse, soit dit en passant, dont je n'ai même pas été informé. Je vous passe la rétention d'informations sur la transformation du clocher de la Charité en cage d'ascenseur, sur la fermeture de la voûte ouest de Perrache, et plus largement sur le projet Confluence, sur le boulevard urbain pour lequel nous sommes convoqués à une réunion publique sans savoir ce qu'il sera dit, sur la gestion des équipements de proximité, sur laquelle je reviendrai dans un moment. Vous voyez, les exemples ne manquent pas.

Aujourd'hui, si la tête a changé, les méthodes restent les mêmes. Les associations, les conseils de quartier, les CIL, sont toujours mieux informés que les élus d'arrondissement. Il est insupportable de découvrir, encore aujourd'hui, au détour d'une délibération ou au détour d'un article de presse, des informations aussi importantes pour l'avenir du territoire sur lequel nous avons été élus. Jusqu'à preuve du contraire, et que cela vous fasse plaisir ou non, les citoyens du 2<sup>e</sup> arrondissement m'ont élu à la majorité Maire d'arrondissement. Le respect de la démocratie locale voudrait que, sur des projets d'urbanisme aussi structurants, le Maire d'arrondissement soit associé en amont du projet.

Et ne venez surtout pas me dire qu'il s'agit de petites polémiques politiciennes ou d'agissements préélectorales. Lorsqu'on parle d'un plan d'investissement de plus de 100 millions d'euros, lorsqu'on abandonne 15 millions d'euros de lignes de crédits, lorsque le territoire concerné par un dossier s'étend sur plusieurs hectares du centre-ville, on parle de politique, de politique au sens aménagement du territoire, de politique au sens noble du terme, et non pas de petite « politocallérie ». Il est triste que vous n'ayez trouvé que ce petit, tout petit, argument face à mes remarques.

À votre arrivée, Messieurs, parce que je m'adresse à vous, Monsieur le Maire, mais je m'adresse également au Président de la Métropole, vous vous êtes engagés à mettre en place, je cite, « une gouvernance plus apaisée et plus participative », enfin surtout vous, Monsieur le Maire, puisque j'attends toujours un rendez-vous, pourtant demandé en juillet 2017, avec le Président de la Métropole. Nous avions convenu, je cite, « de travailler conjointement, en bonne intelligence, pour et dans l'intérêt des Lyonnais. » Cela fait maintenant quasiment neuf mois que vous êtes à la tête de nos collectivités et, si les intentions initiales sont toujours là, leur concrétisation n'est pas effective, d'où mon expression publique aujourd'hui. Ce que je vois, c'est que vous avez fait des promesses, vous avez pris des engagements, vous avez donné votre parole, mais, dans les faits, rien n'a véritablement changé.

Monsieur le Maire, il y a quelques mois, vous m'aviez dit que vous m'observiez. Sachez que, moi aussi, je n'ai eu de cesse de vous observer également et, aujourd'hui, je ne peux malheureusement que constater que, hormis les actes manqués, vous n'êtes pas encore passé des paroles aux actes. J'attends toujours.

**M. LE MAIRE** : Merci. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Hamelin.

**M. HAMELIN Emmanuel** : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération revient donc sur le dossier des rives de Saône. Je ne reviendrai pas sur l'intérêt de ce projet, sur lequel nous nous sommes exprimés déjà à de nombreuses reprises, que nous avons régulièrement voté, malgré quelques désaccords parfois, et que nous voterons à nouveau aujourd'hui.

Deux points malgré tout retiennent aujourd'hui notre attention.

Le premier est un satisfecit. Vous venez en effet de nous donner raison sur le dossier de l'esplanade du Palais de Justice. En effet, en avril 2012, Michel Havard, au nom de notre groupe, avait exprimé ses doutes concernant le choix que vous aviez fait d'utiliser de l'acier Corten pour la surface. Il avait indiqué que, sur cet emplacement, l'acier Corten risquait de créer un îlot de chaleur important, ce qui allait en contradiction avec le Plan Climat du Grand Lyon, qui prévoyait justement la limitation des îlots de chaleur. Je sais que, sur ce sujet, Alain Giordano est un élu très sensible. Le Maire, à l'époque, avait répondu qu'un architecte avait fait des essais de chaleur sur cet acier novateur et qu'il ne captait pas la chaleur. Aujourd'hui, nous votons une délibération qui acte le surcoût d'investissement de 200 000 euros sur ce site, dont la moitié correspond à des bassins et une fontainerie pour refroidir ce qui est devenu en réalité un véritable îlot de chaleur.

Vous le savez pourtant, Monsieur le Maire, notre opposition est constructive. C'est la raison pour laquelle, si vous nous aviez écoutés, nous aurions fait l'économie de près de 110 000 euros. Avouez qu'en cette période de vaches maigres, cette somme aurait été bien utile à notre collectivité.

Le deuxième point concerne le pavillon des rives de Saône, situé, comme chacun le sait, sur le parking Saint-Antoine, à l'angle du pont Maréchal Juin.

Sur ce dossier, je suis déjà intervenu à de très nombreuses reprises, d'abord sur le fond, considérant que ce bâtiment était d'une esthétique mais aussi d'une utilité discutables. Faire une maison du projet, pourquoi pas, et cela avait d'ailleurs plutôt bien fonctionné pour les berges du Rhône et pour la Confluence, mais, pour les rives de Saône, il faut bien reconnaître que l'idée n'était pas si bonne que cela.

Sur la forme ensuite, poser cette structure à cet emplacement, sans concertation avec les riverains, pour un coût initial de 500 000 euros, qui a fini à 800 000 euros (et je ne parle pas des coûts de fonctionnement), c'est beaucoup pour un espace maintenant fermé depuis longtemps déjà. Mais nous ne reviendrons pas dessus, ce pavillon est là maintenant depuis sept ans, même si nous souhaitons qu'il garde sa dimension provisoire.

En revanche, en avril 2011, Gérard Collomb disait, au sujet de ce dossier en particulier, et des maisons des projets en général, que celles-ci sont faites pour être déplacées, car les projets évoluent. Je pense qu'il est temps d'en tenir compte, d'autant que la convention sur cette maison des rives de Saône prévoyait dans la délibération du Grand Lyon en 2011 une durée de vie de sept ans, qui arrive à terme aujourd'hui. Ma

question est donc – c'est presque un souhait – : quand pensez-vous que les travaux de déménagement, ou tout simplement de déconstruction, de la maison des rives de Saône vont démarrer ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pour le groupe Socialiste Radical et Apparentés, Monsieur le Faou.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

L'objet de cette délibération concerne le projet directeur des rives de Saône, et c'est l'occasion d'évoquer un certain nombre d'aménagements d'ores et déjà réalisés et ceux à venir.

Comme vous le savez, un certain nombre de tronçons du projet Rives de Saône ont été réalisés. Je pense notamment à la promenade du défilé de la Saône, aux bas-ports du quai Gillet, au débouché de la passerelle du Palais de Justice, comme l'a évoqué précédemment notre collègue Emmanuel Hamelin, le chemin nature du 4<sup>e</sup> arrondissement, et tout ceci est aujourd'hui une réalité.

Cette délibération a aussi pour but d'évoquer la réalisation de la dernière phase du projet Rives de Saône, l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île, du quai Saint-Antoine, sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissement.

Comme vous le savez, cette opération revêt plusieurs enjeux d'envergure. Il s'agit notamment d'améliorer et de renforcer la transversalité de la Presqu'île en direction de la rivière, de mettre en valeur notre patrimoine et nos paysages urbains, de maintenir et de valoriser les usages actuels, et notamment les commerces et le loisir, de réorganiser l'espace, en privilégiant les modes doux et la poursuite de la promenade au plus près de l'eau, et tout ceci dans un souci de ville douce et apaisée, comme l'a rappelé tout à l'heure mon collègue Alain Giordano.

L'autre particularité de ce projet est aussi de créer un nouveau parc de stationnement Saint-Antoine, et de faire en sorte que nous puissions libérer le bas-port historique et que la Saône puisse retrouver sa courbure initiale à cet endroit.

L'objectif également de la construction de ce nouveau parking sera de faire en sorte que nous ayons un parking qui puisse fonctionner durant toute l'année et qui ne sera pas soumis aux crues de la rivière, qui, par moments, peuvent être importantes.

Comme cela a été rappelé tout à l'heure, ce projet sera phasé en deux parties pour plusieurs raisons. Certes, à l'origine, l'opération de conception, notamment lorsque nous avons désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre, comprenait – et comprend toujours – une opération qui s'étale sur les 5 hectares de cette partie de la Presqu'île, qui démarre le long du quai de la Pêcherie, qui comprend ensuite la place d'Albon, la place Saint-Nizier, le quai Saint-Antoine, et, ensuite, direction du pont Bonaparte, le long du quai Célestin.

Comme vous le savez tous, nous sommes dans l'obligation de phaser cette opération pour plusieurs raisons. D'une part, nous ne souhaitons pas que l'ensemble du linéaire soit en chantier pour une période qui est suffisamment longue. Nous avons connu ici un certain nombre d'aléas liés à la réalisation du nouveau parking Saint-Antoine, qui n'est pas encore terminé, et qui le sera d'ici la fin de cette mandature, et pour tenir compte aussi de l'existence d'un certain nombre d'usages le long de ces quais. Je pense notamment le long du quai de la Pêcherie aux bouquinistes, qui sont implantés à cet endroit-là, et, un peu plus au sud de la phase 1 du projet des Terrasses de la Presqu'île, au marché alimentaire, qui occupe une bonne partie du linéaire du quai. C'est dans ce souci-là que nous sommes amenés à phaser l'opération. En revanche, sur la partie haute du quai, et comme l'a rappelé Alain GIORDANO, lorsque nous en avons fait la présentation en 2016, et notamment sur les aménagements du quai bas et la réalisation du jardin fluvial, la réalisation du jardin fluvial dépasse bien l'emprise du pont Maréchal Juin. Ceci montre bien que la réalisation de ce jardin dépasse l'emprise des travaux qui se situent au niveau du quai haut. Les opérations de reprise du quai haut, notamment pour la partie comprise entre le pont Maréchal Juin et le pont Bonaparte, interviendront dans une seconde phase, dès lors que nous aurons livré à la fois le nouveau parking Saint-Antoine, le quai bas, le quai haut au niveau du quai Saint-Antoine, la place d'Albon et la place Saint-Nizier, qui seront, elles, livrées d'ici la fin du mandat. L'ensemble des travaux seront terminés pour une échéance qui nous porte à 2022. À l'issue de cette échéance de 2022, nous pourrions reprendre les travaux, notamment en direction du sud et du nord, donc pour reprendre le quai de la Pêcherie, là où se trouvent aujourd'hui les bouquinistes, et la partie du quai haut comprise entre le pont Maréchal Juin et le pont Bonaparte, pour tenir compte notamment de l'emprise aujourd'hui occupée par le marché alimentaire, qui est un des marchés alimentaires les plus importants de notre ville et de notre agglomération, et donc ceci explique le phasage de cette opération.

Ensuite, Monsieur le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, concernant l'aménagement de la rue Victor Hugo, je vous ai invité, suite à un courrier que vous m'avez adressé il y a quelques jours, à une réunion de présentation du projet Victor Hugo. Cette réunion de présentation avait lieu la semaine passée, en présence du chef de projet et de la directrice des Espaces publics de la Métropole de Lyon, en charge de cette opération. Vous n'êtes pas venu à ce rendez-vous, alors que vous aviez sollicité vous-même par courrier la tenue de cette réunion. Je veux bien pouvoir échanger avec vous, mais encore faut-il être présent à ces réunions, et ce, notamment quand nous mobilisons un certain nombre de membres de nos services pour vous présenter dans le détail ce qui sera réalisé et projeté le long du linéaire de la rue Victor Hugo et de la place Ampère. De plus, j'avais prévu, lors de cette réunion, de rentrer dans le détail sur un certain nombre de points. Vous n'êtes pas venu. Tout ceci rend difficile tout échange en la matière entre nous. Je vous propose que nous puissions reprogrammer cette réunion rapidement, afin que je puisse vous apporter toute l'information nécessaire en la matière, comme je l'ai fait pour Madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur le Faou a anticipé la réponse aux différentes questions posées.

Chers collègues, Monsieur Broliquier,

N'essayez pas de tout caricaturer. Le dialogue et la confiance, cela se coconstruit, cela ne se décrète pas. Je n'ai pas changé dans mes options et dans mes avancées. Je crois que vous, vous n'avez pas changé. Vous continuez de fonctionner comme si, ici, j'étais un opposant ou un bloqueur de l'évolution. Je vous en prie, essayons de modifier. Encore une fois, vous le savez très bien, nous avons organisé cette réunion des Maires. J'ai reçu tous les Maires, un par un. J'ai pris des engagements, y compris sur l'évolution de nos modes de fonctionnement. Nous y viendrons probablement ensuite. Moi, je n'ai pas changé. Ne jouons pas à cache-cache ou être chafouins. Quand on vous invite, vous venez, et c'est bon. Vous savez bien que vous étiez informés de ce que nous réalisions rue Victor Hugo bien avant. Ne jouons pas à cela, Monsieur Broliquier, je vous en prie. Je vais vous amener les rendez-vous qui ont eu lieu avec vos services, avec vos équipes. Je pense que si nous voulons vraiment fonctionner dans un mode de confiance, tout est possible. Cela signifie que vous ne fassiez pas une déclaration dans la presse à la moindre anicroche, pour dire que vous n'avez pas été respecté. Je le dis ici très sereinement.

Pour le reste, Monsieur Kimelfeld, vous n'avez pas reçu, Monsieur Broliquier.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement : Je dirai quelques mots.

Monsieur Broliquier, d'abord, vous me faites penser à chaque fois que vous intervenez – je ne voudrais pas que vous le preniez mal – à ce héros de petit dessin animé, qui est un petit oiseau avec la moitié d'une coquille d'œuf sur la tête, Calimero, qui, en permanence, se plaint d'être maltraité. Je crois que le 2<sup>e</sup> arrondissement est plutôt bien traité. Je ne veux pas lister ici l'ensemble des projets qui se déclinent sur cet arrondissement, la séance ne serait pas assez longue pour les détailler. Je reprendrai le Grand Hôtel-Dieu, les rives de Saône, la Confluence, les Terrasses de la Presqu'île, le PEM Perrache, un certain nombre d'autres sujets. Notre ami Michel le Faou a indiqué 27 millions d'euros uniquement sur le cœur Presqu'île. C'est considérable ce qui se passe dans cet arrondissement et je pense qu'avant d'être dans la complainte, vous devriez être plutôt dans la joie et l'allégresse d'un Maire d'arrondissement qui voit se déployer des moyens importants sur cet arrondissement, concentrés sur cet arrondissement, et ce n'est pas le cas sur tous les arrondissements. Il relève de la nature d'un arrondissement de centre-ville de bénéficier de ces investissements, mais vous devriez au moins le reconnaître. C'est le premier point.

Le deuxième point, sur la gouvernance, d'abord, je vous rappelle qu'il y a dans cette Métropole 59 maires. Vous me donnerez acte, si vous le voulez bien, de commencer aussi à recevoir l'ensemble des maires, et 59, cela fait beaucoup, l'ensemble de l'exécutif. Par ailleurs, j'ai rencontré et je rencontre régulièrement les présidents des groupes politiques, majorité comme opposition, y compris et en particulier pour leur présenter le budget. Je l'ai fait auprès de votre groupe. Il faut expliquer les choses de la manière la plus claire. Je ne suis pas certain que vous traitiez aussi bien votre opposition dans votre arrondissement que je traite la mienne dans mon Conseil de la Métropole. Avant de donner des leçons aux autres, appliquez-vous vos exigences à vos propres conseils, vous pourrez ensuite les appliquer au Conseil de la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### 2018/3755 - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique - Ancienne usine à gaz (AUG) la Mouche - ZAC Porte Ampère à Lyon 7<sup>e</sup>

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Une demande de temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Perrin-Gilbert, pour cinq minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Ce sera moins long, car, en réalité, quand j'avais lu « installations classées et ancienne usine à gaz », j'ai cru que nous évoquerions la Métropole, le Pacte de Cohérence Métropolitain signé avec la Ville. Ce n'est pas le cas. Je retire donc mon intervention.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Voyez-vous, quand moi, j'ai vu qu'il y avait une usine à gaz, j'ai immédiatement pensé à vous. Bien entendu, j'ai trouvé courageux que vous souhaitiez intervenir sur le sujet, compte tenu des quelques problèmes concernant l'esprit de fabrique dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, si j'ai bien compris.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### 2018/3752 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Approbation d'une convention - Désignation d'un représentant du Conseil municipal

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### 2018/3754 - Convention de prise en charge des ivresses publiques manifestes 2018

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur un dossier relativement ancien, puisqu'il date des années 2005. Il s'agit d'apporter notre soutien à SOS Médecins, de manière à ce qu'ils puissent accéder à quelques commissariats pendant la séquence d'été. Déjà, en 2012, nous avons augmenté cette séquence pour commencer au mois de mai et finir un peu plus tard que prévu. Vous l'avez compris, en se rendant dans un commissariat pour constater un certain nombre d'ivresses publiques manifestes, SOS Médecins rend service aux policiers, qui ne doivent ainsi pas se rendre dans les services d'urgence des hôpitaux que vous connaissez bien. Bien entendu, c'est un dossier extrêmement favorable, sachant que, cette année, nous avons augmenté les tarifs pour les vacations de quelques euros. Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

## COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

---

### 2018/3781 - Lyon 7<sup>e</sup> - Agrément donné par la Ville de Lyon à la SASP LOU Rugby en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup> - Numéros EI 07030 et 07031

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Chers camarades... Chers collègues, pardon.

(Rires puis applaudissements dans l'assemblée.)

Je ne sais pas pourquoi je vous dis cela. Gérard Collomb serait là, il aimait beaucoup cette expression de « chers camarades », il me l'avait dit une fois lors d'un Conseil municipal. Revenons aux choses sérieuses.

Il s'agit d'un dossier, chers collègues, sur le projet de cession de droits du LOU Rugby. Ce dossier paraît un peu complexe, mais je vais essayer de vous en dire quelques mots.

La Ville de Lyon est riche d'un patrimoine immobilier très varié, qui représente environ 2 millions de mètres carrés bâtis, avec une valeur patrimoniale qui peut être forte et des affectations qui sont diverses, avec des caractéristiques constructives multiples.

Ce patrimoine s'inscrit dans l'histoire de notre Ville. Il est aussi indispensable, mon cher Jean-Dominique Durand, à l'exercice des missions de service public (groupes scolaires, gymnases, équipements culturels, espaces verts, petite enfance). Au fil du temps, cet usage évolue parfois, investit d'autres lieux, d'autres quartiers, au fil de la vie de la collectivité. Quelquefois, elle doit repenser la question de biens immobiliers ne correspondant plus aux besoins du service public. Certains de ces biens ont une valeur patrimoniale historique forte et la Ville doit les garder dans son patrimoine, en raison de l'appartenance de ces édifices à l'histoire de Lyon.

Pour autant, ces édifices, et c'est le cas du Stade de Gerland, ont besoin d'être valorisés, restructurés, modernisés, réinventés, en trouvant une place nouvelle dans la construction de la ville. Des projets portés par des personnes privées trouvent alors là toute leur place.

Pour le Stade de Gerland, la Ville a examiné favorablement le projet porté par la SASP LOU Rugby sur le Stade de Gerland. Nous avons signé, je vous le rappelle, le 14 septembre 2016, un bail emphytéotique administratif de 60 ans sur le terrain situé avenue Jean Jaurès, qui comprend le Stade de Gerland et d'autres terrains sportifs.

L'objet même de ce bail emphytéotique est de promouvoir des activités sportives sur le site, et je laisserai la parole après mon intervention à Yann Cucherat, qui donnera des éléments pour développer les infrastructures adaptées à l'équipe du LOU et au public du LOU Rugby.

Tout cela nécessite aujourd'hui de mettre en place un cadre de précommercialisation pour la réalisation de l'opération des Jardins du Lou, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs que nous venons de citer, et c'est l'objet de cette délibération.

En ce qui concerne les cessions prévues par le LOU dans le cadre de cette opération, la Ville s'est assurée que les six cessionnaires, proposés par la SASP LOU Rugby, présenteraient les mêmes garanties financières que le preneur initial, et pouvaient donc répondre aux droits et obligations du preneur, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

À cet égard, une attestation du commissaire aux comptes, relative à la capacité financière de la Foncière Polygone, actionnaire majoritaire des SCI cessionnaires, a été produite pour les exercices 2014, 2015, 2016.

La Ville a par ailleurs instauré un contrôle sur l'évolution du capital de ces sociétés dans le temps. Les contrats de cession entre la SASP LOU Rugby et les SCI intègrent donc, sur demande de la collectivité, une clause spécifique obligeant chaque cessionnaire à obtenir l'agrément de la Ville lors de tout changement apporté à sa forme juridique, ainsi que de toute cession de parts sociales, ayant pour effet d'attribuer la détention de plus de 50 % des parts à un nouvel associé.

Enfin, la Ville a souhaité que la SASP LOU Rugby reste le garant solidaire des cessionnaires pour l'exécution de toutes les clauses du bail.

Durant toute la durée du bail, qui est de 60 ans, les sociétés bénéficiaires des droits, tout comme la SASP LOU Rugby, auront donc la charge d'entretenir, de gérer, de valoriser les biens mis à disposition, avant que ces derniers ne réintègrent, à l'issue du bail, le patrimoine communal.

Yann, je te laisse la parole.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : En complément de la présentation de Madame Gay, je souhaiterais insister sur le fait que cette délibération concerne le développement de l'un des clubs les plus en vue du rugby français aujourd'hui. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les opérations menées à cet effet sont un modèle de réussite et d'efficacité.

Je voulais rappeler que le LOU Rugby s'est en effet engagé à investir 66 millions d'euros sur les 60 prochaines années de son bail emphytéotique et qu'à ce jour, 40 millions d'euros d'investissements ont déjà été réalisés lors de la première saison. Le club est donc largement en avance sur ses obligations et démontre, semaine après semaine, sa forte volonté de développer sa structuration.

Le LOU ne compte pas s'arrêter en si bon chemin, puisque, au-delà des projets de construction envisagés, la rénovation de la pelouse du terrain d'honneur est prévue pour cet été, tandis que la construction d'un centre de formation suivra sous peu. Il va de soi que d'autres nombreux travaux d'entretien et de rénovation seront entrepris pendant la durée du bail.

Le fait d'avoir redonné vie à ce site comme au quartier qui l'entoure est un gage de valorisation d'un secteur de la ville en pleine mutation, cristallisant toute l'attention sur la porte Sud de Lyon.

La cession des droits immobiliers dont il est question ici demeure donc essentielle quant aux équilibres économiques de l'opération globale menée par le LOU. Aucun autre club en France ne pourrait survivre financièrement sans un modèle de la sorte pour subvenir à de telles charges.

Collectivement, nous avons œuvré à l'avancée de ce projet ambitieux, qui, par ricochets, contribue au rayonnement de notre Ville, dynamique et conquérante et je crois que nous pouvons en être fiers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je passe la parole au groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Monsieur Remy, pour cinq minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : C'est Madame Granjon qui prendra la parole.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vais faire très court, ce sera plutôt une explication de vote.

Le 4 juillet 2016, nous avons signé un bail emphytéotique de 60 ans avec la SASP LOU Rugby. Or, dans le bail, l'article 11 stipule qu'il s'agit d'un bien destiné à usage d'enceinte sportive, comme des centres de rééducation et d'entraînement, et ce genre d'équipement. Cet article n'autorise pas la construction de bâtiments sans cette vocation. Or, l'opération « Les Jardins du LOU » de 2 800 mètres carrés de surface de plancher à usage d'activité tertiaire, projetée sur la plateforme d'entraînement bordant l'avenue Tony Garnier, est donc sans lien avec la vocation première de ce terrain et ampute de fait l'espace sportif de la Ville.

L'objet immobilier présenté est contradictoire avec l'objet du bail signé en 2016. En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Les clubs professionnels de haut niveau sont moteurs dans la dynamique sportive d'un territoire. Ils contribuent par l'exemple au développement du sport amateur et font rayonner notre Ville.

À Lyon – cela a été dit –, l'OL, l'ASVEL, le Lyon Hockey Club et le LOU Rugby participent à ce dynamisme. En ce sens, donner les moyens à la SASP LOU Rugby de se développer grâce à la mise à disposition du Stade de Gerland a un intérêt général certain. Le bail emphytéotique, conclu en juillet 2016 – cela a été rappelé –, engageait la SASP LOU Rugby à investir 66 millions d'euros pour développer le site Gerland et préserver le patrimoine immobilier historique du stade. Ces investissements sont déjà en partie réalisés.

Pour trouver un modèle économique viable, le bail accordait à la SASP LOU Rugby des droits immobiliers, à hauteur de 28 000 euros, comme cela a été inscrit dans la modification du PLU d'octobre 2016. L'objectif était que le LOU Rugby ait les moyens financiers de son développement, en lui garantissant des revenus provenant de la promotion immobilière.

Les élus du groupe UDI et apparentés ont approuvé la conclusion du bail emphytéotique en juillet 2016. Comme je l'avais indiqué lors de l'intervention, je me suis abstenue à titre personnel, car le Maire de Lyon de l'époque profitait de ce beau projet du LOU Rugby pour fermer purement et simplement la piscine de Gerland, décision qui n'était pas acceptable.

Le principe général de la délibération que vous nous présentez aujourd'hui ne devrait donc pas poser de souci. Cependant, lorsque nous regardons dans le détail le dossier, ainsi que les annexes de presque 500 pages, nous nous rendons rapidement compte que nous n'avons aucune visibilité sur les retours financiers pour la SASP LOU Rugby, point qui est nécessaire à l'équilibre financier du projet, comme l'a rappelé Yann Cucherat il y a quelques minutes.

Dans les faits, la SASP LOU Rugby va céder une partie de ses droits à construire à six sociétés civiles immobilières. Chaque SCI est dotée de 1 000 euros de parts sociales, détenues à 99 % par la société Foncière Polygone et à 1 % par la SASP LOU Rugby. Le partage des bénéfices de cette promotion immobilière se fera au prorata de la détention des parts sociales. Conclusion, la SASP LOU Rugby ne touchera que 1 % des bénéfices générés par ces 28 000 mètres carrés de locaux et d'espaces d'activité. C'est trop peu pour permettre à la SASP LOU Rugby de se développer. C'était pourtant la justification des droits immobiliers inclus dans le bail emphytéotique et la justification de la modification du PLU d'il y a 18 mois.

À défaut de revenus réguliers provenant de la location des bureaux et des espaces d'activité, la SASP LOU Rugby pourrait percevoir un versement initial important lors de la cession aux six SCI de ses droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique. Malheureusement, ce montant est absent des informations du rapport et de ses annexes. En effet, il est inscrit, je cite : « La cession des droits réels est conclue moyennant le prix principal hors taxes, ferme et définitive de XXXX euros. » Reconnaissez que c'est peu informatif.

Les élus du groupe ont fait une demande officielle auprès de l'Adjointe chargée du dossier, afin que nous soient communiquées ces informations. La réponse a le mérite d'être claire, et là, je vous cite, Madame l'Adjointe : « La Ville de Lyon n'est pas fondée à en demander la communication. Par ailleurs, les accords entre les parties ne sont pas encore finalisés sur ce point. » La communication de cette information est pourtant primordiale, afin que la Ville de Lyon puisse s'assurer que la SASP LOU Rugby aura effectivement les moyens financiers nécessaires pour renforcer ses investissements dans le sport de haut niveau sur la durée du bail emphytéotique, c'est-à-dire 60 ans. Même si la Foncière Polygone et la SASP LOU Rugby ont le même actionnaire in fine, il n'existe aujourd'hui aucune garantie contractuelle que les bénéfices récoltés seront réinvestis dans le projet sportif.

Aussi, Monsieur le Maire, nous vous demandons de communiquer au Conseil municipal le montant de ces cessions.

Monsieur le Maire, nous connaissons votre attachement à l'intérêt général. Aussi sommes-nous convaincus que vous avez personnellement vérifié que ce transfert des droits réels, issus du bail emphytéotique, permettra exclusivement le développement de la SASP LOU Rugby, sans

autre intérêt financier.

Dans le cas contraire, j'ose espérer que vous ne présenteriez pas ce rapport.

Depuis deux ans, avec mes collègues, Laure Dagonne, Saidi Ali Chellali et Émilie Desrieux, je me bats pour la piscine de Gerland. Grâce à notre mobilisation, mais aussi celle des habitants, du CIL Gerland Guillotière, de l'association pour la valorisation du Parc de Gerland et de son environnement, et aussi, je le reconnais bien volontiers, celle de Madame la Maire du 7<sup>e</sup>, nous avons obtenu que l'activité de la piscine soit prolongée jusqu'à l'été 2019, puis qu'un nouveau centre nautique ouvre à Gerland.

Depuis deux ans, le projet avance très lentement. On nous parle de PPP, de trois projets, de trois projets dans différents lieux. Bref, rien de bien précis, rien de très concret.

Mais nous avons appris très récemment – cela date de vendredi après-midi – que, d'ici l'été, après la signature des permis de construire permettant aux SCI de se développer, le LOU et vous-même, Monsieur le Maire, annonceriez officiellement la rénovation de la piscine historique de Gerland.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous confirmer ce point ? Et, si oui, nous préciser les conditions de ce partenariat ?

Nous resterons attentifs à ce que ce nouvel équipement nautique reste un équipement populaire, un équipement de proximité, offrant des tarifs équivalents à ceux pratiqués aujourd'hui.

Monsieur le Maire, la position de notre groupe sur ce rapport sera fonction de la précision de vos réponses.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : La parole est au groupe Socialiste Radical et Apparentés, Monsieur Graber, pour cinq minutes.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est un acte conforme au bail emphytéotique à caractère administratif du 14 septembre 2016, qui précise la mise en application de l'article 23. Le preneur, donc la SASP LOU Rugby, souhaite céder un certain nombre de droits qu'il avait préalablement contractés avec la Ville de Lyon. Il est donc précisé dans l'article 23 que la Ville de Lyon est sollicitée et doit donner son accord pour cette cession.

En l'occurrence, cette délibération précise un certain nombre de garanties prises par la Ville, je vous les précise :

- D'une part, que les six nouveaux cessionnaires, donc ceux qui vont prendre ces nouveaux droits, s'acquitteront des mêmes obligations vis-à-vis de la Ville, et notamment le paiement des quotes-parts de redevances annuelles et forfaitaires et variables, pendant toute la durée du bail ;

- D'autre part, que la SASP LOU Rugby, demeurera garante solidaire de l'ensemble des entreprises pour l'exécution de toutes les conditions du bail ;

- La troisième garantie est un verrou supplémentaire, qui permet à la Ville de donner son aval pour toute cession de parts sociales dans les différentes sociétés civiles immobilières.

Ces trois éléments permettent effectivement aujourd'hui de garantir à la Ville que les engagements initiaux seront tenus par les nouveaux preneurs.

Au-delà des intérêts de notre Ville, qui sont ainsi défendus dans cette délibération, et sans vouloir refaire ici le débat de l'été 2016, je rappellerai que le montage proposé entre notre collectivité et la SASP LOU Rugby est triplement positif :

Positif sur le plan sportif, Yann Cucherat en a parlé, puisque le club LOU Rugby dispose aujourd'hui d'un outil d'entraînement et de match digne des plus grands clubs de rugby nationaux et européens.

Positif également sur le plan patrimonial, architectural et urbain. Que ce soit les travaux de rénovation du Stade, qui ont été travaillés, étudiés avec les services de l'État, de la DRAC et les ABF, en respectant les éléments patrimoniaux, notamment la non-démolition des tribunes d'origine, il faut souligner le travail d'Albert Constantin, pour retrouver l'esprit de Tony Garnier de 1926, que ce soit en termes de transparence, de galeries « double regard », proposant à la fois une vue sur l'intérieur et l'extérieur du stade, aujourd'hui entièrement accessible aux visiteurs. Le Stade est désormais un équipement moderne avec un vrai respect du patrimoine. Les Jardins du LOU s'inscrivent dans la même problématique architecturale, patrimoniale et urbaine. Il faut le souligner que le travail intense en séance d'Archi-Conseil avec la présence des ABF s'est appuyé l'orientation d'aménagement et de programmation, décidée en octobre 2016 avec le service des ABF. Hauteurs, volumes sont conformes aux dimensions du stade. Les nombreuses percées visuelles permettent des vues depuis l'avenue Tony Garnier. Les matériaux et couleurs, la place des espaces verts, répondent et raisonnent harmonieusement avec l'œuvre et les principes de Tony Garnier. Il faut aussi mentionner l'ouverture depuis la sortie du métro qui présentera un vaste parvis pour l'accueil du public. Aujourd'hui, il a face à lui un mur.

Enfin, ce projet est positif sur le plan financier pour notre collectivité et vous me permettrez de rappeler des exemples d'autres stades gérés par d'autres collectivités, celui de Lille ou de Marseille, dont on connaît les déboires aujourd'hui. La SASP LOU Rugby a déjà investi beaucoup plus en un an et demi qu'elle ne devait le faire sur les 20 premières années du bail, je précise : 38 millions d'euros sur les 66 qui devaient être investis sur 60 ans. Sur les surfaces nouvelles à construire, la Ville percevra un loyer fixe et variable qui viendra s'ajouter à la redevance perçue sur le Stade. Enfin, je le redis, le développement tertiaire autour du Stade de Gerland va permettre de développer de nouvelles activités, autour des métiers du sport, de la santé et des services, et je précise que c'est bien dans le bail, dans le premier article. Dans les possibilités offertes par le bail emphytéotique, il était bien marqué la possibilité de développer des activités de service autour du sport et des métiers de la santé. Tout cela renforcera donc l'emploi sur notre Ville et le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Au final, le montage juridique proposé permet le développement d'un grand club de sport professionnel, celui de nouvelles activités économiques dans un secteur en pleine évolution urbaine, tout en valorisant et en préservant un patrimoine remarquable.

**M. LE MAIRE** : Très bien, merci.

Comment dire, Monsieur Geourjon, parce que nous essayons d'être le plus clair possible. Pouvons-nous prendre un temps pour que nous vous redonnions vraiment toutes les informations, parce que je pense que d'autres les ont eues et ont finalement posé les questions que vous posiez au départ, en étant conforté en tout cas dans notre démarche. Le système était, quand nous en avons discuté, dans une globalité. Aujourd'hui, essayons de ne pas nous arrêter simplement sur cette partie, car cela donnerait un éclairage qui laisse penser que nous taillions certains points sur l'ensemble. Or, tout cela est parfaitement clair, je peux vous l'assurer. J'assume pleinement cette responsabilité de le dire ici très clairement.

Je vous propose donc ces SCI, qui sont un modèle de développement que le LOU Rugby a choisi. Au final, les retombées économiques, parce que le bailleur que nous sommes aura à chaque étape le contrôle de toutes les opérations qui seront signées, profiteront au LOU, d'une manière ou d'une autre. Je ne souhaite pas allonger le débat ce soir, mais je vous assure que nous sommes en capacité de vous l'expliquer, avec le même souci de se parler clairement. Je ne développerai pas davantage ici.

Sur la piscine, je vois que vous êtes très bien renseigné, voire mieux que moi. C'est cela qui perturbe aussi votre approche dans les raisonnements. Je suis désolé, rien n'est fixé. Nous sommes toujours sur l'idée qu'avant l'été, nous aurons choisi une proposition pour une piscine dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ce modèle en fait partie, mais ce n'est pas le seul. Je le dis ici solennellement. Attendons deux minutes. Maintenant, si vous considérez que cela peut justifier un vote négatif de votre part, dont acte.

**M. GEOURJON Christophe** : Nous avons bien entendu vos réponses et votre engagement personnel sur la transparence de ce dossier, et sur le fait que les revenus immobiliers profiteront au LOU Rugby, quand ils existeront, mais, malgré tout, à court terme. Nous vous faisons donc confiance, Monsieur le Maire, et nous voterons ce rapport, malgré, encore une fois, la complexité des montages financiers et juridiques de ce dossier. Nous espérons que nous n'aurons pas à les regretter dans les mois à venir.

Au-delà, je suis preneur pour une discussion sur le fond du dossier. Cela dit, Monsieur Graber, nous le connaissons déjà et cela ne répond pas aux interrogations de fond que nous avons sur le montage.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Nous trouverons le temps de le faire. Merci. Merci de votre affichage de confiance. Je le prends comme tel.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre).

(Abstention de M. Lafond).

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3784 - Amélioration thermique de la piscine Saint-Exupéry sise 11, rue Pétrus Sambardier à Lyon 4<sup>e</sup> - Opération n° 04037540 - Vote de l'APD, lancement des travaux de l'opération - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20004**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2018/3803 - PCET - Production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) - Opération n° 60021840 - Vote de l'APD et modification du marché 10520 - Lancement des opérations n° 08012001 « Groupe scolaire Giono - installation de centrales photovoltaïques » et n° 05011001 « Groupe scolaire les Gémeaux - installation de centrales photovoltaïques » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20020**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : J'ai deux délibérations, une pour l'amélioration thermique de la piscine de Saint-Exupéry dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Après un audit énergétique de la Ville, réalisé sur la piscine dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, une liste de travaux a été établie pour réduire effectivement les consommations énergétiques du bâtiment. Elle fonctionne toute l'année et consomme plus de 1 gigawattheure d'énergie finale par an. Outre l'amélioration des performances énergétiques et la limitation des déperditions, l'opération vise à l'amélioration des conditions de travail du personnel. Les caractéristiques des travaux, pour un coût de 1 million d'euros, sont l'isolation thermique du bâtiment existant, l'isolation des murs extérieurs, le remplacement de menuiseries extérieures, l'isolation des toitures, la réfection de l'étanchéité, la remise en état du système de traitement d'air, et la réfection de l'éclairage du bassin avec de nouveaux luminaires LED basse consommation. Nous savons que ces travaux sont très attendus. Ils vont créer quelques désagréments, mais nos sportifs et nageurs pourront bénéficier d'une belle piscine.

L'autre dossier concerne la production d'énergie renouvelable pour deux groupes scolaires, suite à l'étude de potentiel solaire réalisée sur l'ensemble du patrimoine bâti municipal. Après des études de faisabilité technique sur plusieurs sites, il vous est proposé la réalisation de deux installations photovoltaïques sur deux groupes, le groupe scolaire Gionot dans le 8<sup>e</sup> et le groupe scolaire Gémeaux dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous l'indique, car c'est important et qu'il est bon de le valoriser, cette opération s'inscrit dans les objectifs de notre Plan Climat en matière d'atténuation du changement climatique (- 20 % de consommation d'énergie, - 20 % de gaz à effet de serre, + 20 % d'énergie renouvelable). Cette opération s'inscrit dans l'objectif de développer la production locale d'énergie renouvelable. Nous sommes aujourd'hui en progression importante sur notre Ville, puisque notre production annuelle d'énergie renouvelable pour la Ville a été multipliée par deux entre 2013 et 2016.

Sur ces deux groupes scolaires, nous avons la volonté de développer les énergies renouvelables locales, de renforcer les isolations des bâtiments et de réduire la consommation de chauffage. Nous allons expérimenter sur ces deux groupes scolaires l'autoconsommation d'électricité à l'échelle du bâtiment, et nous allons nous essayer sur la restauration collective notamment. Nous allons également nous essayer à sensibiliser les habitants et les publics scolaires, l'équipe pédagogique, les enfants, les parents.

Pour Giono, ce sera la pose de 584 mètres carrés de panneaux pour un taux de couverture des besoins en électricité de 93 %, avec une autoconsommation partielle à hauteur de 44 % sur de la restauration. En termes de gaz à effet de serre, nous éviterons 9,77 tonnes équivalent CO2 par an.

Pour le groupe scolaire Gémeaux, ce sera la pose de 509 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, pour un taux de couverture des besoins de 100 %, avec autoconsommation partielle de 35 %. En termes de gaz à effet de serre, les mêmes objectifs sont fixés.

Quant au coût, pour le groupe Giono, il s'élève à 644 000 euros et, pour le groupe Gémeaux, à 652 000 euros.

Ce sont là trois beaux projets qui vont permettre de travailler les performances énergétiques de ces bâtiments.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Gay. Trois minutes de temps de parole sur le dossier 3784 pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Sports, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Évidemment, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire est ravi que notre Ville entretienne et améliore ses équipements nautiques municipaux. Il s'agit en l'occurrence de l'isolation de la piscine Saint-Exupéry. Les usagers de cet équipement sauront apprécier l'amélioration du service après travaux.

Cependant, comme chaque année, nous regrettons le manque de piscines sur notre territoire et le fait qu'en vertu d'un adage désolant, selon lequel tout ce qui est rare est cher, nos piscines, et en particulier le Centre nautique Tony Bertrand, sont hors de prix.

Avant la remise à plat des tarifs, les chômeurs bénéficiaient d'une entrée dans nos piscines avec un coût abordable de 1 euro. Ce tarif a disparu, et, désormais, l'entrée est à 2,60 euros en tarif réduit, sans ce tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi.

Alors, finalement, à Lyon, si on a des revenus suffisants, on peut s'offrir le carnet de 10, pour 25 euros, sans réduction. Notre groupe s'étonne à nouveau de ce choix, car, quand on est au chômage, 25 euros d'un coup, c'est beaucoup. Donc, pour eux, l'achat d'entrées se fait à l'unité, et, in fine, le chômeur paie plus que celui qui peut faire l'avance de son loisir sportif, plus que celui qui a moins besoin d'aide. C'est, vous en conviendrez, un peu inéquitable.

Mais plutôt que de ressasser ce déficit et l'injustice sociale liée au coût de l'entrée, je voudrais évoquer des pistes de travail, des petites solutions, afin qu'en été, tous les Lyonnais puissent avoir un peu de fraîcheur, malgré notre faible équipement nautique.

Monsieur Cucherat, vous en conviendrez, la Ville, avant même que vous ne soyez en charge des sports, accusait déjà un grand déficit en nombre d'équipements, mais avait aussi beaucoup de travaux à réaliser. C'est avec plaisir que nous constatons que vous faites en sorte d'essayer de combler ce retard. Alors, fort de cet élan, pensez-vous lancer un projet de construction pour un nouvel équipement nautique d'ici à la fin de la mandature ? Le déficit n'étant pas uniquement sur Lyon, peut-on imaginer une collaboration intervilles, à l'échelle de la Métropole, pour la création d'un centre nautique comme celui de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux, qui aurait le mérite de nous permettre un partage des frais et une utilisation mutualisée.

Outre ces propositions qui sont tournées vers le long terme, nous souhaitons proposer quelques aménagements plus simples à mettre en œuvre et également beaucoup moins onéreux.

Dans beaucoup de villes, certains parcs sont pourvus de brumisateurs, voire de pataugeoires. Je vous l'accorde, cela n'a rien à voir avec le sport que l'on peut réaliser en piscine. Pourtant, cela améliorerait le quotidien estival des Lyonnais, qui restent dans notre ville pour l'été, en leur procurant un peu de fraîcheur. L'année dernière, l'épisode caniculaire aurait pu être plus supportable si ce type d'équipement existait sur notre ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Baume, trois minutes, sur les deux dossiers.

**Mme BAUME Emeline** : Ce jour, le groupe des écologistes salue les investissements réalisés dans le cadre du Plan Climat Énergie Territoire de la Ville de Lyon.

Comme vous le savez, notre objectif est la transition vers la baisse des consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable, pour enrayer les dégâts causés par un modèle économique fondé sur un accès à des matières premières, dont l'énergie fossile, encore peu chères, et par là-même sortir progressivement du nucléaire, eu égard entre autres à sa dangerosité.

Notre Ville, vous le savez tous, est à moins de 30 kilomètres à vol d'oiseau de la centrale du Bugey et celle de Saint-Alban, Saint-Maurice. Si une catastrophe comme celle de Tchernobyl ou Fukushima arrivait dans ces centrales, une partie de notre territoire serait dans la zone d'exclusion. Alors, investir dans les économies d'énergie, comme l'a indiqué Nicole Gay, et dans les énergies renouvelables, c'est aussi accompagner les dynamiques low-tech, qui intègrent les contraintes à venir en termes d'approvisionnement de matières incontournables pour toutes les innovations technologiques, peu gourmandes en énergie et accessibles à tous.

Aujourd'hui, nous votons favorablement pour l'amélioration thermique de notre piscine Saint-Exupéry dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, avec un montant conséquent de travaux, 1 million d'euros. Nous soutenons aussi l'installation des centrales photovoltaïques comme l'a indiqué l'Adjointe sur les groupes scolaires Giono et Gémeaux.

J'ai presque terminé, c'est rapide. Les écologistes n'ont pas trop tendance à vous casser les pieds. Ayez la courtoisie d'écouter jusqu'au bout, vous apprendrez peut-être quelque chose. Moi, en tout cas, j'écoute, je ne m'en vais pas, je reste jusqu'à la fin.

Philippe Bihoux, dans son livre L'âge des low-tech, proposait sept indicateurs comme grille de lecture d'actions visant un changement de modèle de production et de consommation, afin que, toutes et tous, nous ayons une vie digne, nous et nos enfants. Cela rejoint un peu le scénario négaWatt, que nous avons plusieurs fois évoqué ici et que de nombreux élus ici connaissent. Ces indicateurs sont une grille de lecture des politiques publiques que, nous, écologistes, suivons, et qui pourraient inspirer d'autres élus. Vous verrez que, parmi ces sept piliers, la Ville de Lyon en suit déjà certains.

Le premier pilier, très simple, remet en cause les besoins. C'est la question de la sobriété qui milite pour la rénovation thermique. C'est ce que pratique la Métropole de Lyon avec Ecoréno'v.

Le deuxième pilier, c'est concevoir et produire réellement durable. Là, c'est la question de l'allongement de la durée de vie des objets, répondant à nos besoins essentiels. C'est à ce titre qu'il nous faut maintenir et développer des activités de réparation, dans nos cœurs de quartier, en articulant par exemple les activités d'artisanat et les fablabs. Je vous indique que l'ensemble des Chambres des Métiers de l'Artisanat ont publié une lettre ouverte vendredi dernier sur ces questions à l'adresse de Brune Poirson, puisque nous aurons la publication de la feuille de route économie circulaire dans la semaine.

Le troisième pilier, c'est orienter les savoirs vers l'économie des ressources. C'est pour partie ce que réalise la Ville de Lyon de notre point de vue, quand elle soutient la chaire économie sociale et solidaire, mais aussi quand elle accueille sur son territoire et accompagne la Boutique des Sciences.

Le quatrième pilier, c'est rechercher l'équilibre entre performance et convivialité. C'est ce que nous faisons, de mon point de vue, en accompagnant les dynamiques de compostage partagé, à l'échelle du territoire de la Métropole. Nous pouvons le faire sur d'autres sujets.

Le cinquième pilier, c'est relocaliser sans perdre les bons effets d'échelle. C'est ce qui implique un regard précis, secteur d'activité économique par secteur d'activité économique, et là, nous retrouvons les démarches de Fouziya Bouzerda, Thierry Philip et moi-même, dans le cadre de l'économie circulaire, qui concerne aussi les secteurs d'activité et les entrepreneurs de la Ville de Lyon.

Le sixième pilier, c'est « démachiniser » les services. Ceci implique que nous nous questionnions davantage, de notre point de vue, sur l'impact du tout numérique et sur le fait, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, par exemple, d'ouvrir des services publics comme les bibliothèques, avec un service numérique, mais aussi des agents qui puissent accompagner.

Enfin, le dernier pilier, qui vous fera tous plaisir, c'est être modeste.

Vous comprenez donc qu'avec cette grille de lecture, nous retrouvons les actions du Plan Climat Territorial de la Ville de Lyon et nous votons avec plaisir ces deux délibérations.

Merci pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Gay, souhaitez-vous répondre ?

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Non, je suis satisfaite de ce que le groupe Europe Écologie Les Verts nous indique et nous accompagne d'ailleurs dans la démarche de notre Plan Climat Énergie Territorial. Je pense que nous partageons ces actions en termes de performances énergétiques.

Simplement, je vous signale que, d'ici à quelques jours, nous travaillerons avec les élus, les adjoints d'arrondissement et les adjoints de la Ville, à la chaleur en ville, en essayant de travailler la question des îlots de chaleur, de la sensibilisation et de la communication auprès des habitants notamment, et particulièrement les Conseils de quartier, les CIL, etc.

Je crois donc que notre Ville est engagée pour faire en sorte que les habitants s'approprient ces questions, Monsieur le Maire.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci à tous. Je ne suis que d'accord, y compris pour ouvrir une piscine.

Je mets aux voix ces rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

## 2018/3788 - Lyon 7<sup>e</sup> - EAJE Parc Blandan création de 36 berceaux - Opération n° 07277004 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00002

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit de la crèche Blandan et du lancement de l'opération. C'est une crèche que nous avons recherchée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, avec la Direction de l'Immobilier, secteur où la demande est forte. Le choix de la Ville s'est porté sur l'un des bâtiments vides du Parc Blandan. Ce sont d'anciens locaux des Espaces Verts, qui étaient vides depuis quelques années.

Cette localisation présente deux intérêts. La crèche est au cœur d'un parc urbain à usage familial et proche du nouveau groupe scolaire Julie-Victoire Daubié, un groupe scolaire à énergie positive, pour rendre service aux familles ayant des enfants à la fois à la crèche et à l'école.

L'EAJE ou la crèche comprendra 36 berceaux. Après curage du bâtiment (démolition de la distribution intérieure), l'opération consistera à réparer, remanier la couverture notamment en tuiles, puis remplacer les remplissages en maçonnerie existants par des menuiseries extérieures. Nous allons aménager la surface intérieure de 440 mètres carrés utiles pour 36 places d'enfants (isolation thermique, phonique, cloisonnement, etc.). Deux espaces intérieurs seront aménagés. Les études auront lieu de juillet 2017 à avril 2018. Les travaux démarreront en septembre 2018 jusqu'à novembre 2019, avec une ouverture prévue au public en décembre 2019. Le coût prévisionnel s'élève à 2 100 000 euros TTC, dont 100 000 euros pour le mobilier. Le montage juridique sera un bail emphytéotique en cours de discussion avec la Métropole. Ce bail sera soumis d'ici à la fin de l'année à votre approbation.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur David, quatre minutes.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je raccrocherai cette délibération à celle relative à la création de 30 berceaux sur la ZAC de l'Industrie dans le 9<sup>e</sup>. À travers ces deux délibérations, relatives au lancement des opérations de réalisation de crèches, ce sont des promesses de campagne que vous tâchez d'honorer, et, dans ce domaine, c'est tant mieux. D'autant que cela concerne des arrondissements où l'évolution de la population infantile est forte et le taux de couverture est inférieur à la moyenne de la Ville.

Si, sur l'EAJE de la ZAC de l'Industrie dans le 9<sup>e</sup>, nous n'avons pas de remarques particulières, il n'en est pas de même pour celui du 7<sup>e</sup> sur le site de Sergent Blandan. Ce sont d'ailleurs des observations que nous avons déjà formulées tant en Commission qu'en Conseil du

7<sup>e</sup> arrondissement, mais je vais les reprendre, car il me semble important que, tous ici, vous les entendiez.

Revenons quelques instants en arrière, au temps de cette campagne électorale de 2014. Quelle était votre promesse exactement, Monsieur le Maire, ou plutôt celle de Monsieur Collomb ? Transformer l'école du Docteur Crestin, devenue inutile par l'arrivée de l'école Julie-Victoire Daubié en crèche de 26 à 36 berceaux, dit-il le programme de votre majorité.

Mais, patatra, bien que disposant d'un observatoire de prévision du nombre d'enfants à scolariser et assurant la délivrance de permis de construire, cette nouvelle école se révèle trop petite et, deux ans après sa fermeture, il faut rouvrir l'école du Docteur Crestin.

Comment donc honorer cette promesse, qui s'avère être une vraie nécessité pour le quartier, car le nombre d'enfants à scolariser augmente, celui de la classe d'âge précédente également. C'est donc du côté du Parc Blandan que s'oriente votre regard, et il existe des bâtiments non utilisés. Seulement voilà, compte tenu de l'état du bâtiment choisi et des contraintes imposées par les Bâtiments de France, nous voici avec des berceaux dont le coût unitaire est quasiment en or massif.

Si, côté 9<sup>e</sup> arrondissement, le coût annoncé est près de 36 000 euros par berceau, côté 7<sup>e</sup>, c'est plus de 58 000 euros par berceau, soit 62 % de plus. Bref, ce sont 2,1 millions d'euros que vous souhaitez affecter à cette crèche, soit un cinquième de ce que vous aviez inscrit dans votre Plan d'équipement pour la rénovation des Petites Serres, qui, nous semble-t-il, ont un intérêt patrimonial un peu plus fort, tant au point de vue architectural que des collections qu'elles abritent.

Pouvons-nous continuer indéfiniment comme cela à supporter les oukases de gens qui ne participent en rien au financement des obligations qu'ils imposent ?

À l'heure où les collectivités locales se doivent d'être économes, c'est une vraie question qui devrait interpeller les parlementaires qui siègent sur ces bancs.

Votre Adjointe nous indiquait en Commission que certaines communes avaient décidé de s'affranchir de ces diktats. Faut-il les suivre et être hors la loi ?

Ce qui est dommage, c'est qu'après avoir connu l'effondrement fortuit de la Halle de la Navigation il y a quelques années, il n'en soit pas de même pour ce bâtiment. Pourtant, nous l'avons vu récemment, pas très loin du site de Blandan, que ce soit pour la fresque de Diego Rivera ou le mur courbe de Georges Adilon. Voici deux œuvres d'art qui ont été démolies avec le concours des collectivités.

Nous avons une question simple, Monsieur le Maire, avez-vous fixé un seuil maximal de coût par berceau au-delà duquel vous considérez qu'il serait déraisonnable de le réaliser ?

Nous vous remercions de votre réponse.

**M. LE MAIRE** : Merci, je passe la parole à Madame Blandine Reynaud.

**Mme REYNAUD Blandine**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire, je dirai simplement quelques mots sur ce dossier.

Je pense qu'il est compliqué de comparer les deux sites et les deux crèches, l'une se trouve dans un rez-de-chaussée d'un immeuble en construction, l'autre dans un immeuble à caractère patrimonial que nous allons réhabiliter. Elle sera située dans un contexte magnifique. Pour les parents dont les enfants seront à l'école juste de l'autre côté de la rue et qui viendront ensuite chercher leurs enfants au sein de la crèche, en ayant la possibilité d'attendre dans le petit jardin attenant, ce sera un décor magnifique.

Je suis contente que tous les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement aient d'ailleurs voté pour ce projet. Nous savons qu'il est très difficile de trouver du foncier dans certains quartiers de la Ville de Lyon. Le 7<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement prioritaire du point de vue de la Ville de Lyon comme de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Il était donc important de pouvoir trouver un endroit pour implanter une nouvelle crèche dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de réponse, sinon que, quand vous avez un bâtiment classé avec un ABF « sur le dos », vous ne tirez pas les mêmes prix. Le principe reste toujours le même, chers collègues, c'est de faire le moins cher possible, avec un principe de réalité qui fait que, comme Madame Reynaud vient de vous l'expliquer, nous faisons avec ce que nous avons. Je ne vois pas des personnes, ici, dans mon équipe, qui n'auraient qu'une envie, de faire cher. Si nous pouvons faire moins cher, nous le faisons.

Il y a longtemps que vous n'avez pas été aux affaires, cher collègue. Je vous invite à discuter avec un ABF. Nous le faisons et croyez bien que, de temps en temps, nous obtenons des avancées. Monsieur Hamelin va nous aider.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

## **2018/3791 - Lyon 8<sup>e</sup> - Convention d'occupation du domaine privé communal consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Union Locale CGT 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, portant sur les locaux sis 151 rue Bataille 8<sup>e</sup> - EI 08 005**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Chers collègues,

Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public communal, qui a été consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Union locale CGT 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, vers des locaux sis 151 rue Bataille dans le 8<sup>e</sup>. Sur le lieu emblématique où ils se trouvaient, c'est-à-dire la Maison du Peuple, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, sera construit un EAJE (une crèche) et un centre social. Nous avons donc proposé à la CGT de la reloger au 151 rue Bataille.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Guiland, quatre minutes.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je n'ose dire, chère camarade Nicole,

Lors de l'examen de ce dossier en Commission Immobilier et Bâtiment, j'ai demandé à avoir un état des lieux global des locaux mis à disposition des organisations syndicales par la Ville de Lyon. Je regrette de ne pas avoir reçu à cette heure ces éléments, éléments qui nous auraient permis de resituer cette mise à disposition dans son contexte et d'en apprécier la pertinence.

Considérant néanmoins qu'il s'agit là d'un simple relogement, lié à la construction d'un centre social sur le tènement de l'ex-Maison du Peuple, nous ne nous y opposerons pas.

Mais au-delà de cette simple délibération, Monsieur le Maire, au-delà du contexte de celle-ci, les élus du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, veulent aujourd'hui vous interpeller sur la cohérence de la politique foncière et patrimoniale de la Ville de Lyon. Le débat que nous venons d'avoir sur la crèche Blandan en est un bel exemple.

Il n'est en effet pas une Commission Immobilier et Bâtiment où des locaux appartenant à la Ville sont loués, mis à disposition, vendus, etc. En parallèle, notre patrimoine vient régulièrement s'enrichir par de nouvelles acquisitions. De même, et de façon plus prospective, de nombreux emplacements préservés apparaissent au PLUH et préfigurent une partie des investissements de demain, d'autres se faisant au fil de l'eau par le biais de préemptions ou par des ventes de gré à gré.

Lors d'examen des dossiers soumis en Commission, la qualité des réponses apportées par les services permet le plus souvent d'éclaircir les zones d'ombre souvent techniques pouvant apparaître. Je voulais à ce titre remercier l'ensemble des agents pour leur investissement au service des Lyonnais.

Malheureusement, au-delà des réponses techniques, la justification politique de vos choix, la mise en perspective de ceux-ci, laissent très souvent, trop souvent, à désirer. Il n'est plus l'heure de revenir aujourd'hui sur la vente du quartier Grôlée, exemple emblématique s'il en est d'un mauvais choix politique. Mais, depuis 2014, des dossiers, comme la vente de Serin, la fermeture puis la réouverture de l'école du Docteur Crestin ou l'achat-revente de la Halle Girard, démontrent, si besoin, que la pertinence de vos options laisse parfois à désirer.

Monsieur le Maire, la juxtaposition des dossiers ne permet pas d'appréhender la politique patrimoniale et foncière de notre Ville de façon globale, ni, et c'est notre rôle d'élus, d'en apprécier la pertinence. C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons, lors du prochain Conseil municipal, la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon, soutenus dans cette démarche par nos collègues du groupe UDI et apparentés que je tiens à remercier.

Cette mission d'information et d'évaluation devra nous permettre de mieux appréhender les choix stratégiques de la Ville de Lyon. Elle s'appuiera évidemment sur un examen systématique et exhaustif de l'utilisation faite des biens actuels de la Ville, du coût généré et des perspectives d'évolution de cette utilisation. Elle pourra aussi s'intéresser aux perspectives d'évolution du patrimoine lui-même, tant en termes de ventes qu'en termes d'acquisitions.

Nous avons, Monsieur le Maire, hâte de nous mettre au travail et n'imaginons pas que vous ne réserviez à cette proposition un accueil enthousiaste. Nous vous en remercions par avance.

**M. LE MAIRE** : D'abord, Nicole voulait répondre que nous allons vous transmettre les documents demandés. Tout arrive. Nous allons vous les transmettre.

Ensuite, pardon, mais vous venez de développer une vision assez théorique. C'est comme si un et un faisaient toujours deux. Vous savez bien que, lorsqu'on prévoit, parce qu'on pense que, peut-être, dans un délai qu'on ne sait pas définir aujourd'hui, on aura peut-être une utilisation de cet élément. Franchement, cela ne se passe pas ainsi dans la vraie vie, vous le savez bien.

Faisons toutes les commissions que vous voulez, je n'y vois pas d'inconvénient. Néanmoins, vous serez peut-être vous-mêmes surpris de la complexité de la politique patrimoniale. Ce n'est pas parce que vous ne la percevez pas qu'elle n'existe pas. Le raccourci que vous suggérez dans votre proposition est que, si vous ne l'avez pas compris, si ce n'est pas transparent, cela n'existe donc pas, ce que je voudrais ici inscrire en faux. À suivre, bien volontiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(M. Boudot vote contre).

**M. LE MAIRE** : Merci.

## **2018/3787 - Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation d'une convention d'occupation temporaire au profit de la Fondation Fourvière en vue de réaliser des travaux sur le site de Notre-Dame de Fourvière sis 7 place de Fourvière - EI 05 283**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Cette délibération a pour objet des travaux prévus par la Fondation de Fourvière sur l'esplanade, afin d'en faciliter la réalisation. C'est l'un des éléments que j'ai évoqués précédemment.

**M. LE MAIRE**: Madame Faurie-Gauthier, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline** : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Patrimoine, cher Jean-Dominique,

Monsieur le Président de la Métropole,

Bien entendu, nous sommes favorables à cette décision de gratuité pour la mise en place d'une base-vie pour les chantiers de la Fondation de Fourvière.

Mais c'est l'occasion pour nous aujourd'hui de vous dire quel plaisir ce matin de vous entendre annoncer l'ambition de la Ville et de la Métropole pour ce grand site de Fourvière. C'est, Monsieur le Maire, une belle transformation de l'essai, après toute notre mobilisation, nous, Mairie du 5<sup>e</sup>, Thomas Rudigoz puis Béatrice Gaillout, et celle de Michel le Faou, que Jean-Dominique Durand et moi-même avons sollicité à l'époque.

En effet, c'est en 2014 que la Mairie du 5<sup>e</sup> prend connaissance de l'ambition de la Fondation de Fourvière pour ce site, à savoir accueillir plus et mieux, sur un site plus convivial, en préservant sa sérénité, en rénovant. Concrètement, il s'agit de créer un bâtiment d'accueil, une liaison souterraine entre l'esplanade et la basilique via la crypte, d'ouvrir des restaurants, de rénover la Maison carrée, et j'ajoute, de redonner de la place aux piétons, de qualifier l'espace public.

Ce site, Monsieur le Maire, dans le 5<sup>e</sup>, nous le connaissons bien. En 2014, nous savions qu'une telle ambition ne pouvait se limiter à ce seul périmètre et aux seules questions patrimoniales, culturelles et cultuelles, mais qu'il nous fallait, nous, collectivité, avoir une vision pour son devenir au sein des quartiers, de l'arrondissement, de la Ville, de la Métropole. Une vision, un projet, qui, certes, participent au rayonnement de notre Ville, mais qui s'intéressent aussi à celles et ceux qui y vivent.

Oui, ce site a une vocation touristique et culturelle majeure, et il est important de lui donner un souffle de modernité. Pour ce faire, il nous faut aussi répondre à de très nombreuses questions, qui dépassent le strict périmètre d'aménagement. Comment y accéder en voiture ? Comment y stationner, en voiture, mais aussi en car touristique ? Comment valoriser son écrin, le Jardin du Rosaire ? Comment valoriser les liaisons piétonnes depuis le Parc des Hauteurs, pas visibles depuis l'esplanade ? Comment envisager une alternative aux 228 marches de la montée des Chazeaux, en créant une liaison depuis la rue Tramassac dans la Balme ? Comment développer l'économie en créant notamment une liaison avec le quartier de l'Antiquaille ? Comment créer une synergie avec les établissements d'enseignement supérieur ? Comment l'inscrire au sein d'un parcours piéton culturel ?

Oui, depuis 2014, nous savions que c'était un projet qui devait s'inscrire dans un périmètre d'analyse bien plus vaste que le seul site de Fourvière, pour englober l'ensemble de la colline, du cimetière de Loyasse, jusqu'aux quartiers Saint-Jean et Saint-Juste.

Le 22 décembre 2014, Thomas Rudigoz et moi-même écrivions au Maire de Lyon, Gérard Collomb, afin que cette réflexion globale soit engagée, alertant par ailleurs sur le coût du projet d'aménagement de la Fondation de Fourvière.

En 2015, une étude appelée Plan guide architectural, urbain et paysager, est engagée par l'Agence d'urbanisme, grâce à l'action de Michel le Faou, qui a pris ce dossier à bras-le-corps, et nous le remercions, car ce dossier nécessitait de nombreuses réunions, certaines d'ailleurs auxquelles, Monsieur le Maire, vous participiez en tant qu'Adjoint.

J'ai pour ma part organisé celles qui me semblaient nécessaires pour s'assurer au mieux de la cohérence des premiers projets qui sortaient de terre. En effet, le temps de la réflexion n'est pas toujours en phase avec le temps de l'action, et il nous a fallu trancher sur un certain nombre de permis de construire, ou sur le PLUH, en envisageant au mieux le destin de ce lieu.

Ce matin, vous valorisez cette vision d'ensemble avec la création d'un Comité du grand site de Fourvière pour piloter ce projet. Monsieur le Maire, nous y sommes évidemment très favorables et nous vous remercions de voir comment les élus de la Mairie du 5<sup>e</sup> pourront être associés au pilotage de ce grand projet.

Par ailleurs, nous vous encourageons, avec Michel le Faou, à créer une instance technique transversale de type mission, comme la Mission Gerland, par exemple. En effet, une mission paraît le bon outil pour envisager l'avenir de ce site, en appréhendant l'ensemble de ses facettes, de ses richesses et de ses problématiques, pour définir une planification des actions à court, moyen et long terme pour l'ensemble du site. Ce pilotage technique est, selon nous, indispensable pour répondre aux enjeux multiples. Il garantira le respect d'une vision d'ensemble et évitera les pertes de temps et de compréhension, inhérentes aux organisations administratives de directions et services sous différentes délégations politiques.

Comme les projets de la Fondation de Fourvière sont pour une partie en phase de demande d'autorisation d'aménager, cette mise en place du Comité du grand site de Fourvière sera fort utile, afin, notamment, d'engager les études, comme, par exemple, l'étude de circulation et de stationnement prévue avant l'été et l'étude de l'aménagement de l'espace public de l'esplanade.

Nous sommes, bien entendu, Monsieur le Maire, à votre disposition pour réfléchir ensemble au dessein et à la gouvernance de ce grand

projet, et nous vous remercions encore pour l'ambition qui est la vôtre de lui donner la place majeure qu'il mérite.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Faurie-Gauthier.

Ce matin, nous avons tenu un point presse avec David Kimelfeld, puisque la Métropole est également directement concernée, pour bien montrer que notre ambition, comme l'a indiqué Madame Faurie-Gauthier, n'est pas une juxtaposition de projets, que ce soit celui de la Fondation Fourvière ou celui de l'ECAM et des Maristes, mais que nous voulions avoir une vision prospective et pas seulement parcellaire. Tout est dans tout et tout aura des interactions avec chacun de ces éléments.

Je ne reviens pas sur l'accessibilité, sur le stationnement, sur tous les projets culturels, sur le tourisme en particulier, avec le souci de préserver la qualité de vie des habitants, qui sont aussi dans tout ce secteur. Nous ne voudrions pas « barceloniser », pardon de ce néologisme, et que les habitants finissent par détester tous les touristes qui viendraient.

Ce sont tous ces aspects. C'est aussi l'ambition de l'ECAM, des Maristes, et de l'ensemble des autres établissements, je pense à l'ENSATT, à nos deux Conservatoires, de créer un campus de la colline, qui pourrait atteindre rapidement 5000 étudiants dès 2025.

Tous ces éléments s'imbriquent et interagissent entre eux. La proposition que nous avons faite avec David Kimelfeld ce matin est de dire que nous pensions pouvoir soutenir notre dossier auprès de l'État pour proposer le principe d'un grand site de France, comme il en existe quelques-uns. Ce sont plutôt des sites naturels qui ont été choisis, mais Carcassonne et Rocamadour sont d'autres exemples. Comme nous avons fait valoir, pour notre classement à l'UNESCO que c'était la première fois qu'on classait un territoire d'habitat, peut-être nous pourrions demander avec l'État d'accéder à l'Association des grands sites de France. Il s'agit plutôt d'un moyen de nous mobiliser, de mener une action très partenariale, publique, privée. La porte est ouverte à tous ceux qui pourront contribuer à faire de cette vision encore une fois globale et partagée le plus grand succès de ce site majeur, 2,5 millions de visiteurs aujourd'hui, probablement en progression. Si les touristes viennent, qu'ils ne viennent pas simplement à l'esplanade. Ils pourront peut-être aller à notre Musée Lugdunum ou au nouvel Institut Franco-Chinois, mais aussi aux Nuits de Fourvière pendant les deux mois d'été. Ce lieu doit donner cette vision globale à tous ceux qui viendraient. Il s'agit d'un élément d'attractivité majeur, et je n'ai pas évoqué l'hôtellerie sur place.

Nous avons présenté cela ce matin. Une première réunion de ce comité ad hoc se tiendra au mois de juin prochain. Nous aurons donc à en rediscuter.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### **2018/3789 - Lyon 3<sup>e</sup> - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association LAHSO (siège : 259, rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup>) pour la mise à disposition de locaux situés au 259- 261 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup> pour le CHRS La Charade - EI 03321**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour la mise à disposition des locaux appartenant à la Ville de Lyon et qui accueillent le CHRS La Charade de l'association LAHSO.

**M. LE MAIRE** : Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Perrin-Gilbert, six minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Cette délibération est l'occasion pour notre groupe de saluer le travail réalisé par l'association LAHSO, avec notamment la gestion de son CHRS La Charade, qui accueille des femmes avec leurs enfants, en difficultés sociales ou familiales. Une association d'ailleurs présidée par une ancienne Adjointe de notre Ville et ancienne députée européenne, Madame Martine Roure, à qui nous pouvons rendre hommage pour la persistance de son engagement au service de ses valeurs.

Nous approuvons donc cette convention d'occupation à titre gratuit, établie entre notre Ville et l'association, pour une durée de trois ans. Les associations ont en effet besoin d'engagement des pouvoirs publics sur une certaine durée, pour pouvoir se projeter et travailler efficacement auprès des publics qu'elles accompagnent. Elles en ont besoin bien sûr dans le cadre des conventions d'occupation des locaux, mais elles ont besoin aussi de cette pérennité et de cette sérénité, ai-je envie de dire, pour l'accompagnement et l'hébergement des personnes elles-mêmes.

J'en viens là à un événement qui n'arrive pas dans trois ans, mais dans cinq jours, et pour lequel ni les associations ni les élus n'ont véritablement de visibilité. Il s'agit de la fin du Plan Froid, qui concerne dans notre Ville pourtant près de 900 personnes, d'après mes informations, toujours hébergées dans le cadre de ce dispositif.

Je sais qu'une réunion aura lieu entre les associations, les différents acteurs et la Préfecture, le 3 avril prochain. En attendant cette réunion du 3 avril, il a été demandé à la Maison de la Veille sociale de réaliser un état des lieux global du profil, des parcours des personnes hébergées dans le cadre du Plan Froid, celles dites vulnérables, celles qui relèveraient plutôt de l'insertion, état des lieux à partir duquel le Préfet, probablement, prendra des décisions, décisions qu'il exposera lors de la réunion du 3 avril.

En attendant, ce manque d'informations pose des problèmes importants aux associations, notamment pour ce qui est de leur politique de ressources humaines. Ces associations ne savent pas si elles doivent ou non prolonger ou non des contrats de travail de leurs professionnels, et, si oui, pour combien de temps. Bien évidemment, cette absence d'informations pose des problèmes pour les personnes actuellement hébergées, qui ne savent pas, au lendemain de la fin du Plan Froid quel sera leur devenir.

Il semble toutefois – et ce serait la première fois depuis trois ou quatre ans – qu'une consigne nationale soit tombée, affirmant qu'il n'y aurait pas de nouvelles places créées à la fin du Plan Froid. Nous pourrions alors nous attendre à des remises à la rue massives, comme je l'indiquais pour notre Ville de Lyon, près de 900 personnes. C'est un énorme retour en arrière, en termes de droits, mais également humainement parlant, puisque la majorité des personnes hébergées dans le cadre du Plan Froid, sont actuellement des familles. Pour certaines, les enfants sont scolarisés dans nos écoles. Nous pouvons donc nous attendre, Monsieur le Maire, à de nouvelles mobilisations des parents d'élèves. Il y a également des personnes isolées parmi ces personnes hébergées. Pour certaines, elles ont plus de 70 ans. L'une d'entre elles a même 80 ans. Qu'allons-nous faire ? Là également, j'en appelle à votre humanisme et j'espère que la Ville de Lyon et la Métropole seront présentes à cette réunion du 3 avril.

Je vous remercie pour les informations que vous pourrez nous communiquer.

**M. LE MAIRE** : Je vais répondre de manière assez brève.

D'abord, la réunion à laquelle vous faites allusion, il s'agit de celle que nous avons demandée au Préfet. Deux ont déjà eu lieu, une en janvier, une autre récemment. Avec David Kimelfeld, nous avons beaucoup insisté auprès du Préfet, qui l'a d'ailleurs parfaitement compris, sur le fait que les questions à traiter méritaient de mobiliser les collectivités, l'État, et, bien entendu, les associations directement concernées. Je passe les relations ou les visites que nous avons pu effectuer sur le terrain. Peu importe.

L'idée est de refaire un point après le Plan Froid. Encore une fois, avec David, nous avons beaucoup insisté pour arrêter le « stop and go », mais d'envisager ce qui peut se passer dans le cadre des réglementations et des lois en vigueur.

Quand vous m'informez que les collectifs vont à nouveau se mobiliser, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une information, mais d'une supposition que vous évoquez. Si c'était une information, merci de me l'avoir donnée. Je pense que ce n'est pas ainsi que nous réglerons la complexité de la situation. Inutile que nous nous fassions monter la charge émotionnelle, nous en avons déjà suffisamment. Essayons, malgré tout, face à ces questions, de proposer des solutions rationnelles. Croyez-moi, des pistes existent, des pistes probablement nouvelles, que nous n'avons peut-être pas utilisées jusqu'à maintenant. Nous ne nous arrêterons pas. Je ne sais pas comment se passera la sortie du Plan Froid aujourd'hui, mais des règles sont édictées. Nous verrons comment faire au mieux possible dans le respect du cadre réglementaire et de la loi et des demandes. Je vous assure que la Métropole et la Ville seront présentes dans ces réunions, et très engagées, bien entendu.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot).

**M. LE MAIRE** : Merci.

### **2018/3795 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux du domaine privé à titre gratuit situés 5 place Dumas de Loire à Lyon 9<sup>e</sup> au profit de l'association PIMM'S Lyon Métropole – Ensemble Immobilier n° 09311**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame Granjon, six minutes.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite profiter de cette délibération concernant un PIMM'S (Point Information Médiation Multi-Services) pour attirer votre attention sur deux sujets d'importance, lorsqu'on évoque le lien entre les usagers et leurs services publics de proximité, qui est l'un des principaux objectifs du PIMM'S.

Nous avons déjà évoqué dans cette assemblée l'importance à nos yeux de maintenir un lien proche entre nos concitoyens et les différents services publics dont ils sont usagers. Nous avons notamment relayé les attentes du Comité des usagers des services publics de la Croix-Rousse concernant la création d'une Maison des services publics, et évoqué le besoin de telles structures dans d'autres arrondissements, notamment le 9<sup>e</sup>, lors du Conseil de septembre.

Nos concitoyens ont besoin d'accéder aux services des TCL, des impôts, de la CAF, de la SNCF, dans la proximité, sans devoir traverser toute la ville pour trouver un guichet de gare ou un interlocuteur humain.

La fermeture des différentes agences dans les arrondissements ces dernières années a amené à un appauvrissement du service rendu aux usagers de Lyon, ainsi, les agences SNCF de la Croix-Rousse et Bellecour, dans la logique du rapport Spinetta et de sa volonté d'opérer de drastiques coupes budgétaires dans le service public ferroviaire, et dont la fermeture a été annoncée en juin prochain. Ce sont de nouvelles régressions de l'accès de tous à ce service. Cette annonce n'est que la poursuite d'une politique de destruction des services de proximité menée par la SNCF depuis plusieurs années, et qui s'est traduite notamment par la fermeture brutale de l'agence de Villeurbanne et d'autres, comme par la suppression des humains et des guichets dans de nombreuses petites gares ou celle des contrôleurs dans les TER ou dans les trains-trams.

Elle est la manifestation locale d'une volonté de réduire les dépenses, au détriment du service rendu aux usagers, sommés d'aller sur Internet ou de subir de longues attentes aux guichets des gares.

La fermeture a été préparée de longue date, notamment sur la Croix-Rousse d'abord, en réduisant les horaires d'ouverture au quotidien, ensuite en fermant le samedi, malgré les efforts des responsables locaux successifs de la Direction régionale de la SNCF pour prouver que la boutique est inutile. Loin de péricliter, celle-ci est sans cesse pleine lorsqu'elle est accessible aux usagers. Ceux-ci se sont mobilisés depuis de nombreux mois, en contactant le syndicat CGT Cheminot pour un travail commun, en créant un Comité d'usagers des services publics, en faisant signer plus de 20 000 pétitions, en exigeant des rencontres avec la SNCF, en organisant des rassemblements, car les habitants tiennent à leur service public et au maintien de la proximité, de l'humanité qui lui est liée, autant qu'à l'efficacité qu'elle assure.

La mobilisation des usagers a permis par deux fois de limiter la casse. Bien que les horaires, et donc le service, soient réduits, la boutique est toujours là.

Dans cette lutte pour un service public tourné vers la satisfaction des besoins des usagers, des populations, plutôt que vers le respect des diktats de l'austérité et des marges de manœuvre, les habitants se sont naturellement tournés vers leurs élus. Les Maires d'arrondissement, du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>e</sup>, ont assuré ces usagers de leur soutien à plusieurs reprises, notamment lors de la manifestation du 6 mars dernier.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous avez rencontré le Comité des usagers et vous leur avez également apporté votre soutien. Alors, je voudrais vous demander : quelle démarche la Ville compte-t-elle entreprendre auprès des directions de la SNCF pour sauver ces deux agences de proximité, qui rendent un service inestimable aux Lyonnais ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Granjon. Un mot, Monsieur Kimelfeld.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Madame Granjon – j'ai eu l'occasion de le dire à Madame Perrin-Gilbert lors du Conseil de la Métropole –, nous n'avons pas attendu pour travailler sur la Maison des services publics. D'ailleurs, cette définition de la Maison des services publics, si vous pouvez remettre l'histoire dans le bon sens, c'est à l'initiative des élus du 4<sup>e</sup> arrondissement que le travail a été engagé, en lien avec le Comité des usagers des services publics. C'est d'ailleurs la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, qui, avec un certain nombre de partenaires, finance cette étude. Si vous aviez une intervention complète, vous auriez pu le souligner. Il est peut-être difficile de reconnaître la mobilisation de celles et ceux qui ne sont pas strictement proches de votre étiquette.

Vous auriez pu ajouter que, sur la lutte pour maintenir des boutiques SNCF, sur Bellecour ou sur le 4<sup>e</sup> arrondissement, c'est aussi la mobilisation avant tout des élus du 4<sup>e</sup> arrondissement, en lien avec le Comité des usagers des services publics, qui a permis d'abord de reculer, retarder cette fermeture. Si nous ne nous étions pas mobilisés, et à l'époque, nous étions Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement et les habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement, stricto sensu, je crois que cette boutique aurait déjà fermé.

L'important est de continuer à travailler, et non d'essayer de récupérer quelques miettes politiques d'une mobilisation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

### **2018/3799 - Modification des conditions de la gratuité de la mise à disposition par la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement de locaux sis 32 cours Bayard à Lyon 2<sup>e</sup> au profit de l'Académie d'Architecture – EI 02 062 (rectificatif)**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur Broliquier, pour quatre minutes.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Le 12 février dernier, votre Adjoint délégué à la Vie associative, à la Jeunesse et à l'Éducation populaire, et aux MJC, Monsieur Lévy, me confirmait la volonté de la Ville de Lyon de confier la gestion des nouveaux locaux municipaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place René Dufour, à la MJC Perrache-Confluence.

Une décision plus que surprenante, puisqu'à aucun moment, ce choix n'a fait l'objet d'une concertation. Pourtant, la configuration, la destination de ces locaux, telles que votées en ce Conseil, les font entrer en tous points dans la catégorie des équipements de proximité, tels que décrits par la loi. Le code général des collectivités territoriales stipule en effet en son article L. 2511-16 que, je cite : « Le Conseil d'arrondissement délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité, définis comme les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale. » Cette salle est qualifiée, je cite : « de local destiné à l'accueil d'activités associatives. » Le texte est donc clair, il n'appelle aucune interprétation et ces locaux entrent donc sans équivoque dans cette catégorie.

Cependant, dans les faits, cette règle n'a pas été suivie, ni sur le fond, ni sur la forme. En effet, alors que la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement était à l'origine de la demande d'une salle associative à Confluence, nous avons appris que la SPL et la Ville avaient décidé unilatéralement de la destination de ces locaux. Or, pour ce qui concerne leur gestion, l'article L. 2511-21 du CGCT précise que c'est à la commission mixte de définir les conditions d'admission et d'utilisation des équipements de proximité.

Il n'y a pas eu de concertation, ni de respect des procédures. Nous avons là une nouvelle illustration de la nécessité impérieuse de fixer la date de la commission mixte paritaire. J'espère que vous êtes en mesure, Monsieur le Maire, de nous annoncer aujourd'hui un calendrier précis. En octobre, vous nous aviez demandé de patienter encore jusqu'au printemps. Le printemps est là, Monsieur le Maire, nous y sommes. Pouvez-vous donc décider d'appliquer la loi rapidement ou faudra-t-il que nous nous tournions vers la juridiction administrative pour demander l'application de la loi ? Je vous pose à nouveau la question, puisque mon dernier courrier à ce sujet est resté pour le moment sans réponse.

Je vous remercie.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le 29 avril 2016, lors de l'Assemblée générale de la MJC, où vous étiez représenté, j'ai eu l'occasion de répondre favorablement à la demande de la Maison des Jeunes pour un nouvel espace de vie associative au profit des habitants du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Concrètement, il s'agit de permettre la création d'un nouveau d'espace de vie sociale, qui est nécessaire sur ce quartier. Il ne s'agit pas de superposition de créneaux, mais de permettre aux 102 partenaires associatifs de la MJC Confluence et présents sur le 2<sup>e</sup> arrondissement de bénéficier de nouveaux espaces. Accessoirement, je vous rappelle que la MJC, c'est aussi un Conseil d'administration associatif, composé d'habitants, qui s'investissent et qui se mobilisent pour leur quartier.

Quel est le projet ? C'est un accueil avec un établissement de vie sociale. C'est un lieu de médiation sociale, qui vise à accueillir les usagers et planifier l'occupation des salles. C'est un espace de coworking associatif. Ce sont des permanences sociales. C'est un lieu où les associations pourront rencontrer les habitants vers un secteur qui vous tient à cœur, comme vous l'indiquiez dans un précédent courrier, notamment un lien direct avec les habitants du secteur Verdun-Suchet. Il s'agit également d'accompagner les 6 800 personnes accueillies à travers les activités de vie associative au sein de la MJC Confluence.

Monsieur le Maire, je vous rappelle également que vous avez voté précédemment des conventions d'objectifs et de moyens, qui donnent aux MJC un rôle de mobilisation et de soutien à la vie associative. C'est ce que nous avons fait dans le 3<sup>e</sup> arrondissement avec la MJC Montchat et l'espace Elsa Triolet. C'est ce que nous avons fait dans le 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'espace des Quatre-Vents et les secteurs de Fonlupte et de Presbytère, et, à chaque fois, en association avec les élus d'arrondissement.

Conformément à la réponse qui vous a été formulée le 22 mars 2018, nous vous proposons de travailler ensemble avec la MJC, au profit des habitants et du développement de la vie associative dans votre arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je comprends bien que vous ayez besoin de m'observer et d'être certain que j'allais faire ce que j'ai annoncé, mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de réponse que nous n'avons pas travaillé, Monsieur Brolquier. Nous travaillons. La question est de revisiter cette loi PLM, ses modes d'application. Nous nous sommes rapprochés des services de la Préfecture, pour essayer de comprendre. Il apparaît qu'il n'existe aucune jurisprudence relative à la loi PLM. Paris agit d'une manière, Marseille d'une autre et nous d'une autre. J'essaie d'identifier quel est le tronc commun, l'invariant et l'esprit de ce texte, plutôt que strictement la règle, car nous n'arriverons pas que par la règle à trouver des solutions. Il existe d'incontestables zones d'interprétation ou des modes de fonctionnement qui ne sont pas aussi précisés que vous le pensez.

Ce que je retiens de tout cela, et c'est certainement ce que nous aurons l'occasion de se dire lorsque nous aurons totalement terminé le relevé topographique de tous les lieux et de tous les espaces, que j'aurai vu arrondissement par arrondissement les questions soulevées – tout le monde ne formule pas les mêmes demandes que vous, Monsieur Brolquier ou que Madame Nathalie Perrin-Gilbert ou que Monsieur Blache –, c'est l'identification de la bonne manière de procéder pour que la Ville reste cohérente dans son approche.

L'esprit est celui que nous avons énoncé ou que vous dénoncez, c'est-à-dire quelle est la part, quand nous élaborons des projets, et le rôle de la mairie d'arrondissement, et ce, dans une démarche pragmatique. Il ne suffit pas de dire : « J'ai, parce que j'y ai droit », car cela génère un ensemble de règles de fonctionnement. Nous avons besoin d'identifier tout cela, et, au final, de parvenir à une vision plus croisée, plus élaborée, plus participative, comme vous l'avez supposé, des grands chantiers, mais aussi de la gestion de ces équipements.

Nous y travaillons, je n'y travaille pas seul. Je n'ai pas changé d'avis. Je n'essaie pas de repousser ou de ne pas vous répondre. Nous y travaillons et nous pourrions bientôt vous rendre réponse de cela.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

#### **2018/3778 - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels au profit d'ENEDIS, en vue du passage de réseaux électriques et de l'installation d'un coffret en façade de l'école élémentaire Les Gémeaux à Lyon 5<sup>e</sup> - EI 05012**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

#### **2018/3779 - Rénovation des installations thermiques 2018 - Adaptation du montant - Opération n° 60021859 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-5, programme 20020**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

#### **2018/3780 - Vénissieux - Approbation de la gratuité de l'occupation temporaire d'une bande de terrain, correspondant à l'emprise des canalisations du réseau de chaleur et froid urbain, sise boulevard Pinel, boulevard Laurent Bonnevey et rue Jean Lurçat consentie par la Ville de Lyon au profit de Énergie Lyon Métropole (ELM) - EI 99031**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2018/3782 - ZAC Industrie - Aménagement d'un EAJE de 30 berceaux - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00002 - Opération n° 09344001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3783 - Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la cour du Palais Saint Jean situé 4 rue Adolphe Max, consentie à la société GL EVENTS, dans le cadre de l'hommage rendu à Monsieur Paul Bocuse - EI 05 068**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3785 - Lyon 2<sup>e</sup> - Convention de servitude d'appui-accrochage sur la façade de l'église Saint-Bonaventure accordée par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL - EI 02052**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3786 - Lyon 2<sup>e</sup> - Constitution de servitude d'ancrage sur la parcelle cadastrée BD 109 accordée par la Ville de Lyon au profit de GrandLyon Habitat nécessaire à la réalisation d'une isolation extérieure - EI 02062**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3790 - Lyon 7<sup>e</sup> - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition et de gestion du stade de Gerland conclue entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby - Numéros EI 07 031 et 07030**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3792 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : association l'Enfant des étoiles - compagnie Scènes en Vrac/Art Scène - Compania Ribolle - association gymnique Eclair Femina Club de Lyon - association socio-culturelle du lycée du Parc - association Espace 44 - Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France. Montant total des exonérations : 5 683,09 euros HT**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3793 - Lyon 4<sup>e</sup> - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association République des Canuts, autorisant la mise à disposition d'un local de réunion dans le bâtiment B du Parc de la Cerisaie 25 rue Chazière - EI 04 040**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3794 - Lyon 9<sup>e</sup> - Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé communal à titre gratuit, relatif à la refacturation des charges et fluides à l'association Club de Saint Rambert, l'île Barbe, pour la mise à disposition de locaux sis 15 et 17 grande rue de Saint Rambert - EI 09 035 et 09 036**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3801 - Lyon 8<sup>e</sup> - Gymnase John Kennedy 15, rue Jean Sarazin à Lyon 8<sup>e</sup> - Rénovation du sol - Lancement de l'opération 08015527 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00004 - EI 08015**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3802 - Lyon 1<sup>er</sup> - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec gratuité partielle, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Le Village Sutter, relative à la mise à disposition de locaux situés dans l'emprise du Parc Sutter sis 10 rue de Vauzelles - EI 01 040**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2018/3804 - Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle de terrain au profit de la Ville de Lyon en vue de réaliser des travaux s'inscrivant dans un projet de réalisation d'un groupe scolaire - EI 07 305**

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3800 - Parc de la Tête d'Or - Porte des Enfants du Rhône / Restauration du portail place Général Leclerc à Lyon 6<sup>e</sup> - Opération n° 06016007 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20012**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3796 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Les jardins éphémères pour la gestion d'un espace situé au sein du Clos Carret - rue de Cuire à Lyon 4<sup>e</sup>, sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia  
(Adopté.)

---

**2018/3797 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Vol'terre Part-Dieu pour la gestion d'un espace situé rue Chaponnay à Lyon 3<sup>e</sup> sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention**

(Adopté.)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix ces deux rapports.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3798 - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés sur le site des Subsistances (8 bis, quai Saint Vincent à Lyon 1<sup>er</sup>) et le site de la Fourragère (16 quai Pierre Scize à Lyon 9<sup>e</sup>), entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances – EI 01182 et 09269**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ – SANTÉ – DROITS DES CITOYENS

---

**2018/3691 - Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte - Année 2018 (rectificatif)**

Rapporteur : Mme TAZDAIT Djida

**Mme TAZDAIT Djida**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

**2018/3692 - Don de deux défibrillateurs dans le cadre de l'organisation de la Semaine des gestes qui sauvent**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission pour le don de deux défibrillateurs dans le cadre de l'organisation de la Semaine des gestes qui sauvent à des associations. Cela me donne l'occasion de vous inviter toutes et tous à cette Semaine, qui aura lieu du 23 au 28 avril, avec, en point d'orgue, le 28 avril, la rue des secours, en présence des sapeurs-pompiers du SDMIS, des services de santé des armées, du SAMU, de l'ensemble des associations de secouristes, et notamment de la Fédération française de Cardiologie, qui est partenaire de cet événement, que nous organisons pour la deuxième fois et qui offre, dans toute la ville, près de 2 000 formations aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

(Adopté.)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Merci.

---

### Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

(La séance est levée à 19h30).

---

---